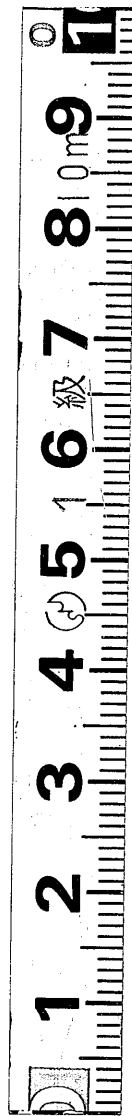


0364

225-2



LETTRES

DE MR. DE ST. ANDRÉ,
CONSEILLER - MEDECIN
ordinaire du Roy,

A quelques-uns de ses Amis.

Au sujet de la MAGIE, des MALEFICES
& des SORCIERS.

0365

LETTRES

DE MR. DE ST. ANDRÉ,
CONSEILLER - MEDECIN
ordinaire du Roy ;

A quelques-uns de ses Amis,

AU SUJET

DE LA MAGIE,
DES MALEFICES
ET DES SORCIERS.

Où il rend raison des effets les plus surprenans qu'on attribue ordinairement aux Démons ; & fait voir que ces Intelligences n'y ont souvent aucune part ; & que tout ce qu'on leur impute, qui ne se trouve ni dans l'Ancien, ni dans le Nouveau-Testament, ni autorisé par l'Eglise, est naturel ou supposé.



A PARIS,
Chez ROBERT-MARC DESPILLY, Libraire,
Place de Sorbonne, à Sainte Ursule.

M. D C C. XXV.

Avec Approbation & Privilège du Roy.



P R E F A C E.

JE n'aurois point pensé à donner ces Lettres au Public, si les Personnes à qui je les ai écrites, ne m'y avoient engagé. Elles m'ont persuadé qu'elles pouvoient servir à désabuser bien des gens qui donnent trop legerement à la Diablerie, & à déterminer les Ecclesiastiques, les Juges & les Medecins, qui se trouvent embarrassez dans ces occasions, sur le parti qu'ils doivent prendre.

J'ai consideré d'ailleurs, qu'il étoit de l'interest de la Religion de s'opposer aux erreurs populaires, dans les choses qui la regardent essentiellement, & qui menent insensiblement à la superstition, à l'impieté & à l'idolâtrie.

C'est veritablement insulter à la Divinité, que de donner aux Démons un pouvoir absolu sur les Elemens; de les rendre maîtres de changer, quand

P R E F A C E.

bon leur semble, la disposition du tems & des saisons; d'exciter des tempêtes, des tremblemens de terre, des inondations, des incendies, &c. de détruire les biens de la terre; de faire mourir les Hommes & les Animaux; de bouleverser les Empires, &c. pouvoir qui n'appartient qu'à Dieu seul.

C'est faire tomber le Peuple dans l'idolâtrie, & l'engager par la crainte qu'on lui donne de ces intelligences, à leur rendre un culte qui ne leur est point dû.

C'est encore insulter à la Religion, & à tout ce qu'il y a de plus Saint & de plus Sacré, que de les faire adorer dans les prétendues assemblées de Sorciers, d'y faire renier Crême & Baptême, & renoncer à Jesus-Christ & à son Eglise.

C'est pareillement faire insulte à la nature des Anges, que de rabbaïsser le Démon jusqu'à servir de monture aux Magiciens, aux Sorciers, & à tous ceux à qui il prend fantaisie de courir dans les airs, de passer les mers, d'aller de Province en Province, &c. de s'y faire voir d'un tems de pluie, de neige, de

P R E F A C E.

vents, frimats, &c. de l'assujettir au caprice d'un malheureux, qui le traite en esclave, qui lui commande & lui fait faire les choses les plus viles & les plus extravagantes, telles que sont toutes celles que nous lisons dans les Livres des Démonographes, qui sont passés des visions, des rêves, des imaginations de gens foibles d'esprit, de Fanatiques, pour des choses réelles.

Toutes ces considérations m'ont déterminé à reprendre ces Lettres que j'avois abandonnées, à les revoir, & à les donner au Public.

Quoique je n'aye rien avancé dans les Matières de Foy, qui ne soit conforme à la croyance de l'Eglise; & que je ne me sois point écarté de l'esprit de la Déclaration du Roy contre les Magiciens, Sorciers, & Empoisonneurs, du mois de Juillet 1682.

Cependant, s'il se trouve quelque chose dans ce que j'ai dit, qui fasse quelque difficulté, & qu'on puisse blâmer justement, je suis prêt de le corriger, & même de me dédire.

Si ces Lettres se trouvent du goût des Personnes curieuses, j'en pourrai

donner d'autres dans la suite sur les Spectres, les Fantômes, l'Astrologie judiciaire, les Talismans, la Pierre Philosophale, la Sympathie, l'Antipathie, & quelques autres matieres de cette nature.



A MONSIEUR



A

MONSIEUR B...

DE LA MAGIE.

PREMIERE LETTRE.



MONSIEUR,

J'ai reçu la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Vous me marquez que depuis l'entretien que nous eûmes chez

A

2 *Lettre de M. de S. Andre*

Monſieur R... à l'occafion de la découverte que Jacques Haimar devoit faire des meurtriers, des eaux, & des bornes des terres; la curioſité vous avoit porté à l'étude de la Magie.

Vous me demandez ce que je penſe de cet Art, des Pactes que les Magiciens font avec les Démons, des moiens dont ils ſe ſervent pour évoquer ces intelligences, des Livres qui en traitent, & notamment des Clavicules de Solomon, & du Grimoire du Pape Honorius, dont vos curieux font tant de cas, & que vous cherchez avec tant d'empreſſement.

Je n'ai point, Monſieur, d'autre réponſe à vous faire, que celle que je vous ai faite dans les converſations particulières que nous avons eues autrefois ſur la Cabale & ſur les Sciences qu'on

ſur la Magie.

appelle ſecretes. Je vous ai fait connoître le ridicule de cette forte de Magie qui fait aujourd'hui tant de bruit dans le monde; la vanité de certains prétendus Pactes & Conjurations magiques, l'impoſture des Magiciens, l'impertinence de leurs Livres, la ſuppoſition des Clavicules qu'on attribue à Salomon Roi d'Iſraël, & du Grimoire dont on fait Auteur le Pape Honorius: Je vous ai fait voir que dans ce que diſent & ce que font les Partifans de cet Art diabolique, il n'y a ſouvent qu'illuſion, fourbe, ſuperſtition, impiété, idolâtrie.

Je vais vous en retracer l'idée, & pour ne point faire de confuſion, je vais commencer par la Magie des Anciens, afin que vous connoiſſiez combien elle étoit différente de celle d'aujourd'hui, & que vous ne con-

4. *Lettre de M. de S. André*

fondiez pas les Mages qui en faisoient profession avec les Magiciens.

J'aurai l'honneur de vous dire, Monsieur, que la Magie étoit en grande veneration chez les Anciens; qu'ils la regardoient comme la premiere & la plus noble des sciences; comme la science de Dieu, & de la nature des Loix divines, & des Loix humaines; qu'ils lui donnoient le nom de Sagesse, & qu'ils honoroient du nom de Sages, ou de Mages ceux qui la professoient.

La Magie ne s'enseignoit point publiquement, comme l'on fait aujourd'hui dans les Ecoles, les Arts & les Siences; on n'admettoit à cette étude, que des personnes distinguées par leur mérite, qui se rendoient dignes d'être initiées aux mysteres de la Religion, & dans les secrets de la Philosophie,

Sur la Magie.

Les Mages étoient regardez comme des hommes extraordinaires, respectables par leur vertu, par leur doctrine, par leurs actions, & par les prodiges qu'ils faisoient; ils passoit pour des gens inspirez & animez de l'esprit de Dieu, gens pour lesquels la nature n'avoit rien de caché.

La Magie a pris naissance chez les Chaldéens, selon quelques Auteurs, & selon d'autres chez les Perfes. L'on en attribue l'invention à Zoroastre, soit qu'il l'ait inventée effectivement, ou qu'il en ait été le Restaurateur, ou qu'il ait été le premier à en écrire.

Cette science a passé des Chaldéens, ou des Perfes chez les Egyptiens; des Egyptiens chez les Hebreux, & chez les Grecs; & des Grecs chez les autres Nations. Chaque Peuple a eu ses Mages, ses Prophetes, qui se sont distin-

Lettre de M. de S. Andre
 guez des autres par leurs mœurs, par leur sçavoir, & par leurs ouvrages; & plusieurs d'entr'eux ont reçu après leur mort l'honneur de l'Apotheose. Vous sçavez, Monsieur, en quelle veneration est encore aujourd'hui la memoire de Zoroastre chez les Chaldéens & chez les Perles, celle d'Hermes-Trismegiste chez les Egyptiens, celle de Confutius chez les Chinois, celle de Zamolxis, de Pithagore, de Democrite, d'Hypocrate, & de Platon chez les Grecs, &c.

Tant que les Mages se sont conservez dans leur premier état, la Magie a conservé sa pureté & son innocence: mais aussitôt qu'ils se sont relâchez, elle s'est avilie: la superstition, l'impiété, l'idolâtrie, l'imposture & le malefice s'y sont introduits, & l'ont renduë criminelle & condamna-

sur la Magie. 7
 ble. Les Mages sont devenus odieux: on les a regardez comme des impies, des sacrileges, des idolâtres, des séducteurs, des fourbes, des empoisonneurs: on les a bannis du commerce & de la société des hommes: on leur a imposé des peines; & pour les rendre plus méprisables, on leur a donné le nom infâme de Magiciens, nom qui ne se prononce qu'avec horreur, & qui est en abomination chez tous les Peuples.

Lorsque l'Ecriture Sainte en parle, elle les traite d'empoisonneurs, de malfaiteurs, de gens qui commettent toutes sortes de crimes, qui font toutes sortes de malefices, *venefici malefici*.

L'ancienne Magie n'a pourtant pas laissé de se conserver parmi quelques Sçavans; mais ils n'ont osé se faire connoître, dans

8 *Lettre de M. de S. André*

la crainte qu'on ne les traitât, comme l'on a fait les hommes, dont Nacedé a entrepris l'Apologie, qu'on ne les accusât, comme eux, de commerce avec le Diable, & de faire en son nom les prodiges qu'ils operoient.

Il n'est point surprenant que le Peuple, qui ne juge presque jamais sainement des choses, traite de même des personnes doctes, qui dans les Arts & dans les Sciences se distinguent des autres, & font des operations qui le surprennent, & qu'il ne comprend point: mais il est étonnant de voir des gens qui se piquent d'entendre la Theologie & la Philosophie, attribuer au Diable ce que ces sçavans hommes font d'extraordinaire, & les faire passer dans le monde pour Magiciens, pour gens en commerce avec cette intelligen-

sur la Magie.

ce, & qui n'operent, & ne font rien que par son ministere.

J'en ai connu plusieurs de ce caractere. En vain je leur representois qu'ils ne devoient point confondre la Magie ancienne avec la moderne, ni les Mages avec les Magiciens; que Saint Jérôme regarde les Mages comme des Philosophes qui s'occupent à la connoissance de Dieu & de la nature, qui ne cherchent qu'à s'instruire, & à découvrir la verité; qu'il les distingue par-là des Devins, & des Magiciens, dont il est parlé dans le 2. Chap. de Daniel, *Magi sunt*, dit-il dans ses Remarques sur ce Chapitre, *qui de singulis philosophantur.*

J'ajoutois à ce témoignage l'autorité du Texte Sacré: je leur faisois voir que les Mages sont honorez en plusieurs endroits du titre de Sages, & je leur ci-

10 *Lettre de M. de S. André*
 tois l'onzième verset du Chap.
 7. de l'Exode, où il est dit à
 l'occasion des Prodiges que fai-
 soit Moïse en présence de Pha-
 raon, que ce Prince fit venir les
 Sages d'Egypte, & les Magiciens.
Vocavit autem sapientes & malefi-
cos, pour marquer la différence
 qu'on mettoit dès-lors entre les
 Mages & les Malfaiteurs ou Ma-
 giciens.

Je leur apportois l'exemple
 des Mages qui vinrent d'Orient
 adorer Jesus-Christ dont ils n'a-
 voient pû apprendre la naissance
 que par leur science, ou par re-
 velation divine.

Je leur demandois encore s'ils
 avoient trouvé dans le Texte Sa-
 cré, quelque passage, qui pût
 faire soupçonner que ces hom-
 mes sages eussent jamais eu au-
 cun commerce avec les Demons,
 & qu'ils eussent fait aucun Pacte
 avec eux.

sur la Magie.

II

Tout ce que je pouvois leur
 dire devenoit inutile: ils ne dai-
 gnoient pas même l'écouter,
 tant ils étoient prévenus & en-
 têtés de leur opinion.

Je suis persuadé, Monsieur,
 que pour peu qu'on fasse attention
 aux choses que j'ai l'honneur de
 vous dire, on ne s'avifera plus
 de confondre la prétendue Ma-
 gie d'aujourd'hui avec celle des
 Anciens, ni les Magiciens avec
 les Sages, ou les Mages.

Lorsque la curiosité vous a
 porté à lire les ouvrages des uns
 & des autres, vous n'avez rien
 trouvé dans les Livres de ces
 derniers, qui ne soit conforme
 aux Loix de Dieu, & de la na-
 ture, ni rien dans ceux des au-
 tres qui n'y soit contraire: vous
 n'avez vû dans les premiers
 qu'impieté, profanation des
 noms sacrez de Dieu, des paro-

Avj

les de l'Escriture Sainte, des Prieres, & des Ceremonies de l'Eglise, que conjurations, sacrileges, qu'impostures, &c.

Ces Imposteurs ont abusé de tout tems de la simplicité, de l'ignorance, & de la credulité des Peuples: ils leur ont fait croire qu'ils étoient en commerce avec les Demons; qu'ils les évoquoient quand ils vouloient; qu'ils leur faisoient faire tout ce qu'ils leur ordonnoient, en consequence de certains Pactes, de certaines paroles, de certains signes dont ils étoient convenus avec eux; qu'ils évoquoient de même les ames des Morts; qu'ils les obligeoient à sortir des tombeaux, & à répondre aux demandes qu'on leur faisoit.

Ils leur persuadoient encore qu'ils étoient les Maistres de la vie & de la mort, de la fanté &

de la maladie, de la bonne & mauvaïse fortune, &c. qu'ils avoient le même pouvoir sur les animaux que sur les hommes; qu'ils l'avoient même sur les plantes & sur les elemens; qu'ils pouvoient exciter des Guerres, des Séditions, bouleverser les Etats, détruire les Empires, &c. Vous sçavez de quelle maniere Virgile, Ovide, Lucain, & la plupart des autres Poëtes en ont parlé.

Le Peuple qui croit tout ce qu'on lui dit, qui donne dans tout ce qui le flatte, qui craint toutes les choses dont on le menace, & tout ce qu'on lui pronostique de mauvais; qui admire tout ce qu'il ne conçoit point, se laisse surprendre par les discours de ses Imposteurs; il ajoute foi à tout ce qu'ils lui disent. Il suffit qu'une chose lui paroisse extraordinaire pour l'attribuer

aux Demons, aux Pactes que les Magiciens ont fait avec eux: & quoiqu'on puisse faire & qu'on puisse dire, il n'est pas possible de l'en détromper.

Nous voions même des gens d'esprit, des personnes d'un rang & d'un merite distingué, avoir le foible de donner dans cette superstition. Tout ce qui leur paroît singulier, tout ce qu'ils ne conçoivent point, est toujours l'effet de quelque Pacte, de quelque convention faite avec le Diable: Voions ce qu'ils entendent par le mot de Pacte, par celui de convention avec le Diable; & quel fondement il peut y avoir à ce qu'ils en disent.

Les mots de Pacte & de convention sont synonymes. On regarde l'un & l'autre comme un Contrat passé entre le Magicien & le Diable, par lequel cet es-

prit s'est engagé sous certaines conditions, à faire telles ou telles choses.

S'il y a stipulation dans le Contrat, que le Pacte aura lieu à l'égard de tous ceux qui s'en serviront, cette intelligence est obligée de l'exécuter d'abord qu'elle en est requise par qui que ce soit: S'il n'y a point de stipulation semblable, il n'y a que la personne qui a contracté avec elle, qui puisse l'y obliger.

Ce n'est pas toujours avec le Diable qu'on passe ces sortes de Contrats: il a ses Agens qui stipulent pour lui, qui s'engagent en son nom à l'exécution du Pacte, lequel a la même force que s'il avoit été fait personnellement avec lui; tout se fait par écrit ou de vive voix lorsqu'on veut s'en tenir à la parole

16 *Lettre de M. de S. André*
du Diable ou de celui qui agit en
son nom.

Quand le Pacte, disent-ils, est
connu pour tel par la personne
qui s'en sert, on le nomme *ex-
près*, ou *explicite*; & lorsqu'il lui
est inconnu, ou que sans en sça-
voir la consequence, elle le met
en usage, on l'appelle *tacite* ou
implicite.

Les Pactes sont perpetuels, ou
pour un tems seulement, gene-
raux ou particuliers. Les Pactes
perpetuels ne finissent jamais :
tant qu'il y aura des hommes sur
la terre, le Diable sera tenu à
la premiere requisition qui lui
sera faite, de les executer : ceux
qui se font pour un tems, finis-
sent aussi-tôt qu'il est expiré; &
à moins qu'on ne les renouvel-
le, le Diable n'écoute plus la
demande qu'on lui fait.

Les Pactes generaux l'enga-

Sur la Magie. 17

gent envers tous ceux qui en re-
quierent l'execution, & il ne
peut s'en dispenser sous quelque
prétexte que ce soit; les particu-
liers n'ont lieu qu'à l'égard de
ceux qui les font, & de quel-
ques personnes qu'ils y compren-
nent quelquefois.

Si l'on en croit les Magiciens,
le Diable est de bonne foi, il ne
manque jamais à sa parole : ses
Pactes sont inviolables, rien n'est
capable d'en empêcher l'execu-
tion, même après la mort des
Contractans, s'il est ainsi porté
par la convention; de sorte que
l'homme du monde le plus sim-
ple, la plus simple femme, un
enfant qui se servira de la con-
juration, ou du signe porté par
le Pacte, le fera executer sur le
champ, encore bien qu'il n'en
ait aucune connoissance. Il y a
plus, quand bien même la per-

fonne qui se sert de la conjuration, ou du signe porté par le Pacte, y renonceroit formellement, le Diable ne laisseroit pas d'agir, & d'exécuter ponctuellement la chose à laquelle il s'est engagé.

Combien d'esprits foibles se laissent-ils emporter à ces sortes de discours? Combien d'extravagances ne leur voit-on pas faire tous les jours sur la parole d'un Impositeur? Combien d'impietez, de sacrileges, de profanations? C'est où aboutissent ordinairement ces prétendus Pactes avec le Diable.

Tout ce que les Magiciens promettent en vertu de ces Pactes, ou n'arrive presque jamais, ou s'il arrive quelquefois, c'est un pur effet, soit de l'imposture, soit du hazard, soit de l'adresse où l'art & la nature agissent seuls

indépendemment de toute autre cause.

Je sçai qu'il y a des occasions où Dieu permet au Diable d'agir, & de faire certaines choses qui surpassent le pouvoir de l'art & de la nature. Nous en avons un exemple dans l'Evangile de Saint Matthieu, chap. 4. vers. 1. 5. & 8. Dieu lui permit de tenter Jesus-Christ, de l'enlever du desert où il s'étoit retiré, de le porter sur le pinacle du Temple, & de le transporter ensuite sur le haut de la montagne: mais ces sortes de prodiges, que le Diable ne sçauroit faire de lui-même, & sans la permission de Dieu, arrivent très-rarement, & pour des raisons importantes qui nous sont inconnuës.

Dieu ne permet point au Diable d'agir en d'autres occasions: Il est Jaloux de sa gloire: il ne

souffre pas que cet esprit orgueilleux qu'il a relegué dans les abîmes, pour le punir de sa rébellion, partage avec lui le pouvoir qu'il a sur les créatures, qu'il fasse des choses qui tendroient à séduire les hommes, & à les faire tomber dans l'idolâtrie.

Hé ! pourquoi attribuer au Diable des effets, que l'art & la nature peuvent produire ; & que des hommes plus curieux, plus adroits, & plus industrieux que les autres, peuvent faire, & qu'ils font même très-souvent.

Combien voions-nous de gens donner dans des travers ridicules, faute d'attention & de reflexion sur certaines choses qu'ils ne comprennent point d'abord, & qui les surprennent ? Quoique ces choses soient de purs effets de l'art, ils ne les regardent pas de même ; le Diable en est tou-

jours Auteur, & les hommes qui les ont inventées ou qui les mettent en usage, passent chez eux pour Magiciens, pour gens qui ont fait Pacte *ad hoc* avec cette intelligence.

Je rapporterai à cette occasion l'Histoire de Brioché, homme si connu par le jeu des Marionnettes, dont il divertissoit autrefois la Cour & le Public. Je la tiens d'un Officier Suisse, qui se trouva sur le lieu dans le tems qu'elle se passa.

Brioché va dans une Ville de Suisse où ce Jeu n'avoit point encore paru : on l'y regarda comme Magicien : on le dénonce au Magistrat ; on l'arreste : on lui fait son Procès. Monsieur Dumont Capitaine au Regiment des Gardes Suisses, arrive dans la Ville pour y faire recruë : on l'informe du fait : la curiosité le

22. *Lettre de M. de S. André*

prend , comme beaucoup d'autres , de voir le prétendu Magicien : il reconnoit Brioché qui se trouvoit fort embarrassé de sa contenance , n'ayant personne qui agit , & qui parlât pour lui , il le console , & lui promet de travailler à sa liberté. Monsieur Dumont va voir le Magistrat , il l'informe de la chose , & l'engage à faire mettre Brioché hors de Prifon.

L'on a vû de semblables Scenes se passer en d'autres lieux à l'égard des Joüeurs de goblets , de gibeciere, & d'autres tours de main dont on ignoroit la cause.

L'ignorance a toujors été la mere de l'admiration , & la source de la superstition & de l'idolâtrie : Elle a fait qu'on a attribué & qu'on attribué encore tous les jours à la Magie diabolique des

JUR IN MAGIA. 25.
effets de l'adresse & de l'industrie des hommes.

Si un Americain , ou un autre homme , tel qu'il soit , qui n'auroit jamais vû de montres ni de pendules , en voioit une de repetition ou quelqueune de celles qui marquent avec tant de justesse & de régularité le cours des Astres , leurs differens aspects , leurs conjonctions , leurs oppositions , &c.

S'il voioit l'horloge de l'Hôtel de Ville de Lyon , les divers mouvemens que fait le Cocq à chaque heure , & le battement de ses ailes : S'il entendoit le chant qu'il repete trois fois de suite : S'il voioit la pendule du Cabinet du Roy à Versailles , la teste d'Albert le Grand , la Statuë de Maroc , & toutes les machines que les Mathematiciens ont inventées , n'attribueroit-il pas aussi

tôt tous ces mouvemens surpré-
nans à quelque Divinité , ou à
quelque Demon cache dans ces
Automates ?

Il jugeroit des effets de la na-
ture comme de ceux de l'art :
il attribueroit aux intelligences
la vertu de l'aimant à attirer le
fer ; celle du Theamede à le re-
pouffer , celle de la poudre de
Sympathie à arrester le sang d'u-
ne plaie , & à la guerir dans une
distance même considerable ,
&c. Il attribueroit enfin à des
causes extraordinaires & furna-
turelles , toutes les choses qu'il
surprendroit , & dont il igno-
reroit la cause.

Mais si on lui decouvroit la
structure de chaque Machine ;
les ressorts qui la font mouvoir ;
les émanations qui se font des
corps les plus solides , les im-
pressions que les esprits ou les
petites

petites parties qui s'en deta-
chent , font sur les corps qu'-
elles touchent , il reviendroit
en même tems de son étonne-
ment : Il reconnoitroit alors le
pouvoir de l'art dans ses ouvra-
ges , & celui de la nature dans
ses operations.

Combien de choses avons-
nous vû de nos jours attribüer
à des Pactes , qu'on a reconnüs
dans la suite être de purs effets
de l'art ou de la nature ? Nous
en voions tous les jours qui sont
beaucoup plus surprénantes ,
que toutes celles que les Parti-
sans des Pactes font faire aux
Demons , desquelles ils sont eux-
mêmes forcez de convenir qu'ils
ne sont point les Auteurs.

Leur a-t-on , par exemple ,
jamais attribüé les effets que cau-
se la piquûre de la Tarantule , ef-
fets pourtant les plus singuliers ,

& les plus extraordinaires, dont on ait entendu parler ?

Nous en avons vû ici une exemple dans la personne d'un Napolitain, Soldat dans le Regiment de la Marre, Infanterie. Vous jugerez, Monsieur, par le recit que je vais vous en faire, s'il n'y auroit pas eu plus de raisons d'y faire intervenir le Diable, & de lui faire joüer son rôle, que dans toutes les Histoires qu'on en fait.

On voioit ce Soldat tomber dans une mélancholie profonde toutes les fois que le venin, que la piquûre de la Tarantule avoit communiqué à la plaie, venoit à se mettre en mouvement : Son teint devenoit plombé, sa vûe égarée, sa respiration difficile, entre-coupée de hoquets & de soupirs ; on le voioit tomber à terre sans mouvement, sans sen-

timent, sans connoissance, & presque sans pouls & sans respiration ; rendant le sang par les nés & par la bouche : & on l'auroit vû mourir peu-à-près, s'il n'avoit été secouru sur le champ.

Pour le tirer de cet état, l'on étoit obligé de faire venir promptement des Violons qui approchoient leurs instrumens de ses oreilles, & les touchoient à grands coups d'archet. Les esprits agitez par le son de ces instrumens, commençoient à se faire sentir aux mains qu'il remuoit d'abord pour marquer la cadence de l'air, qu'on jouoit, puis aux pieds qui faisoient le même mouvement : il se levoit ensuite, & dançoit avec un de ses camarades, avec une agilité & une justesse égale à celle des meilleurs Danseurs.

Cette danse duroit près de deux

fois vingt-quatre heures presque sans interruption, ne prenant que quelques momens de repos lorsqu'il étoit trop fatigué. On lui faisoit prendre alors un peu de vin, & quelquefois un œuf frais cuit en lait. Quand on s'apercevoit qu'il retomboit dans les accidens, qui l'avoient d'abord attaqué, les Violons recommençoient à joüer, & il reprenoit la danse comme auparavant.

La danse finie, il sortoit du lieu où il étoit, & couroit dans la campagne pour achever de dissiper par la transpiration, & par la sueur les humeurs que le venin avoit infectées par son action.

J'ajouterais à cette Histoire quelques particularitez qui se sont passées en ma présence, qui ne vous surprendront pas moins qu'elles m'ont fait.

J'ai vû ce Soldat danser le sabre nud à la main, se faire au bras gauche, qu'il avoit découvert, des plaiës considerables qu'il guérissoit sur le champ avec sa salive, qui devenoit dans ce moment un veritable baume.

Je l'ai vû retomber dans le même état d'où les Violons l'avoient retiré, lorsqu'on cessoit de joüer de ces instrumens, ou que quelque corde se rompoit: & on ne l'en retiroit qu'à grands coups d'archet, & en les approchant comme l'on avoit fait la premiere fois, de ses oreilles.

J'ai vû arriver la même chose lorsque quelqu'un entroit avec du ruban noir, dans le lieu où il étoit, ou qu'on ostoit de sa place un miroir qu'on avoit mis sur une table, devant lequel il se prosternoit souvent croiant y voir l'araignée qui l'avoit piqué.

Ce qui arrivoit encore quand on renverfoit ce miroir du côté de la glace, encore bien qu'il ne le vît pas faire, & qu'il ne pût s'en appercevoir.

Quoique les Violons joiïassent toujours, on ne pouvoit le faire revenir de cet état, jusqu'à ce qu'on eût tiré le ruban, & remis le miroir à sa place comme il étoit auparavant.

Je remarquai dans ce tems-là que la couleur rouge lui faisoit beaucoup de plaisir, & qu'elle l'animoit encore d'avantage à la danse.

La plupart des Spectateurs regardoient ce Soldat comme un homme enforcé ; ils attribuoient au Diable tous les mouvemens qu'il faisoit. Je pensai me faire une grosse affaire avec un Devôt que je croïois homme d'esprit, à qui je dis qu'il n'y

avoit rien qui ne fût naturel, & causé par le venin qui étoit resté dans la partie piquée par la Tarantule, qui s'étoit mis alors en mouvement. Je voulus lui parler de la force des levains & de leur action sur les parties nerveuses, & sur les esprits; & lui citer pour exemple, ce qui se passe dans les accès des Epileptiques, des filles & des femmes sujettes aux vapeurs, &c. Il prit feu, & je fus obligé de changer de discours.

J'avois conseillé au Chirurgien Major du Regiment de bien purger le Tarantulé par le vomissement & par les selles; de cauteriser jusqu'alors avec le fer rouge, l'endroit où il avoit été piqué, afin de détruire le levain qui y étoit demeuré, & de lui faire user ensuite pendant quelque tems, des remedes

32 *Lettre de M. de S. André*

qu'on appelle Besoardiques, pour effacer les impressions que ce poison avoit pû faire sur les parties, & particulièrement sur celles du Cerveau, & sur les humeurs. C'étoit le seul moien dont on pût se servir pour prévenir les accidens qui lui arrivoient, & empêcher qu'ils ne lui causassent la mort. Il mourut en route quelque tems après, n'ayant pû estre secouru.

J'oubliois à vous dire, Monsieur, que ce Soldat qui ne tomboit de ce mal qu'une fois par an, pendant qu'il étoit en Italie, en étoit pris quatre fois l'année, depuis qu'il étoit en France. Ce que j'attribuë à l'air qui y est plus froid, & à la transpiration qui s'y fait beaucoup moins; les humeurs qui cessoient de transpirer comme elles faisoient auparavant, augmentant par leur abon-

sur la Magie.

33

dance, la force du levain qui étoit resté dans la partie piquée, & fournissant à ce ferment bien plus de matiere propre à s'alterer, & à se convertir en sa propre substance.

A quoi pouvoit encore contribuer le changement de nourriture bien differente en France de celle des Italiens.

Nous avons des exemples de ces sortes de conversions & de multiplications de levains dans les fièvres intermittentes, les convulsions épileptiques, les affections hysteriques, &c. Elles se font à peu près comme celle du levain ordinaire qu'on met dans la pâte pour la faire lever: il l'altere insensiblement & la change toute en un corps de même nature, & de même qualité que lui.

Je me ferois moins étendu sur

34 *Lettre de M. de S. André*

l'Histoire de ce Soldat, si je n'avois crû vous faire plaisir en vous instruisant sur tout ce qui la regarde, & sur la force du levain, que la piquûre avoit laissé dans la partie.

Nous lisons des choses encore plus admirables des effets de la piquûre de la Tarantule, dans les Auteurs qui en ont traité. L'on a vû, disent-ils, des Vieillards les plus décrepités, des paralytiques, des goûteux, des grabataires piquez par cette bête, quitter leur grabat au son des instrumens, dans le tems de l'action du venin, & danser avec la même agilité, & la même justesse qu'ils auroient pû faire étant jeunes, & avant leur incommodité.

L'on a même vû un Chien & un Coq qui en avoient été piquez, danser tous deux avec elle

sur la Magie.

au son du Violon, & marquer la cadence du branle qu'on jouoit.

On ne s'est jamais avisé de mettre le Diable de la partie: on ne l'a pareillement jamais accusé d'avoir eu part aux Histoires des Somnambules; toutes surprenantes qu'elles soient. Ces gens qui étant éveillez n'oseroient regarder sans crainte & sans fraieur, les lieux où ils vont en dormant, passent à la nage les rivieres les plus rapides, grimpent au haut des arbres les plus élevez, montent sur les toits des maisons, & font mille autres choses qu'on auroit peine à croire si on ne les voioit.

On ne l'accuse pas non plus d'être Auteur des choses extraordinaires que font les malades qui tombent dans le transport, ou dans le délire.

J'ai vû des malades mourans

dont les forces étoient entièrement épuisées, devenir furieux quand ils entroient dans le transport, briser les cordes dont on les attachoit pour les arrêter; monter comme les Somnambules, sur les toits des maisons; passer par des endroits où les personnes les plus intrepides n'auroient osé se commettre.

L'on a des exemples de personnes stupides, qui étant dans le délire, raisonnoient avec justesse, parloient avec éloquence, faisoient sur les sujets qu'on leur propoisoit, des Vers aussi justes, & aussi naturels que ceux d'Adam, Menuisier de Nevers.

Le délire passé, elles retomboient dans la stupidité; & il ne leur restoit aucune idée de ce qui s'étoit passé, de ce qu'elles avoient dit, de ce qu'elles avoient fait.

Ces exemples me font souvenir de ceux que rapportent Vanhelmont, & l'Abbé Rouffeau, des effets du Napel, dont la racine & la fleur touchée seulement du bout de la langue, dégagent sur le champ l'imagination de tout ce qui peut l'obscurcir, & l'embarrasser, & donnent à l'esprit une facilité merveilleuse de concevoir les choses les plus difficiles, de pénétrer dans les plus obscures & les plus cachées, de penser aux plus sublimes, & aux plus relevées.

Ne cherchez point, Monsieur, d'autre cause des effets de cette plante, que les petites parties qui se détachent de sa racine & de sa fleur; qui se glissent le long des nerfs, qui aboutissent à l'extrémité de la langue; & se portant au cerveau, le dégagent de

la matiere qui embarrassoit les organes , & ralentissoit le mouvement des esprits , ou les obscurcissoit.

La partie la plus subtile de l'humeur , ou de la matiere , qui cause le mal , produit le même effet dans les malades dont je vous ai parlé lorsqu'elle se porte au cerveau par son action sur les organes , & sur les esprits.

L'imagination des malades contribué beaucoup aux choses extraordinaires que nous leur voions faire. Quand elle est une fois attachée à un objet , elle ne le quitte point : elle ose tout , elle entreprend tout, elle vient à bout de tout. Le mouvement qu'elle donne aux esprits , qui se portent dans les parties , qui servent aux actions qu'elle veut faire , les rend capables des choses

les plus hardies , & les plus surprenantes. Lisez à cette occasion le Livre de Fienus *de viribus imaginationis* , & le Traité du fameux Monsieur Lanoi , Medecin de la Faculté de Paris , *de l'ame sensitive.*

L'histoire des Coureurs , n'est ni moins merveilleuse , ni moins naturelle , que toutes celles que je viens de rapporter. On leur voit faire cinquante , & soixante lieuës par jour , & quelquefois davantage : on diroit qu'ils volent au lieu de marcher. Ils n'appellent pas pour cela le Diable à leur secours : Leur agilité dépend de la disposition particuliere des parties , & du mouvement qui donne les esprits.

Je pourrois encore vous parler des effets des Houragans , du Tonnerre , de la Poudre à Canon , de l'Or fulminant , du Mi-

40 *Lettre de M. de S. André*

roir ardent , des Encres sympathiques , & de mille autres choses dont les actions nous surprennent , & nous jettent dans l'admiration , si j'avois dessein de faire un Livre , au lieu d'une Lettre : Ce que j'en ait rapporté suffit , pour vous faire connoître que mal-à-propos l'on impute souvent au Diable des effets , dont on a peine à découvrir la cause. Le Peuple qui l'ignore en est étonné , & comme il ne peut se persuader qu'ils puissent se faire naturellement , il a recours aussi-tôt à cette intelligence.

Que répondroient les Partisans outre des Pactes , si on leur demandoit quelle raison ils ont de faire le Diable Auteur de tant de choses ? il faudroit qu'ils fissent voir par des preuves authentiques , par des exemples incontestables , par des témoi-

sur la Magie.

gnages certains.

- 1°. Qu'elles fussent réelles.
- 2°. Qu'elles fussent au-dessus des forces de l'art , & de la nature ; ou tout au moins que cette intelligence les fit dans un tems qu'il n'est point au pouvoir de l'une & de l'autre de les faire.
- 3°. Qu'elles les fit en conséquence de Pactes faits pour cet effet , & en vertu de conjurations, ou de caracteres magiques. C'est ce qu'il faudroit justifier.

Les histoires qu'on en fait , sont sans fondement : les Auteurs qui les ont rapportées les prennent sans nom ; gens crédules qui les ont débitées , sur la bonne foy des autres.

Si dans un tems calme je voïois un Magicien commander au Diable d'exciter sur le champ une tempête , un houragan , dans le lieu seulement où il se-

42 *Lettre de M. de S. André*

roit, & que dans le moment il y ventât, il y plût, il y tonnât, &c. sans que l'orage se fit sentir ailleurs.

Si je le voïois dans les grandes chaleurs de l'Eté ordonner à cet esprit de geler les Etangs, les Rivieres, &c. d'arrester le cours des Torrens, & qu'il le fit.

Si je voïois le Diable en execution de l'ordre du Magicien, ou de quelque Pacte fait avec lui, élever un corps en l'air, l'y tenir suspendu un espace de tems considerable, & le transporter ensuite d'une Province à l'autre.

Si je le voïois parler toute sorte de langues par la bouche d'un enfant, ou d'une autre personne qui les ignoreroit, & répondre dans les mêmes langues aux questions qu'on lui feroit.

S'il apprenoit des nouvelles,

sur la Magie.

43

qu'on ne pourroit sçavoir d'ailleurs, de ce qui se passe dans les Pays Etrangers: S'il en apportoit des choses rares & inconnûes, qu'on ne put avoir autrement.

Si je l'entendois parler par la bouche des muets, répondre par celle des sourds aux choses qu'on leur demande, & qu'ils ne peuvent entendre par aucuns signes extérieurs.

S'il faisoit distinguer à un aveugle les différentes couleurs, & les figures différentes des corps, qu'on presente devant lui, & qu'il ne touche point; & discerner par un homme entierement privé du goût, les diverses saveurs des choses qu'il n'a jamais vûes, & dont il n'a jamais entendu parler.

S'il faisoit marcher droit un boiteux pour un moment seulement; ou qu'il fit agir de mê-

44 *Lettre de M. de S. André*
me un Grabataire , un Paraliti-
que.

S'il animoit un cadavre d'homme , ou d'animal , & le faisoit paroître dans le monde comme vivant.

Si je le voïois enfin faire quelque chose que la nature & l'art ne pussent faire , ou qu'ils ne pussent faire dans le même tems, je reconnoîtrois aussi-tôt son pouvoir ; je deviendrois son apologiste , j'avoüerois que ces prodiges surprenans pourroient estre les effets des Pactes.

En verité ; Monsieur , il y a bien de l'ignorance & de la prévention dans tout ce qu'on dit , & ce qu'on écrit à ce sujet. Mille histoires faites à plaisir , se débitent dans le monde : On ne se donne pas la peine de les examiner : On les croit à la bonne foi. On les fait croire de même aux

sur la Magie. 45

autres , & dans la suite elles passent pour constantes chez les ignorans , & chez tous ceux qui s'entêtent de la Diablerie.

Un homme de bon sens qui cherche à s'instruire , & à découvrir la verité d'un fait extraordinaire , dont la cause lui est inconnüe , suspend d'abord son jugement : il s'informe de tout ce qui le regarde : il en examine les circonstances : il écoute les personnes sages & judicieuses qui en parlent ; & ne décide jamais qu'il n'en soit pleinement instruit. S'il arrive que par des apparences trompeuses , ou par trop de prévention , de foiblesse , ou de déférence pour le sentiment des autres , il se trompe dans le jugement qu'il en porte ; il revient de son erreur aussitôt qu'on la lui fait connoître , & il n'a point de honte de se dédire du jugement

qu'il en avoit porté.

La prévention est encore plus dangereuse que l'ignorance. Un homme ignorant se laisse instruire, & défiller les yeux ; mais un homme prévenu, a mille peines à se rendre, & à quitter son erreur : Lorsqu'on cherche à le désabuser, il croit qu'on veut le surprendre ; & dans cette croiance, il n'écoute rien de ce qu'on peut lui dire pour le détromper.

Vous avez connu Monsieur de quoiqu'il fut homme d'esprit, il étoit si entêté de la Magie, des Pactes, & des Tre-fors, qu'encore bien qu'on lui fit voir la fausseté de certaines histoires qu'il en faisoit, on ne pouvoit l'en dissuader. Ses fils ne le sont pas moins que lui, particulièrement l'aîné, à qui j'ai entendu dire, & vû faire mille

extravagances à l'occasion du Tresor qui doit être au Château de

Je sçai qu'il y a des préventions, dont il n'est point aisé de se défaire, parce qu'on les a succées avec le lait. Les Fables, par exemple, dont les meres, les nourrices, & les autres personnes qui sont attachées auprès des enfans, les entretiennent pour les divertir, les choses dont elles les menacent pour les faire craindre, font souvent de si fortes impressions sur leurs esprits, qu'il est presque impossible de les effacer.

L'idée des Revenans, dont on m'avoit fait mille histoires dans mon enfance, m'avoit tellement frappé l'imagination, que j'ai eu mille peine à l'effacer. Je n'en serois même jamais venu à bout, si je ne m'étois fait la

48 *Lettre de M. de S. André*
 dernière violence ; si je n'étois
 allé seul pendant la nuit dans
 des lieux où ces Esprits imaginai-
 res devoient se faire voir. Je vous
 avoüe , Monsieur , que je souf-
 frois beaucoup : Mais que ne doit-
 on point faire pour guérir de la
 crainte une imagination blef-
 fée.

La prévention est bien plus
 condamnable dans les gens de
 Lettres, que dans les autres ; &
 les fautes qu'ils font, font beau-
 coup moins excusables : Ils au-
 torisent par leur exemple les er-
 reurs populaires : Ils empêchent
 qu'on n'examine les faits ,
 qu'on ne découvre la fausseté de
 ceux qui sont supposez ; & la
 cause de ceux qui se trouvent
 véritables.

Nous avons vû quatre des
 plus grands hommes de leur sie-
 cle , Horstius , Rulland , Ingolste-
 ter ,

ter & Libavius écrire de gros
 Volumes sur un fait supposé ; une
 dent d'or qui avoit dû paroître à
 la bouche d'un enfant de la Pro-
 vince de Silesie , à la place d'une
 des grosses qui étoit tombée.
 Fait dont on découvrit la fausseté
 quelques années après ; la pré-
 tendue dent s'étant trouvée na-
 turelle & couverte avec beau-
 coup d'adresse de quelques feuil-
 les d'or.

Quoique le fait soit faux, ceux
 qui le liront un jour dans ces
 Auteurs, le regarderont comme
 véritable, & raisonneront dessus
 comme ils ont fait dans leurs
 écrits.

Il y a si peu de fonds à faire
 sur la plupart des Histoires qu'on
 débite dans le monde , & qui se
 lisent dans les Livres , qu'on ne
 doit ajouter foy , qu'à celles que
 des Auteurs fidels , exacts , pré-
 C

50 *LETTRE DE M. DE S. ANTOINE*
voians rapportent ; & de la vérité desquelles ils nous assurent, & à ce que nous voions nous-mêmes, & reconnoissons véritable, après en avoir examiné meurement toutes les circonstances.

Sur tout, on doit avoir pour suspects, toutes celles que des gens prévenus rapportent, & les bien examiner, avant que de les croire.

Quand un fait demeure constant ; il faut, comme j'ay déjà eu l'honneur de vous dire, regarder s'il se peut faire naturellement, & ne pas l'attribuer à des causes surnaturelles, jusqu'à ce qu'il paroisse manifestement qu'il est au-dessus des forces de l'art & de la nature.

Vous sçavez, Monsieur, que de très-habiles gens, des Auteurs de réputation, ont écrit de nos jours contre la prétendue Ba-

sur la Magie.

51

guette divinatoire, avec laquelle Jacques Haimar devoit découvrir les bornes des terres, les eaux, les tresors, les meurtriers, &c. fait qui s'est trouvé contesté dans la suite ; & qui, quand il auroit été véritable, eût été purement naturel ; qu'ils l'ont accusé, & tous ceux qui s'en sont servis après lui, de Pacte avec le Diable, en consequence duquel cette intelligence agissoit sur la Baguette, & lui faisoit faire tous les mouvemens qu'on y remarquoit.

Cette erreur grossiere a entraînée quantité de gens, qui ont crié contre, & fait passer pour Magiciens, non-seulement ceux qui s'en servoient ; mais encore ceux qui soutenoient que la chose étoit naturelle. Deux Docteurs en Theologie avec lesquels je me trouvai dans le tems, me déclara-

rerent excommunié, parce que je souûtenois que le Demon n'y participoit en aucune maniere.

Lorsque nous nous en entretenmes chez Monsieur R. . . . je vous parlai d'une Lettre que j'avois écrite à cette occasion à Monsieur * qui m'en demandoit mon sentiment. Vous me marquâtes avoir envie de la voir. Comme elle se trouva égarée, je ne pûs vous l'envoier dans le tems; je vous en envoie aujourd'hui une copie: vous la trouverez un peu longue; cependant je me flatte que la lecture ne vous en fera point ennuieuse. Il est difficile d'écrire sur ces sortes de matieres, sans y donner l'étendue qu'elles demandent.

Vous voulez, lui dis-je, Monsieur, que je vous rende raison d'un fait qui m'est inconnu, & qui peut-estre n'est point veritable. S'il est

rel que vous me le proposez, il n'est pas necessaire d'avoir recours au Diable pour l'expliquer. Je n'y trouve rien qui ne soit naturel; & je suis surpris qu'on consulte Messieurs les Docteurs en Theologie sur une affaire de cette nature. Aussi suis-je persuadé qu'ils la renvoieront sans la décider.

Je n'ai aucune idée d'avoir lu, ni entendu une pareille Histoire. J'ai bien ouï dire qu'on élevoit en Angleterre des Chiens pour aller à la découverte des Voleurs & des Meurtriers; qu'on les menoit sur le lieu où le vol & le meurtre s'étoit commis; qu'ils y prenoient l'odeur du malfaiteur, & le suivoient à la piste jusqu'à ce qu'ils l'eussent trouvé: mais je n'ai jamais ouï dire qu'on élevât des hommes à cet exercice. Cependant si les chiens en sont capables, les hommes le peuvent estre aussi. La nature agira dans les

54 Lettre de M. de S. André
 nus comme dans les autres, sans
 que le Diable y prenne aucune part.

Vous n'ignorez pas, Monsieur,
 qu'il n'y a point de corps dans le
 monde, quelque solide qu'il soit,
 dont il ne se détache continuelle-
 ment une infinité de petites parties
 qui se répandent dans l'air, & agis-
 sent sur ceux qu'elles rencontrent.
 Leur action est plus ou moins sen-
 sible, selon qu'elle est plus ou moins
 vive; & que les corps qu'elles tou-
 chent ont plus ou moins de disposi-
 tions à les recevoir, & à en estre
 ébranlez.

Ainsi il n'est point surprenant que
 celles qui se sont détachées du corps
 d'un voleur ou d'un meurtrier ve-
 nant à frapper d'une certaine façon
 l'organe de l'odorat, ou d'un autre
 sens peut-estre inconnu de l'homme
 ou du chien, ébranlent les nerfs &
 agitent les esprits qui y coulent d'u-
 ne maniere particuliere, & que

sur la Magie.

55
 cette action se communiquant au cer-
 veau & à l'ame sensitive, y excite
 une commotion pareille, qui porte
 l'homme ou le Chien du costé que le
 malfaiteur est allé.

Il se peut faire aussi que ces mê-
 mes parties s'insinuent dans les
 pores de la Baguette, dont on se
 sert pour cette découverte; qu'elles
 l'agitent & la fassent tourner du
 même costé.

A l'égard des sources, & mines,
 & des tresors que doit découvrir
 Jacques Haimar avec sa baguette,
 ce que beaucoup d'autres ont dû
 faire avant lui, les particules qu'ils
 exhalent incessamment, agissent
 pareillement sur les nerfs & les es-
 prits de ceux qui les cherchent, &
 sur les pores & les fibres de la ba-
 guette dont ils se servent, & les
 font tourner du costé qu'elles vien-
 nent. Et ce qui en fait une preuve
 convaincante, c'est que plus la sour-

56 *Lettre de M. de S. André*
 ce est forte, la mine riche, & le
 tresor grand, la baguette s'y trou-
 ve emportée avec plus de force: Elle
 passe même pardessus d'autres qui
 sont moins abondans sans s'y arrê-
 ter; les émanations qu'on s'en font,
 étant trop foibles en comparaison des
 premières, pour l'empêcher de passer.

Pour ce qui regarde les bornes &
 les limites, le fait me paroît plus
 difficile à expliquer. Toutefois on
 pourroit dire que les personnes qui
 les ont mises & qui ont arpenté les
 terres pour ce sujet, y ont laissé beau-
 coup de corpuscules, qui s'y sont
 conservez, & peut-estre même mul-
 tipliez, comme font les levins; de
 sorte qu'il s'y en trouve assez pour
 agir sur celui qui veut les assigner,
 & sur l'instrument qu'il tient à la
 main pour les marquer.

Vous vous étonnerez, Monsieur,
 de ce que tous les hommes ne sont
 point capables de ces découvertes;

sur la Magie.

qu'il y en ait plusieurs entre les
 mains desquels la baguette ne fait
 aucuns mouvemens dont on puisse
 s'appercevoir, comme ils n'ont pas
 tous les organes disposez de la mê-
 me maniere; & qu'ils ne sont point
 par consequent susceptibles des mê-
 mes impressions; ils ne sont pas
 aussi propres aux mêmes choses, &
 ne produisent point les mêmes ef-
 fets. Ainsi on ne doit point s'éton-
 ner de cette difference. Et bien loin
 qu'on puisse en conclure qu'il y ait
 du fait du Diable; elle justifie que
 la chose est naturelle, & que cette
 intelligence n'y a aucune part. Elle
 n'agiroit en cette occasion qu'en
 consequence de quelque Pacte gene-
 ral qui auroit été fait exprès, ad hoc:
 & s'il y en avoit un, il auroit lieu
 à l'égard de toutes sortes de person-
 nes, telles qu'elles fussent, & non
 pas de quelques-unes seulement en
 particulier.

58. Lettre de M. de S. André

J'ajouterais avant de finir ma Lettre, que les exhalaisons qui sortent du corps des hommes, sont différentes par rapport à la diversité de leurs natures; & que bien loin de produire les mêmes effets, elles en ont souvent de contraires. Je connois des hommes & des femmes qui ne sauroient toucher certaines choses qu'elles ne les gâtent; d'autres qui les tiennent très-longtems entre les mains sans qu'on y remarque le moindre changement. J'ay un arbre de corail rouge, du plus beau vermeil qu'on puisse voir, que certaines personnes ne sauroient toucher du bout du doigt qu'il ne perde en même tems son éclat & sa beauté, ce qui n'arrive point quand d'autres le touchent.

Voilà, Monsieur, ce que le peu de tems que j'ay à répondre à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sur un fait qui m'étoit in-

sur la Magie.

connu, me fournit de plus vraisemblable. J'ai celui d'être, &c.

Je n'ai rien avancé, Monsieur, dans tout ce que j'ai eû l'honneur de vous dire, qui ne soit véritable. Je vous ai fait voir la supposition ordinaire de la prétendue Magie diabolique, & des Pactes. Je vous ai fait connoître qu'on imputoit mal-à-propos aux Demons des choses qui dépendent uniquement de l'art & de la nature; & que s'ils agissent quelquefois, c'est par une permission expresse de la Divinité.

Ne vous imaginez pas que cette permission soit generale ou indéfinie: Dieu ne la leur accorde qu'en certaines occasions, pour certaines choses, & pour un certain tems: & elle cesse aussitôt que sa volonté est accomplie. Par exemple, lorsque Dieu veut éprouver l'homme, lui faire sentir

60 *Lettre de M. de S. André*

le poids de son bras ; le faire rentrer en lui-même , ou le punir ; il permet au Diable de l'affliger , mais il borne en même tems son pouvoir , & il ne ſçauroit l'outré-passer.

L'Ecriture Sainte nous en fournit un exemple dans la personne de Job. Dieu permet au Demon de l'affliger dans ſes biens ; mais il lui deffend de toucher à ſon corps : il lui permet enfuite de l'affliger dans ſon corps , & il lui deffend de toucher à ſon ame. Le Diable ſe contient dans les bornes que Dieu lui preſcrit ; & il n'oſe tenter d'affliger ce Saint homme du côté de l'ame.

On ne peut pas dire que les Diables aient plus de pouvoir que les Anges ; qu'ils faſſent des choſes que ceux-ci ne ſçauroient faire. Ils ont tous été créés dans le même tems avec les mêmes avantages.

ſur la Magie.

61

Nous n'avons point d'exemple dans l'Ecriture Sainte que les Anges aient apparû , qu'ils aient fait éclater leur puiffance en d'autres occasions , que dans celles où il s'eſt agi de l'execution des Ordres de Dieu ; qu'ils ſe ſoient meſlez des affaires des hommes ; qu'ils aient fait aucun Pacte avec eux ; qu'ils leur aient cauſé des pertes de biens , des maladies , la mort , &c. qu'ils leur aient procuré du bien , &c.

Celui des Anges exterminateurs qui tua les premiers nez des Egyptiens ; celui qui détruiſit l'Armée de Sennacherib ; celui qui foudroia par la Peste la ville de Jeruſalem , agit uniquement pour obéir au Commandement que Dieu lui faiſoit.

L'Ange qui fit fortir Loth des villes de Sodome & de Gomorrhe , dans le tems qu'elles alloient être

62 *Lettre de M. de S. André*

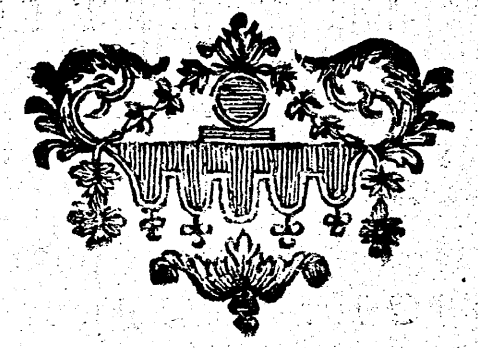
consumées par le feu ; celui qui conduisit le jeune Tobie chez les Medes ; celui qui annonça à Marie le Mystere de l'Incarnation ; celui qui apprit aux Pasteurs la Naissance de Jesus-Christ ; celui qui avertit Joseph de quitter la Judée , & de se retirer en Egypte ; ceux qui servirent Jesus-Christ à la fin de son jeune , & qui le consolèrent dans le Jardin des Olivives ; celui qui tira Saint Pierre des liens ; & generalement tous ceux dont il est parlé dans les Livres Sacrez , n'ont paru que pour executer les Ordres du Seigneur.

Qu'on ne dise donc point que le Diable agisse de lui-même indépendamment de la permission de Dieu , & qu'il fasse du bien ou du mal selon le caprice de celui qui l'évoque , ou qui se sert du Pacte fait avec lui.

Je suis obligé , Monsieur , de

sur la Magie.

finir ma Lettre , & de remettre à une autre fois ce que j'ai à vous dire des Conjurations Magiques & des Livres qui en traitent. Je suis , &c.



22522522:25225552
25252522:525525225

A

MONSIEUR B...
DE LA MAGIE.
SECONDE LETTRE.

MONSIEUR,

Je vous ai promis de vous entretenir sur les Conjurations Magiques, & sur les Livres qui en traitent, je vais y satisfaire, & vous en faire connoître l'impertinence.

L'on appelle Conjuracion Magique tout ce qui se fait par paroles, signes, caracteres, ceremonies, &c. pour évoquer les Demons, & les obliger à répondre aux choses qu'on leur demande, & à faire celles qu'on leur ordonne.

Les Magiciens en parlent comme de moiens assûrez pour obtenir tout ce qu'on veut de ces intelligences. Elles servent, disent-ils, à évoquer les bons Genies, à chasser les mauvais; à engager les uns & les autres à faire certaines choses, ou à ne les point faire; à favoriser les personnes qu'on aime, à nuir à celle qu'on hait; à se procurer & à procurer aux autres la santé, les richesses, les honneurs, les dignitez, les plaisirs, &c. & à faire des choses extraordinaires qui sont au-dessus des forces de la nature & de l'art.

66 *Lettre de M. de S. André*

Ce font-là les effets que ces Im-
posteurs attribuent aux Conjura-
tions, & dont ils flattent les per-
sonnes credules dans des tems
qu'ils sont eux-mêmes dans la
douleur, dans l'affliction, & dans
la misere; qu'ils sont odieux au
Public, regardez de tout le mon-
de avec mépris, & traitez avec
indignité.

Si on les en croit, ils se servent
quand ils veulent faire du bien à
quelqu'un, de paroles de bene-
diction, ils font des vœux & des
prieres pour sa conservation &
sa prosperité; pour lui rendre les
esprits favorables dans toutes ses
entreprises, & dans tout ce qui
peut lui faire plaisir, &c.

Ils usent au contraire de pa-
roles de malediction lorsqu'ils
veulent lui faire du mal; ils font
des imprécations contre lui; ils
mettent tout en usage auprès des

sur la Magie. 67

Genies pour les engager à lui
nuire; à le traverser dans ses des-
seins & dans ses entreprises; à lui
causer des afflictions, des pertes
de biens, des disgraces, des mala-
dies, &c.

Je demanderois à ces Impof-
teurs, pourquoi ils ne se servent
point des mêmes choses pour se
procurer du bien à eux-mêmes;
pour se concilier la faveur des
Grands, & la bienveillance du
Peuple; pour se mettre en posses-
sion des biens & des tresors, qu'
ils promettent aux autres; pour
se mettre à couvert des insultes
qu'on leur fait; pour se vanger
de leurs Ennemis; pour venir à
bout de ce qu'ils entrepren-
nent, &c.

Ne confondez pas, Monsieur,
les Conjurations dont je viens
de parler, avec celles qui sont
en usage dans l'Eglise, ni ces

68 *Lettre de M. de S. André*
 dernières avec les premières.
 L'Eglise ne s'en sert, que pour
 procurer du bien aux Fideles ;
 pour chasser les Demons du corps
 des personnes qui sur une per-
 mission speciale de Dieu, peuvent
 estre veritablement possedées ;
 pour les éloigner des lieux ,
 que par un ordre semblable de la
 Providence, ils peuvent infecter
 de leur présence ; pour détour-
 ner les orages, & les tempestes ;
 pour arrester les inondations ,
 & les incendies ; pour chasser &
 faire mourir les insectes & les
 animaux qui ruinent les moissons,
 & qui détruisent les biens de la
 terre ; pour guérir les maladies
 extraordinaires, & rebelles à
 tous les remedes, &c.

C'est Dieu qui opere dans ces
 occasions, & qui regardant d'un
 œil de pitié, & de compassion,
 les personnes affligées, les sou-

sur la Magic. 69

lage, & remédie aux maux qu'
 elles souffrent.

Tous les effets que les Magi-
 ciens des siècles passez ont attri-
 bué aux conjurations, aux paro-
 les, & aux caracteres Magiques,
 &c. & qu'on leur attribué en-
 core aujourd'hui, & tous ceux
 dont les Poëtes ont fait mention
 dans leurs Ouvrages, ne doivent
 estre regardez que comme des
 fictions & des impostures: & quand
 il y auroit dans ce qu'ils disent
 quelque chose de vrai, & que les
 paroles auroient quelque effet
 sur les animaux, les plantes &
 quelques autres corps; ce ne fe-
 roit ni en consequence des Pactes
 faits avec le Diable, ni par la ver-
 tu des conjurations prétendues ;
 mais peut-estre par l'action des
 esprits qu'exhalent les personnes
 qui les prononcent, & par l'im-
 pression que les mêmes paroles

70 *Lettre de M. de S. André*
prononcées d'une telle maniere,
pourroient faire sur l'air, & l'air
sur les corps qu'il touche.

Il ne paroît point, Monsieur,
qu'aucun des Philosophes an-
ciens qui en ont parlé, & qui
ont cité les Poëtes à cette occa-
sion, y ait ajouté foi: il paroît au
contraire, qu'ils les ont regardez
comme des fables, & comme des
choses vaines.

Platon les regarde de même
dans le second Dialogue de la
Republique. Voici les paroles
dont il se sert, que je tire de la
traduction qu'en a fait Marcile
Ficin. *Præstigiatores*, dit-il, &
vates Divitum fores adeuntes, per-
suadent vim sibi esse qui sacrificiis,
& incantationibus à Diis suppeditur,
ut sive injustè quid factum sit
à quopiam, aut majoribus ipsius me-
deantur, ac expurgent illud per
oblectamenta, & festivitates: & s.

quis inimicum ledere velit, & cum
parvo sumptu similiter ac injustum
ledat incantationibus quibusdam,
& vinculis, veluti dicunt, indu-
centes Deos, sibi inserviant. Omni-
bus autem his sermonibus Pætas ad-
ducunt, &c.

Aristote dit la même chose
dans le ch. 24. du huitième Li-
vre de l'Histoire des Animaux au
sujet de l'*Hippomanes*. *Quod Hip-*
pomanes vocatur, dit-il, *heret qui-*
dem fronti nascentis pulli, ut nar-
ratur, sed equæ perlambentes ab-
stergentesque id abradunt. Quæ au-
tem de hoc fabulantur fragmenta mu-
lierum, & Professorum carminis in-
cantamentorum esse credendum po-
tius est.

Tout ce que les Poëtes ont dit
du pouvoir des Enchanteurs &
des Enchanteresses; des prodiges
que Medée & Circé ont dû faire
par leurs charmes, & de toutes

72 Lettre de M. de S. André

les prétendues Métamorphoses Magiques, est pure fable.

Tout ce que faisoient les Magiciens des Siecles passez pour l'invocation des Dieux qu'ils se van- toient d'engager par leurs char- mes, par leurs enchantemens à faire ce qu'ils vouloient, étoit ordinairement rempli d'impostu- re: & s'il arrivoit quelque chose de ce qu'ils promettoient, c'étoit assez souvent un pur effet du ha- zard, ou de l'imagination des personnes qu'ils menaçoient, où les faux Dieux n'avoient certai- nement aucune part.

C'est ce que Jamblique, qui pas- soit pour le plus fameux Magicien de son tems, nous marque dans le Traité qu'il a fait des mysteres des Egyptiens, au chapitre des Songes divins & humains, où il nous dit expressément que tout ce qu'on attribué à l'art Magique, est

sur la Magie.

est pure imagination, ne certissi- mos, dit-il, intuitus divinorum similes esse credas imaginationibus arte veneficâ suscitatis. Nam ea, que fascinati imaginamur, præter imaginamenta nullam habent actio- nis, & essentia veritatem. Ejusmo- dinamque Magie finis est non fa- cere simpliciter aliquid, sed usque ad apparendum imaginamenta por- rigere.

La Magie, selon Jamblique, n'est, comme vous voiez, Mon- sieur, qu'une fascination de l'es- prit, fascination qui n'a rien de réel, qui n'existe que dans l'ima- gination de ceux qui s'y appli- quent.

Le transport des corps d'un lieu à l'autre, & toutes les manœu- vres que les Magiciens font faire aux Demons par leurs conjura- tions, leurs paroles, & leurs ca- racteres Magiques, sont, selon cet

74 *Lettre de M. de S. André*

Auteur, des effets de leurs rêves, ou des illusions, des prestiges, des inventions dont ils se servent pour séduire les personnes crédules.

On ne doit point dire la même chose des prodiges, & des merveilles, dont il est parlé dans l'ancienne & la nouvelle Loi : c'étoient des coups de la main de Dieu, & des effets de sa toute-puissance.

Lorsque les faux Prophetes, & les Magiciens qui ont cherché à les imiter, ont fait quelque chose d'extraordinaire, de prodigieux ; la nature & l'art en ont esté souvent les Auteurs ; ou leurs prétendus prodiges ont esté de véritables illusions, des fascinations de l'imagination, & des yeux du Peuple. Ce que font tous les jours les Charlatans, les Joüeurs de Gobelets & de Gibeciere, &c.

sur la Magie.

75

Pour ce qui est des prodiges que faisoient les Magiciens de Pharaon, l'écriture Sainte ne dit point qu'ils les operassent par le ministère du Demon, mais par les enchantemens qui étoient en usage chez les Egyptiens, & par des secrets particuliers, dont ils avoient connoissance. *Et fecerunt etiam ipsi*, dit-elle dans l'onzième verset du septième Chapitre de l'Exode, *per incantationes Ægyptiacas, & arcana quedam, similiter.*

Quoiqu'il en soit, les Magiciens de Pharaon ne pûrent contrefaire tout ce que Moïse faisoit ; mais seulement les choses que Dieu leur permit de faire, soit par l'entremise du Demon, soit par les secrets particuliers dont ils avoient la connoissance.

Nous voïons faire à certains hommes des tours d'adresse, des tours de main, qui surprennent les

76 *Lettre de M. de S. André*
 personnes les plus clair-voian-
 tes, les plus attentives. Le Dia-
 ble mille fois plus adroit, en doit
 faire de bien plus surprenantes :
 Les Demonographes luy en font
 faire tous les jours de bien plus
 prodigieuses, qui surpassent tout
 ce que l'art & la nature ont jamais
 fait, & ce qu'ils sont capables de
 faire.

J'ajouteroi que si le Diable a eu
 quelque part aux prodiges qu'ont
 fait les Magiciens de Pharaon,
 c'a esté par une permission expre-
 se de Dieu, qui a voulu confon-
 dre ce Roy idolâtre, dont le cœur
 étoit endurci, & lui faire con-
 noître que le pouvoir qu'il avoit
 donné à Moïse, étoit beaucoup
 au-dessus de ce que l'art, la natu-
 re, & les intelligences pouvoient
 faire.

On ne peut attribuer à d'autres
 causes, les prodiges que faisoit

Simon le Magicien. Ce fut en
 suspendant l'effet des choses dont
 il se servoit pour les operer, que
 Dieu exauça la priere de saint
 Pierre, & de saint Paul, & qu'il
 confondit cet Imposteur en la
 présence de l'Empereur, & du
 peuple qu'il séduisoit par des ap-
 parences trompeuses.

Quoique la chose ait dû se pas-
 ser en public & à jour marqué,
 il est surprenant qu'aucun des
 Historiens Romains n'en ait parlé.
 Tacite même qui a justifié les
 Chrétiens de l'embrasement de
 Rome, dont on les accusoit, n'en
 a fait aucune mention; mais saint
 Augustin & plusieurs des Saints
 Peres attestent la verité de ce fait.

Enfin, de ce Simon dont il est
 parlé dans les Actes des Apôtres,
 qui leur proposa de lui vendre le
 don du Saint Esprit, & qui fût
 reprimandé par Saint Pierre à

cette occasion ; il est seulement rapporté qu'il avoit été auparavant Magicien dans la Ville, qu'il séduisoit la Nation de Samarie, qu'il se disoit quelque chose de grand, que tout le monde l'écoûtoit, depuis le plus petit jusqu'au plus grand ; disant, celui-ci est la vertu de Dieu, qu'on appelle grande, & qu'ils étoient attentifs sur lui, parce qu'il avoit renversé leurs esprits depuis long-tems par sadite Magie. Il y est dit aussi qu'il pria saint Pierre d'interceder pour lui auprès de Dieu, & d'en obtenir le pardon de la faute qu'il venoit de faire.

L'apparition des ames des morts, que les Magiciens prétendent encore évoquer par leurs conjurations, leurs caractères, & leurs paroles Magiques, est une illusion, & un artifice, dont ils se servent pour séduire le Peu-

ple, & le faire craindre.

Et en effet, où cette ame prendroit-elle un corps pour se faire voir, & répondre au Necromancien qui l'évoqueroit, celui qu'elle animoit auparavant, n'étant que pourriture, ou se trouvant réduit en poussiere ?

Qu'on ne dise point qu'elle emprunte un corps étranger : où le prendroit-elle ? & comment pourroit-elle l'animer ? & quand elle le pourroit faire, ce ne pourroit estre dans le moment de l'évocation : Elle n'auroit ni le tems de le chercher, ni celui de le transporter sur le lieu où elle est évoquée.

Qu'on ne cite point l'exemple de l'évocation de l'ame de Samüel par la Pithonisse. Cette femme n'a eu aucune part à cette apparition. Tous les Interpretes ne conviennent pas même qu'elle

80 *Lettre de M. de S. André*
 le ait esté réelle : plusieurs
 croient qu'elle n'a esté qu'en
 songe : & presque tous convien-
 nent qu'elle s'est faite indépen-
 demment de l'art Magique, par
 une permission expresse de Dieu,
 qui vouloit faire connoître à
 Saül, Prince impie, qu'il l'avoit
 abandonné, & qu'il alloit estre
 puni de sa défobéissance, par les
 maux que lui annonçoit l'esprit
 de Samüel.

Voici les termes dont Estius se
 sert dans son Commentaire.
*Nam, dit-il, nec illa Sententia vult
 Samuelem suscitatum virtute artis
 Magica, hoc est ab illa Pythonissâ
 muliere, sed divina voluntatis dis-
 pensatione ipsum spiritum famulis
 apparuisse, Deum autem permisisse
 agi has prestigias, ut Saül impius tan-
 to justius videret se à Deo desereri,
 ac puniri.*

Il est si vrai que cette femme,
 cette Magicienne n'avoit aucu-

sur la Magie. 81

ne part à cette apparition, que
 l'Écriture Sainte marque qu'elle
 en fut troublée & épouvantée ;
 preuve certaine qu'elle ne s'y at-
 tendoit point, & que ce n'étoit
 point un effet de son art, ni d'au-
 cune conjuration ou évocation
 qu'elle eût faite de l'ame de Sa-
 müel ; mais l'exécution d'une
 permission de Dieu, qui vouloit,
 comme disent les Interpretes,
 que le peché de Saül devint son
 supplice.

Ainsi, qu'on ne dise point que
 l'ame des morts puisse estre évo-
 quée, ni qu'elle puisse se faire
 voir aux vivans, si ce n'est par
 une permission expresse de
 Dieu.

Vous me direz peut-estre, Mon-
 sieur, qu'on a des exemples d'ap-
 paritions qui se sont faites sur
 quelques tombeaux. Quand je
 conviendrois du fait avec vous,

Dv

82 *Lettre de M. de S. André*

vous ne pourriez pas en inferer que ces apparitions fussent un effet du pouvoir des Magiciens ; ni que ces ames fussent évoquées par leurs conjurations Magiques. Il n'y auroit rien dans cette apparition qui ne fût naturel, s'il venoit d'une autre cause que de Dieu même.

Il vous souviendra sans doute, Monsieur, d'un discours que je fis il y a quelques années, chez Monsieur H..... sur les spectres & les fantômes. Je vous fis voir que ces apparitions pouvoient estre de veritables spectres qui se formoient en certains tems, des vapeurs qu'exhalent les corps des hommes, & des animaux lorsqu'ils se pourrissent; que les petites parties qui s'en détachent, passoient au travers des pores de la terre, dans l'air où elles se rassembloient, & se pla-

sur la Magie.

coient les unes auprès des autres de la même maniere qu'elles l'étoient dans les cadavres d'où elles sortoient.

Les Imposteurs qui profitent de tout, peuvent se servir de ces occasions pour imposer aux peuples, & lui persuader que ces spectres sont les ames des morts qu'ils ont évoquées.

Vous voyez, Monsieur, que cette évocation n'est pas moins sujette à l'imposture & à la tromperie, que celle des Demons ; & que les Magiciens sont de vrais fourbes, qui ne cherchent qu'à tromper le peuple, & à abuser de sa crédulité.

Je vous ai fait voir dans ma premiere Lettre, de quelle maniere l'Ecriture Sainte les traite, & avec quelle indignation elle les regarde: cependant, elle ne les condamne, & ne leur

84 *Lettre de M. de S. André*
 inflige des peines , que par rap-
 port aux empoisonnemens & aux
 maléfices dont ils sont coupables.
 Vous ne trouverez dans aucun
 endroit, qu'elle les accuse de
 Pactes avec le Diable, d'évoca-
 tion de cette intelligence, de
 commerce avec elle ; elle ne
 leur donne point d'autres noms,
 quand elle en parle, que ceux de
 empoisonneurs & malfaiteurs,
venefici, malefici. Aussi les anciens
 Auteurs qui ont écrit de la
 Magie diabolique, ne l'ont
 point appelée autrement, pour
 la plupart que l'art d'empoison-
 ner, de faire des maléfices, *Ars*
venefica, malefica.

Le Roy, Prince sage & judi-
 cieux, qui cherchoit à mettre ses
 Peuples à couvert de leurs em-
 poisonnemens & de leurs malé-
 fices, ne les a point regardés
 d'une autre maniere dans la Dé-

sur la Magie. 85
 Déclaration du mois de Juillet de
 l'année 1682.

Quoiqu'elle porte le titre de
Déclaration contre les Magiciens,
 elle parle uniquement des per-
 sonnes qui usent de maléfices,
 & de poisons; qui sous la vaine
 profession de Devins, Magiciens,
 Sorciers, ou autres noms sembla-
 bles, condamnés par les Loix di-
 vines & humaines, infectent &
 corrompent l'esprit des Peuples
 par leurs discours & pratiques,
 & par la profanation de ce que
 la Religion a de plus Saint.

Elle ordonne aux Devins &
 Devinereffes, de vuidier incessam-
 ment le Roïaume, à peine de
 punition corporelle : Elle défend
 toutes pratiques superstitieuses,
 de fait, par écrit, ou par paro-
 les, soit en abusant des termes
 de l'Ecriture Sainte, ou des Prie-
 res de l'Eglise; soit en disant ou

86 *Lettre de M. de S. André*
 en faisant des choses qui n'ont
 aucun rapport aux causes natu-
 relles : & Elle veut que ceux qui
 les enseignent , qui les mettent
 en usage , & qui s'en servent ,
 pour quelque fin que se puisse
 estre , soient punis exemplaire-
 ment , & suivant l'exigence des
 cas.

Elle ordonne encore que s'il
 se trouve à l'avenir des person-
 nes assez méchantes pour ajoû-
 ter & joindre à la superstition ,
 l'impiété & le sacrilege , sous pré-
 texte d'operation de prétendue
 Magie, ou autres prétextes de pa-
 reille qualité & qui s'en trouvent
 convaincuës ; elles soient punies
 de mort , ainsi que toutes celles
 qui seront convaincuës de s'estre
 servies de venefice & de poison ,
 soit que la mort s'en soit ensui-
 vie ou non.

On ne trouve, comme vous

voïés, Monsieur, dans la Décla-
 ration du Roy , ni Magiciens qui
 aient traité avec le Diable , &
 qui se servent de lui dans les
 choses qu'ils promettent & qu'ils
 font ; ni Nécromanciens qui ti-
 rent les morts des tombeaux ,
 qui les fassent parler. L'on y trou-
 ve seulement des Séducteurs ,
 des Imposteurs, des Impies, des
 Sacrileges, des Empoisonneurs ;
 des Gens qui sous la vaine profes-
 sion de Devins, de Magiciens, de
 Sorciers , infectent & corrom-
 pent l'esprit des Peuples ; qui
 sous prétexte d'operation de
 prétendue Magie , ajoutent à
 la superstition , l'impiété , le sa-
 crilege , &c. Des gens qui par ve-
 nefice , & par poison , attentent
 à la vie des autres.

Ces crimes , de la punition
 desquels dépend le repos & la
 seureté publique , ne sçauroient

88 *Lettre de M. de S. André*
 estre pourfuivis , ni punis avec
 trop de severité. L'exemple de
 leurs punitions seul est capable
 d'en arrêter le cours , & de met-
 tre les Peuples à couvert de la fé-
 duction , de l'imposture , du ve-
 nefice , & de l'empoisonnement :
 Et quoique tout se fasse ordinaire-
 ment par des voies & par des
 moyens tout-à-fait naturels , &
 sans aucune participation du Dia-
 ble , ils ne sont pas moins pu-
 nissables de mort.

C'est une gangrene qu'il faut
 arrêter d'abord , pour empêcher
 qu'elle ne gagne le cœur : il faut
 extirper promptement le mem-
 bre qu'elle attaque pour sauver
 les autres de la contagion.

C'a été un des motifs de l'E-
 glise lorsqu'elle a prononcé ana-
 thème contre les Magiciens : elle
 a cherché à les retenir par la
 crainte , à arrêter le cours de
 leurs malefices , & à empêcher

sur la Magie.

89

qu'ils ne séduisent les Peuples
 par leurs discours , & ne les in-
 fectent de leur mauvaise doctri-
 ne. Elle les a regardé comme
 des sacrileges & des impies qui
 abusent & qui profanent les
 choses les plus Saintes & les plus
 Sacrées , comme des empoison-
 neurs , qui par des poisons & des
 malefices naturels , font languir &
 mourir les hommes & les animaux

C'est mal-à-propos qu'on cher-
 che à autoriser par l'Ecriture Sain-
 te , & par les anathèmes de l'Eglise
 l'erreur du vulgaire qui attribuë
 presque toujours au Diable les
 malefices & les empoisonnemens
 que font les Magiciens. Il n'est
 souvent Auteur ni des uns ni des
 autres , ni d'aucunes des choses
 que l'art & la nature peuvent fai-
 re ; & si les Démons ont fait
 quelquefois des choses extraor-
 dinaires , ç'a été , comme j'ai déjà

90 *Lettre de M. de S. André*
dit, par une permission de Dieu,
& pour des raisons qui se trou-
vent très-rarement dans l'ordre
de sa Providence.

Voilà, Monsieur, ce que j'avois
à vous dire sur les moyens qu'on
attribuë aux Magiciens pour l'é-
vocation des Démons, & de cel-
le des ames des morts ; sur les
promesses de ses Imposteurs, &
sur les prétendus prodiges qu'on
les accuse de faire par le ministe-
re de ces intelligences : Il ne
me reste plus qu'à vous entrete-
nir sur les Livres de Magie, &
particulièrement sur les Cla-
vicules de Salomon Roy d'Israël,
& le Grimoire du Pape Honorius,
& à vous en faire voir la vanité &
l'imposture.

De tous les Livres de Magie
qui me sont tombez entre les
mains, je n'en ai vû aucun qui
ne fût rempli de choses vaines,

91
ridicules, impertinentes, super-
stitieuses, qui tendent à l'impie-
té & à l'idolâtrie.

Les conjurations qui paroif-
sent les plus innocentes, sont
les plus criminelles & les plus
condamnables. C'est un Serpent
caché sous l'herbe, qui mord ceux
qui en approchent, & qui les tuë
par sa morsure. Les noms de
Dieu s'y trouvent profanés ; les
paroles du Texte Sacré ; les Ce-
remonies de l'Eglise ; les choses
les plus Saintes de la Religion s'y
trouvent employées à des usages
sacrileges.

Les Clavicules de Salomon
sont de cette nature ; le Titre leur
donne cours dans le monde, &
les fait rechercher par une infi-
nité d'esprits foibles qui se per-
suadent qu'elles sont véritable-
ment de Salomon Roy d'Israël.
L'on y cite Prophire & Jambl-

que, qui n'ont écrit que long-tems après lui: l'on y cite Paracelse, Agrippa, de Abano, & d'autres Auteurs qui n'ont paru que dans les derniers siècles: l'on y parle de la Trinité, de Jesus-Christ, &c. l'on y fait même entrer les Prières & les Ceremonies de l'Eglise Romaine, dont Salomon ne pouvoit avoir aucune connoissance.

Le Traducteur qui prévoioit cette objection, a dit qu'on y a ajouté beaucoup de choses, même des Auteurs Modernes: mais il ne justifie point qu'elles soient de Salomon Roy d'Israël.

Outre les Clavicules dont je vous parle, il paroît dans le monde deux autres Ouvrages sous le même Titre, qu'on attribue pareillement à Salomon, où l'on trouve encore plus d'absurdité. Les Traducteurs ne rapportent

non plus que fait celui du premier, aucunes raisons qui puissent faire juger qu'ils soient de lui.

Je pourrois y en ajouter un quatrième traduit en Latin, dont j'ay ramassé quelques cahiers, dans lequel on voit des prières & des conjurations au nom de Jesus-Christ, de sa Mere, de ses Disciples, des Martyrs, des Confesseurs, des Vierges, &c. De sorte qu'on peut dire véritablement que toutes ces prétendues Clavicules n'ont jamais été de Salomon Roy d'Israël, & qu'elles sont apocryphes.

Il est vrai que l'Idolâtrie, dans laquelle ce Prince qui avoit passé pour le plus sage de tous les hommes, est tombé, a donné lieu à quelques Historiens de l'accuser de s'estre abandonné aux superstitions Magiques, & d'en

94 *Lettre de M. de S. André*
 avoir composé quelques Livres :
 mais quand on le supposeroit ain-
 si , on ne pourroit point en infe-
 rer que ceux dont je viens de par-
 ler , fussent du nombre , ni les
 regarder autrement que comme
 supposez ; & ceux qui les ont
 faits , comme des Imposteurs ;
 qui pour y donner plus de poids
 & de créance , & surprendre plus
 facilement les ignorans & les
 hommes foibles & crédules , se
 sont servis du nom de ce Roi
 des Israélites.

Le Livre qu'on attribué au Pa-
 pe Honorius , qui a pour Titre ,
Arcanum arcanorum , Gemma rara ,
& unica secretorum , & à qui l'on
 donne encore le nom de *Gramma-*
rium , différent toutefois de l'*ars*
Grimoria , est de même nature.

On ne dit point lequel des Pa-
 pes qui ont pris le nom d'Ho-
 norius , en est l'Auteur : & il ne

Sur la Magie.

paroît par aucune Histoire ,
 qu'aucun d'eux ait été soupçon-
 né de Magie.

Tout le soupçon pourroit tom-
 ber sur l'Antipape de ce nom qui
 n'étoit point un homme de bien :
 cependant il n'a été accusé non
 plus que les autres , de s'être
 abandonné à la Magie diabolique,
 ni d'avoir eu commerce avec
 ceux qui en faisoient profes-
 sion.

Chose admirable , Monsieur ,
 dont vous n'avez peut-être ja-
 mais entendu parler. Ce Livre
 de Grimoire ne seroit point bon ,
 & n'auroit aucun effet , s'il n'é-
 toit baptisé par un Prêtre , &
 nommé comme un enfant. Le
 Prêtre qui fait la Ceremonie ,
 conjure alors toutes les Puissan-
 ces infernales d'être favorables
 à ce Neophyte , & d'exécuter
 ponctuellement tout ce qui leur

96 *Lettre de M. de S. André*
fera commandé en vertu du Livre qu'il a baptisé ; & pour les y abstraire, il les oblige d'en députer une d'entre-elles qui le signe au nom de toutes, & y appose son cachet.

Le Livre signé & scellé, tout l'Enfer se trouve soumis aux volontez de celui qui le porte & qui s'en sert. Il n'y a point de Diable qui ne se fasse un honneur & un devoir de lui obéir quand il commande.

Admirez, Monsieur, l'union, l'intelligence, & la bonne foi qui se trouve entre les Diables. Il suffit, comme vous voiez, qu'on ait la parole d'un, pour engager les autres à l'exécution de ce qu'il promet.

Il est vrai que les Diables sont intéressés, qu'ils ne font rien pour rien : mais si nous en croions le Livre d'Honorius, ils se contentent

contentent de peu de chose, pourvu qu'on le donne de bonne grace & sur le champ ; car ils ne veulent pas qu'on les trompe, ni qu'on diffère la récompense de leurs services. Comme ils sont gens de parole, ils veulent qu'on le soit aussi, & qu'on exécute ponctuellement ce qu'on leur promet.

L'un se contente, quand on l'évoque, d'un morceau de pain ; l'autre, d'une noix, &c. Je ne ris point lorsque je parle de la sorte : c'est Honorius lui-même qui nous le dit, & qui nous marque le peril où l'on s'expose quand on ne le fait point. Il y va de la vie, & encore en est-on quitte à bon marché quand on ne la perd pas sur un échafaut, exposé à la risée, & aux injures des Puissances infernales. Il n'y en a pas une qui ne prenne part à la chose, & qui ne se trouve indi-

E

gnée du refus qu'on en fait.
 Par ce Livre qui n'est rempli
 que de Conjurations des Puissan-
 ces de l'Orient, du Midy, du
 Couchant, & du Septentrion, &
 de celles qui dominant dans l'air
 chaque jour de la semaine, vous
 jugerez de tous les autres qu'on
 a faits sur cette matière. Je n'ai
 trouvé dans tous ceux que j'ai
 lû, que superstition, impiété,
 profanation, extravagance,
 &c.

Je connois cependant des
 gens si fortement persuadés, que
 par les Caractères & les Conju-
 rations qu'on trouve dans ces
 sortes de Livres, on peut forcer
 les esprits qu'ils appellent Gar-
 diens des Tresors, à les décou-
 vrir, & à les abandonner; que
 quoiqu'ils aient été trompez mil-
 le fois, ils cherchent encore tous
 les jours de nouveaux fripons

qu'on leur indique, croïant ou
 qu'ils sont plus habiles que les
 autres, ou que leurs Livres sont
 meilleurs, & en meilleure
 forme.

Je fis il y a quelque tems, un
 voïage avec un Prêtre pourvû
 de Benefice, homme vif, & dont
 la conversation étoit agréable,
 & même sçavante, qui sur l'ar-
 ticle des Tresors pouffoit l'extra-
 vagance au-delà de l'imagina-
 tion. Il souûtenoit avec la dernie-
 re opiniâtreté, lorsqu'on lui ci-
 toit des exemples de personnes
 qui s'étoient servies de tous les
 moïens qui sont dans les Livres
 de Magie, sans avoir pû en dé-
 couvrir aucun, que le défaut de
 formalité en avoit été la cause,
 que le Diable vouloit estre forcé
 comme les hommes par des som-
 mations réitérées, faites par des
 Sergens approuvez, & ordi-

100 *Lettre de M. de S. André*
 naires des Lieux , où sont les
 Tresors , sur du papier de formu-
 le , & contrôlées dans le tems de
 l'Edit ; qu'il ne se rendoit qu'à la
 troisième sommation : qu'alors il
 indiquoit le Tresor , & en cedoit
 la possession.

A quoi il ajoutoit que c'étoit-
 là le secret de l'art , qui ne se
 trouve point dans les Livres , &
 qui ne s'apprend que *de auro ad*
aurum.

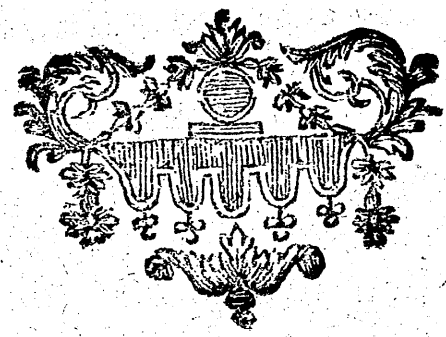
Quoique les Tresors aient at-
 tiré de grosses affaires à cet Ec-
 clesiastique , il n'en est devenu
 ni plus sage , ni plus circonspect.
 La plupart de ses amis ont été
 obligés de l'abandonner , de crain-
 te qu'on ne les soupçonnât de
 donner dans ses rêveries.

Un Abbé de mes amis , sçavant
 & curieux , qui n'avoit rien épar-
 gné pour satisfaire sa curiosité ,
 qui n'avoit rien obmis de tout ce

qui est contenu dans les Livres de
 Magie les plus fameux , pour en-
 trer en commerce avec les Intel-
 ligences , & qui étoit même en
 liaison avec les plus fameux
 Maîtres de l'art , a été forcé de
 convenir avec moi , que ce pré-
 tendu commerce est ordinaire-
 ment imaginaire ; que les Histoires
 qu'on en fait , sont supposées ; &
 que si on ne se laissoit pas prévenir
 par les assurances que donnent les
 Imposteurs , on liroit ces Livres
 comme des Romans , ou comme
 des Contes de Fées , qui bien loin
 de faire impression sur les esprits
 raisonnables , deviendroient l'ob-
 jet de leur mépris , ne serviroient
 qu'à leur faire connoître l'arti-
 fice & l'imposture de ces préten-
 dus Magiciens , & l'extravagance
 des hommes crédules & supersti-
 tieux.

J'ai toujours regardé de même

102 *Lettre de M. de S. André, &c.*
 ces fortes de Livres, & je ne les
 ai ramassez que parce qu'ils font
 du bruit dans le monde, & que
 je voulois me mettre en état de
 défabuser ceux qui avoient eu la
 foiblesse de se laisser tromper. Je
 ne vous conseille point, Mon-
 sieur, de perdre du tems à les lire;
 les seuls Visionnaires peuvent y
 prendre un plaisir mauvais, & la
 Religion porte les Chrétiens à
 s'abstenir d'une si mauvaise lec-
 ture. J'ai l'honneur d'être, &c.



22522522:25225552
 25252522:525525225

A

MONSIEUR B...
DES MALEFICES.
 PREMIERE LETTRE.

L est juste, Monsieur,
 qu'après vous avoir en-
 tretenu de la Magie, &
 des Magiciens; je vous
 parle des Malefices ou des En-
 forcellemens, pour me servir
 des termes du vulgaire. J'avois
 dessein de le faire; & je m'en
 serois acquitté plutôt, si quel-
 ques affaires particulieres ne
 m'avoient pas occupé pendant

104 *Lettre de M. de S. André*
tout le cours du mois passé.

Les Malefices sont constans ; les Histoires en sont remplies ; les confessions des Malfaiteurs en sont foi ; les Arrests des Cours Souveraines les confirment. Les maux qui en naissent , sont grands ; il est important pour le bien public , de les connoître afin de les prévenir , ou de les détourner lorsqu'il y a lieu de les craindre , & d'y remédier quand ils sont arrivez.

Les Malefices se font sur les hommes , sur les animaux , & quelquefois sur les plantes. Ceux qui se font sur les hommes, les blessent dans leurs fonctions naturelles ; ou les rendent malades & les font mourir. Ceux qui se font sur les animaux, leur causent la maladie & la mort. Ceux qui se font sur les plantes, les désechent & les font perir.

sur les Malefices. 105

Quoiqu'il ne s'y passe rien qui ne soit naturel ; le Peuple les regarde d'une autre maniere : il veut toujours que le Diable y ait quelque part : Il n'y a point de Malefice chez lui, dont cette intelligence ne soit coupable : le Magicien qui a pour ce sujet fait Pacte avec elle, est le mobile qui l'a fait agir, il l'y force même par la conjuration dont il se fert.

Je suis persuadé , Monsieur , que vous croiez comme moi , qu'il est rare dans les enforcellemens prétendus que le Diable prenne aucune part, si ce n'est pour inspirer la mauvaise volonté des Malefices qu'on nomme trop souvent de ce nom. Nous ne trouvons point de passage dans la Sainte Ecriture qui nous fasse connoître qu'on doive ordinairement les lui imputer :

on ne lit en aucun endroit qu'il ait toujours la liberté de maleficier ou d'enforcer aucun homme, aucun animal, & de nuire à aucune plante: il y est souvent représenté comme un esprit tentateur qui cherche à surprendre les hommes par la tentation, à les faire tomber dans le peché, à les y endurcir, & à étouffer en eux les mouvemens de la Grace, les sentimens de la vertu. *Soiez sobres & veillez*, dit l'Apôtre saint Pierre au chap. 5. de la 1. Ep. vers. 8. & 9. *Car le Demon votre ennemi tourne autour de vous comme un Lion rugissant, cherchant qui il pourra dévorer. Resistez-lui donc en demeurant ferme dans la foi, sachant que vos freres qui sont répandus dans le monde, souffrent les mêmes afflictions que vous.*

C'est ainsi que l'Eglise le re-

garde le plus souvent dans les Prieres qu'elle fait à Dieu, dans les *Lytanies du Saint Nom de Jesus*, dans celles des *Saints. Seigneur*, dit-elle, *délivrez-nous des embûches du Demon, des pieges qu'il nous tend; ne souffrez pas qu'il nous perde, qu'il nous fasse mourir à votre divine Grace.*

Le Roy qui dans tout ce qu'il a fait pour la Police de son Etat, & le bien de son Peuple, s'est toujours conformé à l'esprit de l'Ecriture Sainte, & à celui de l'Eglise; n'a point dit dans la Déclaration du mois de Juillet 1682. que le Demon fût l'auteur des malefices qui se font sur les hommes & les animaux: il ne condamne point les Malfaiteurs comme gens qui aient recours à cet Esprit reprové dans leurs venefices: il les condamne comme de veritables empoisonneurs

108 *Lettre de M. de S. André*
qui meritent la mort.

C'est sur ce pied-là qu'on peut les regarder dans le monde: & s'il arrive quelquefois qu'ils fassent des choses qui paroissent extraordinaires; il ne s'enfuit pas que le Demon en soit l'Auteur, à moins qu'il ne soit évident qu'elles surpassent les forces de l'art & de la nature, qui en font tous les jours de si surprenantes. Revenons aux malefices qui se font sur l'homme, & qui le blessent dans ses fonctions naturelles.

De tous les malefices qui blessent l'homme dans ses fonctions, le noüement de l'aiguillette est celui qui fait le plus de bruit dans le monde. Ce n'est pourtant souvent qu'une maladie d'imagination, & quelquefois l'effet d'une impuissance naturelle, ou de quelque drogue dont se

sur les Malefices.

109
servent les Malfaiteurs, pour éteindre dans l'Epoux & dans l'Epouse tous les sentimens d'amour qu'ils peuvent avoir l'un pour l'autre, & les empêcher de consommer le Mariage.

Cependant, le Peuple est si prévenu du côté du Pacte fait à ce sujet avec le Diable, qu'il seroit même quelquefois dangereux de vouloir le détromper. On passeroit dans son esprit pour incredule, pour homme sans Religion; & peut-estre on devendroit suspect de Magie & de Sortilege.

On appelle communément ce malefice, *noüer l'aiguillette*, & le remede qu'on y apporte, *dénoüer l'aiguillette*, parce qu'on dit que l'un & l'autre se fait avec une aiguillette de cuir, de laine, de coton, de fil ou de soye, qu'on noüe d'un ou de plusieurs noeuds

110 *Lettre de M. de S. André*
quand on le fait , & qu'on dé-
noïe lorsqu'on le défait.

Ceux qui parlent de ce malefi-
ce ne conviennent ni de la ma-
niere de le faire ni de celle de
le guérir.

Quelques-uns veulent que pour
le faire , l'on noïe l'aiguillette
trois fois , en trois tems diffé-
rens , lorsque le Prestre qui fait
la Cérémonie du Mariage , pro-
nonce telles , telles , & telles
paroles ; & que le Malfaiteur de
son costé prononce en même
tems certaines paroles , dont le
Magicien qui le premier a dû
faire Paëte avec le Diable , est
convenu avec lui , ainsi que les
noms & furnoms des Fianchez :
s'il veut les maleficier tous
deux , pardonnez-moi ce mot ,
Monsieur , ou le nom & le fur-
nom seulement de celui des
deux , auquel il veut faire du mal.

sur les Ma'efices. 111

Les paroles que prononce le
Malfaiteur , qui sont le signe
du Paëte fait avec le Diable ,
doivent obliger cette intelli-
gence à faire nécessairement le
mal dont elle est requise. Ces
paroles sont ordinairement quel-
que verset des Pseaumes , ou
quelques noms de Dieu joint à
des mots barbares & Latins ,
où il n'y a ni sens ni construc-
tion.

Quelques Auteurs prétendent
que le seul nouëment de l'ai-
guillette fait dans l'intention du
malefice , dans les trois tems de
la Cérémonie , suffit , sans qu'on
soit obligé de dire aucunes pa-
roles , ni de nommer les Fian-
chez par leurs noms & furnoms.

Ceux qui veulent dénoïer l'ai-
guillette , ne conviennent point
non plus que ceux-ci , de la ma-
niere de lever ce malefice.

112 *Lettre de M. de S. André*

Si c'est la personne qui la nouée, qui la dénoue, elle en défait simplement les nœuds; & en les défaisant, elle prend garde de les couper ou de les rompre, parce que le mal deviendrait (dit-on) alors irremédiable.

Si c'en est un autre qui la dénoue; comme elle ne peut avoir l'aiguillette qui a servi à faire le mal, elle use d'autres moyens qui ne diffèrent pas moins les uns des autres, que font ceux qu'on a employés à la nouer.

Quelques-unes se contentent d'employer l'Anneau nuptial à quelques superstitions, sans dire aucunes paroles.

D'autres se persuadent qu'il faut dire des paroles, qu'il faut faire des Ceremonies, sans quoi l'aiguillette ne seroit pas bien dénouée. Il y en a qui pro-

Sur les Malefices.

noncent dans le moment qu'on se sert de l'Anneau, certaines paroles superstitieuses qu'ils répètent trois fois un Vendredy matin à Soleil levant: quelques-uns se servent de mots ridicules, & qui n'ont nulle signification.

Il y a peu d'Auteurs du nombre de ceux qui en ont écrit, qui n'aient un secret particulier pour nouer l'aiguillette, & la dénouer. Bodin nous assure qu'il y a plus de cinquante moyens différens pour la nouer: il n'y en aura pas moins suivant les apparences pour la dénouer.

Vous voyez, Monsieur, le ridicule & l'impertinence de ces prétendus moyens; l'imposture & la fourberie ordinaires des noueurs & dénoueurs d'aiguillette, & qu'il y a souvent de la crédulité, de la foiblesse dans ceux qui y

114 *Lettre de M. de S. André*
 ajoutent foi ; de l'ignorance ,
 de la timidité & de l'égarement
 dans ceux qui se croient malefi-
 ciez , qui se persuadent qu'on
 leur a véritablement noué l'ai-
 guillette , & qui cherchent à la
 faire dénouer.

Les moïens dont se servoient
 les anciens pour faire ce male-
 fice & pour le défaire , quoique
 differens de ceux d'aujourd'hui ,
 n'étoient ni moins ridicules , ni
 moins impertinens. Ils em-
 ploïoient à l'un & à l'autre des
 figures de cire faites à la ressem-
 blance des personnes auxquelles
 ils avoient intention de faire du
 mal , ou de procurer du bien.
 Quand ils vouloient leur faire
 du mal , ils faisoient sur ces
 figures des imprécations ; ils en-
 fonçoient des aiguilles ou des
 clous , à la région du foye où ils
 croïoient le siège de l'amour ,

sur les Malefices. 115

persuadez qu'ils rendoient par-là
 les hommes & les femmes froids,
 insensibles aux carresses les uns
 des autres.

Ovide dans une de ces Elegies ,
 attribué ce froid & cette insensi-
 bilité aux charmes des Enchan-
 teresses de son tems.

*Num mea thessalico languent de-
 vota veneno
 Corpora ? num misero carmen &
 herba nocent ?
 Sagave phœnicea defixit nomina
 cerâ ,
 Et medium tenues in jecur egit
 acus ?
 Carmine lesa Ceres , sterilem tumes-
 cit in herbam :
 Deficiunt lesa carmine fontis
 aquæ.
 Ilicibus glandes , cantataque viti-
 bus uva
 Decidit ; & nullo poma movente
 fluunt.*

116 *Lettre de M. de S. André*
Quid vetat & meruos Magicas
torpere per artes ?

On voit par la lecture de cette Elegie, en quelle réputation étoient les Enchanteurs & les Enchanteresses chez les Anciens, & la force que le Peuple attribuoit à leurs charmes. Passons aux moïens dont ils se servoient pour dénouër l'aiguillette, pour rappeler les maris auprès de leurs femmes lorsqu'ils les abandonnoient, & les amans auprès de leurs maîtresses.

Les Anciens emploïoient les figures de cire à guérir ce maléfice, comme à le faire. Les femmes dont les maris devenoient insensibles, ou qui avoient du dégoût, du mépris, de l'aversion pour elles, prenoient ces figures: elles les portoient sur les Autels, & après beaucoup

sur les Malefices. 117

de Ceremonies, elles les apostrophoient, & faisoient par leurs paroles & par leurs charmes, tout ce qu'elles pouvoient pour les attendrir & les rappeler auprès d'elles.

Nous en avons un exemple dans la huitième Eglogue des Bucoliques de Virgile, d'une Enchanteresse qui cherchant à faire revenir son mari de l'indifference & du mépris qu'elle croïoit qu'il avoit pour elle, porte sa figure auprès des Autels qu'elle avoit fait préparer pour ce sujet; elle l'apostrophe, & lui dit qu'elle le lie & le ceint de trois cordons, de trois couleurs différentes: elle la porte ensuite au tour des Autels, & s'adressant à Amaryllis, elle la conjure de nouër les trois cordons de trois nœuds differens, & de dire en les faisant, qu'elle

118 *Lettre de M. de S. André*
ferre les liens de Venus, afin
que son cher Daphnis revienne
de son indifférence, & qu'il ne
l'abandonne plus.

*Effer aquam, & molli cinge hac
altaria vittâ :*

*Verbenasque adole pingues, & mas-
cula thura :*

*Conjugis ut Magicis, Sanos aver-
tere sacris*

*Experiar sensus : nihil hic nisi car-
mina desunt.*

*Ducite ab urbe domum mea carmina,
ducite Daphnim.*

*Carmina vel Cælo possunt deducere
Lunam :*

*Carminibus Circe Socios mutuavit
Uliſſis :*

*Frigidus in pratis cantando rum-
pitur Anguis.*

*Ducite ab urbe domum mea carmi-
na, ducite Daphnim.*

Terna tibi hac primum triplici di-

versa colore

*Licia circumdo, terque hac altaria
circum*

*Effigiem duco, numero Deus impar
gaudet.*

*Ducite ab urbe domum mea carmina,
ducite Daphnim.*

*Necte tribus nodis ternos Amarylli,
colores :*

*Necte, Amarylli, modò, & veneris
dic vincula necto.*

*Ducite ab urbe domum mea carmina,
ducite Daphnim.*

Quelques Auteurs ont voulu
appliquer au prétendu nouëment
de l'aiguillette, les paroles de
l'Enchanteresse à Amaryllis,
sans faire reflexion que bien
loin qu'elle chercha à noüer
l'aiguillette à Daphnis ; elle
mettoit tout en usage pour le
faire revenir de son froid, &
l'engager à quitter la Ville où il

s'étoit retiré pour se rendre auprès d'elle.

En effet, la priere qu'elle faisoit à Amaryllis, de dire qu'elle ferroit les liens de l'amour, ne tendoit qu'à rappeler son mary, & à l'attacher auprès d'elle.

Vous conviendrez avec moi, Monsieur, que le nouëment, & le dénouëment de l'aiguillette, sont ordinairement sans fondement; que les moïens dont on se sert pour y parvenir, sont souvent chimeriques. S'il se trouve quelquefois des personnes qui ne puissent consommer le Mariage, & qui dans la suite en deviennent capables, ce n'est souvent ni par l'operation du Demon, ni par les charmes des Magiciens: la nature seule fait ordinairement tout ce qu'on leur attribué; c'est elle qui lie, c'est elle qui délie. L'art ne laisse pas d'y

d'y avoir part en quelques occasions; & c'est ce qui donne lieu à bien des gens qui en ignorent les moïens de crier à l'enforcelement, au malefice; d'accuser ceux qui s'en sont servis, de Magie, de Sortilege, de Pacte avec le Diable.

L'impuissance où se trouvent l'Epoux & l'Epouse de consommer le Mariage, est très-souvent l'effet d'une imagination blessée par la crainte du malefice: il suffit qu'ils en aient entendu parler, ou que quelqu'un les en ait menacé pour s'en former l'idée, & l'imprimer fortement dans leur esprit, pour leur retirer tous les sentimens de l'Amour: & s'il leur en restoit encore quelques-uns, pour les mettre hors d'état de pouvoir se satisfaire.

L'Auteur du Tableau de l'A-
F

122 *Lettre de M. de S. André*
 mour dans le Mariage , en ap-
 porte un exemple dans le troisié-
 me chap. de la quatrième partie
 du second Tom. Il dit qu'un
 nommé Pierre Burtel Tonne-
 lier , qui devoit se marier quel-
 ques jours après , lui aiant don-
 né quelque sujet de plainte , il le
 menaça de lui noïer l'aiguillette ;
 que cette menace fit tant d'im-
 pression sur l'esprit de cet
 homme , que quelque passion
 qu'il eût pour sa femme , il ne
 pût jamais approcher d'elle ;
 que sa femme qui n'en avoit
 pas moins pour lui , le voiant en
 cet état , crût que véritablement
 il avoit été enforcé. Ce qui les
 engagea tous deux à se plaindre ,
 à déclamer contre l'Auteur , à
 l'accuser de les avoir malefi-
 ciez , & quoiqu'il pût faire , il
 ne pût jamais les en désabuser.
 Il ajoute que le Curé de la Pa-

sur les Malefices.

123

roisse , qui les avoit mariez ,
 eût beaucoup de peine à guérir
 leur imagination , & à les faire
 coucher ensemble ; qu'alors l'ai-
 guillette se dénoïa , & qu'ils ne
 furent pas long-tems sans rem-
 plir les devoirs du Mariage.

Ma femme dit un jour en rail-
 lant , à un Tisserant qui étoit en
 état de se marier , qu'elle lui
 nouëroit l'aiguillette s'il n'ache-
 voit pas auparavant une pièce de
 toile qu'il avoit pour elle au mé-
 tier ; la crainte qu'il en eût , lui
 fit achever la toile ; mais il ne
 fût pas pour cela guéri de la
 peur , il falut que ma femme lui
 promit solennellement qu'elle
 ne lui feroit point de mal , avant
 qu'il osa se marier , tant la
 crainte a de pouvoir sur un es-
 prit foible & ignorant.

La crainte du malefice n'est
 pas le seul empêchement , le seul

Eij

124 *Lettre de M. de S. André*
 obstacle qui se rencontre à la
 consommation du Mariage. La
 pudeur, l'excès de l'amour, de
 la joie ou de la tristesse, la lai-
 deur & la difformité de l'Epoux
 ou de l'Epouse, la répugnance
 qu'ils ont à s'épouser l'un l'autre,
 &c. y ont souvent autant de
 part.

J'ai connu des hommes les
 mieux disposez & les plus pas-
 sionnez, que la pudeur retenoit
 & empêchoit de consommer le
 Mariage. La pudeur a tant de
 force sur certaines personnes,
 qu'elle les retient dans la plû-
 part des choses qu'elles veulent
 executer : elle les empêche
 même de satisfaire aux besoins
 les plus pressans de la nature.

La pudeur suspend le mouve-
 ment des esprits, & cause quel-
 quefois de la part de l'un ou de
 l'autre Epoux, un obstacle à la

sur les Malefices. 125
 consommation du Mariage.

Ovide.

*Huc pudor accessit, facti pudor ipse
 nocebat.*

La pudeur réprime souvent
 les passions les plus violentes :
 combien avons-nous vû de gens
 qui se feroient abandonnez aux
 dernieres extrêmitéz, si la hon-
 te ne les avoit retenus ?

L'excès de l'amour & de la
 joie, met encore très-souvent
 les esprits dans le trouble &
 dans l'agitation ; & détourne le
 cours qu'ils prenoient du côté
 des parties naturelles, ce qui fait
 que les hommes & les femmes
 tombent tout d'un coup dans
 l'impuissance de pouvoir satis-
 faire à ce qu'ils se doivent les
 uns aux autres : l'on en trouve
 par tout des exemples.

126 Lettre de M. de S. André

La tristesse suspend, comme la pudeur, le cours des esprits : elle les dissipe souvent, ou les affoiblit de maniere, qu'ils n'ont plus assez de force pour animer les organes & les faire agir : lorsqu'elle continuë, elle desseche les parties, elle les rend insensibles, *spiritus tristis exsiccatur ossa*, dit l'écriture.

La laideur est le plus puissant remede contre l'amour ; elle rebute les personnes les plus passionnées ; elle les rend froides & insensibles, par l'impression fâcheuse qu'elle fait sur les esprits, & que les esprits font sur l'ame sensitive.

La répugnance que deux personnes qui se mariënt par intérêt, par force, ou pour raison de famille, ont pour cette alliance, est encore un grand frein pour les retenir & les empêcher

sur les Malefices. 127

de s'unir aussi étroitement qu'elles devroient faire.

Il faut avoir beaucoup de raison pour vaincre ces deux derniers obstacles, & ne point tomber dans une averfion mutuelle, qui donne lieu au Peuple crédule & ignorant de croire que les mariez ont été maleficies, qu'on leur a nouë l'aiguillette, & de le publier ainsi.

Outre ces empêchemens extérieurs, il s'en trouve deux autres qui ne sont pas moins considerables. Le premier est causé par l'épuisement des forces, soit par maladie ou par débauche du côté des femmes, ou par un travail excessif de corps ou d'esprit ; ou par des pertes de sang, &c. Le second naît à l'occasion des malefices naturels, je veux dire des choses dont se servent quelques malfaiteurs pour éteindre

128 *Lettre de M. de S. André*

dans un homme ou dans une femme, les sentimens de l'amour.

Il est évident qu'un homme dont les forces sont épuisées par une longue ou violente maladie, par des pertes de sang considérables, ou des évacuations excessives; par un travail pénible & de longue durée, ou par l'excès des plaisirs de l'amour, est hors d'état de penser au Mariage.

C'est à quoi les gens prudens & avisez doivent bien prendre garde, & ne pas s'engager mal-à-propos dans l'esperance qu'ils ont de revenir de leur épuisement & de leur impuissance. J'ai vû plusieurs personnes qui y ont été trompées, que j'avois avertis auparavant de ce qui leur arriveroit.

Si quelques-unes sont assez heureuses pour trouver des fem-

sur les Malefices. 129

mes sages & raisonnables, qui portent leur mal avec patience: combien s'en trouvent-ils qui ne sont ni de même caractère, ni de même temperament, qui les chagrinent & les méprisent, & qui les chargent très-souvent de honte & de confusion.

Un jeune homme de vingt-quatre à vingt-cinq ans, fort & vigoureux, mais qui s'étoit entièrement épuisé avec les femmes, & qui n'avoit plus aucun sentiment pour elles, pressé de se marier avec une fille de mérite & de distinction, pour laquelle il avoit toute l'estime & toute la tendresse qu'on pouvoit avoir, cherche tous les prétextes & tous les moiens honnêtes qu'il pût imaginer, pour éloigner le Sacrement. Les parens de la fille, & les siens même s'en plaignent, & veulent le forcer à se marier: ce jeune

130 *Lettre de M. de S. André*
 homme n'ayant point de nouveau prétexte pour s'en dispenser, déclare son impuissance, & le chagrin mortel qu'il auroit de tromper sa Maîtresse; il se retire ensuite dans un Monastere. La Demoiselle touchée de sa bonne foi & de son exemple, prend le même parti, & se fait Religieuse.

Il seroit à souhaiter que tous ceux qui se trouvent en pareille occasion, en usassent de même: Il ne se trouveroit pas tant de mauvais Mariages, & l'on ne parleroit pas tant qu'on fait d'aiguillettes nouées.

A l'égard des Malefices naturels, on ne peut point douter qu'il n'y en ait, l'on en voit souvent des exemples: vous en avez vû plusieurs qui ont fait beaucoup de bruit.

Il y a plusieurs drogues que les

sur les Malefices.

131

Malfaiteurs & les Malfaitrices emploient à cet usage.

On met de ce nombre le sel, qu'on appelle de Saturne, l'Agnus Castus, & le Camphre. On dit même que la seule odeur de cette dernière drogue, est capable d'éteindre la passion la plus vive.

*Castrat per naves Camphora odore
mares.*

Dit un Poëte.

C'est par cette raison qu'on ordonne cette gomme aux femmes, & aux filles qui sont sujettes aux maux de mere, aux affections hysteriques.

Cependant il y a des Auteurs qui nous assurent qu'il produit un effet contraire, & qu'on le connoît par le grand nombre d'enfans qu'ont les Marchands qui le vendent, & ceux qui

132 *Lettre de M. de S. André*
 l'emploient & qui en respirent
 continuellement l'odeur.

On met encore le Nenufar au
 nombre des choses qui servent
 à rendre les Epoux insensibles.
 L'histoire que je vais vous en
 faire, vous en fera connoître la
 force & les effets.

Un Couvreur d'ardoise nou-
 vellement marié, travailloit en
 Eté sur une maison, à l'une des
 fenêtres de laquelle le Maître
 avoit mis un flacon d'eau de
 fleurs de Nenufar à purifier au
 Soleil. Comme il étoit beaucoup
 échauffé & alteré, il prit le
 flacon & bût de cette eau autant
 qu'il en fallut pour se rafraîchir
 & se défaltrer: il retourna
 chez lui sans donner à sa femme
 les marques ordinaires de sa
 tendresse; il passa ainsi quelques
 jours.

La femme surprise de ce

sur les Malefices. 133

changement, questionne son
 mary; elle le presse, il lui ra-
 conte son aventure; elle se
 persuade aussi-tôt qu'il a été en-
 forcé, & elle le lui persuade
 aussi. Ils se plaignent l'un & l'au-
 tre du Malefice qu'on lui a fait.
 Le Maître de la maison surpris
 comme les autres, de la singu-
 larité du fait, examine la chose;
 il regarde le flacon où il avoit
 mis l'eau de Nenufar, il le trou-
 ve vuide: il ne doute point que
 ce ne soit ce Couvreur qui l'ait
 buë, & qu'elle ne lui ait causé
 le prétendu Malefice; il le con-
 sole, il lui fait user de vin de
 Gingembre confit, & de tout ce
 qu'il pût trouver de plus propre
 à l'échauffer; il le rétablit enfin
 en l'état où il étoit auparavant;
 & fit cesser les plaintes de sa
 femme.

Je finirai cet article par une

134 *Lettre de M. de S. André*

autre aventure que vous ne trouverez pas moins extraordinaire.

Vous connoissez *l'Orchis* : on l'appelle communément, quoique improprement, *Satyriion*. Cette plante a deux oignons à sa racine qui ne ressemblent pas mal aux testicules. L'un, est uni, ferme, pesant; l'autre, ridé, mol, & léger. Les Botanistes donnent comme vous sçavez, à ses oignons, des qualitez tout-à-fait opposées : ils veulent que l'un soit propre à échauffer, & l'autre à refroidir; que le premier excite la chaleur naturelle, & que l'autre l'éteigne.

Deux Gentilshommes de mes amis qui en avoient entendu parler, s'avisèrent un jour d'en faire prendre à deux nouveaux mariez, de donner à l'homme une assez bonne quantité de celui qui étoit propre à refroi-

sur les Malefices. 135

dir & éteindre la chaleur naturelle, & à la femme de celui qui devoit l'exciter & l'animer. Jugez, Monsieur, de ce qui s'en ensuivit, & du bruit que causa cet accident dans tout le Village. L'on accusoit déjà quelques voisins mal-intentionnez de leur avoir noué l'aiguillette : on les menaçoit & on les auroit insultez, si les Gentilshommes qui avoient fait ce plaisant Malefice, ne l'avoient déclaré.

Quoique la connoissance de ces fortes de choses serve quelquefois à faire du mal; elle peut servir à faire du bien, & à remédier à bien des accidens qui arrivent dans le monde. Elle sert d'ailleurs à défabuser les personnes prévenuees du côté de l'enforcelement, & à leur faire voir qu'on impute tous les jours aux Demons mille choses dont ils sont innocens.

136 *Lettre de M. de S. André*

Les choses dont je viens de parler, ne sont point les seules qui mettent obstacle à la consommation du Mariage : l'impuissance naturelle y a souvent la meilleure part.

Il arrive que des hommes naturellement impuissans, & que d'autres qui le sont devenus par accident, se marient : comme les uns & les autres se trouvent frustrés de leur esperance ; ils s'imaginent qu'il y a du Malefice ; ils s'en plaignent, & le Peuple y ajoute foi.

J'ai vû des hommes naturellement impuissans, qui ne laissoient point d'avoir du penchant pour les femmes, & de s'en faire aimer : J'en ai vû se marier, dont les femmes ont été obligées de demander la dissolution du Mariage, & de se séparer.

Bien des Directeurs m'ont

Sur les Malefices. 137

consulté sur ces impuissances, & m'ont envoie les maris & les femmes pour les examiner, croiant qu'ils étoient enforcelés ; les maris & les femmes le croiant pareillement. J'ai fait faire des remedes à quelques-uns, mais sans effet. Le plus seur, pour ne pas faire d'éclat dans le monde, est de les engager à ne point coucher les uns avec les autres, & de les exhorter à la patience.

J'en ai connu d'autres qui avoient quelque sentiment ; mais qui n'approchoient pas si tôt de leurs femmes, qu'il se perdoit entierement. Ce qui donnoit pour eux à leurs femmes, du mépris & de l'averfion.

Les femmes qui se trouvent trompées de la sorte, se portent quelquefois aux dernieres extrémités.

Vous en avez vû un triste exemple dans la personne de M. G. après avoir trompé sa premiere femme , s'il m'avoit crû , il n'auroit pas eu la témérité d'en épouser une seconde ; & vous n'auriez pas eu le déplaisir de le perdre sitôt.

Monfieur son frere a profité de son exemple , & quoiqu'il ait eû l'envie, comme lui, de se marier , il a sagement renoncé.

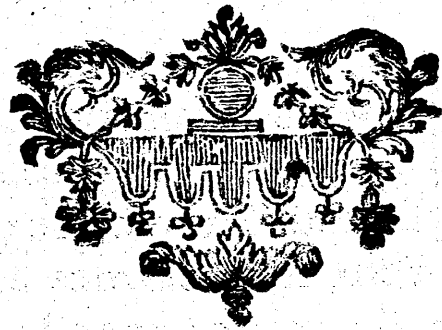
Un homme de la même trempe , mais beaucoup plus fort & plus vigoureux , vint me consulter il y a quelques jours , sur le parti qu'il avoit à prendre. Il avoit fait un Contrat de Mariage; mais il n'avoit aucun sentiment du côté des femmes , ni aucune disposition à l'accomplissement de la Loi : après l'avoir visité , je lui fis concevoir le danger où il s'exposoit s'il prenoit une

femme , & il me quitta dans le dessein de n'y plus penser.

Il se trouve quelquefois des hommes dont les parties naturelles paroissent en bon état , & qui ont inutilement passé des quinze & vingt années dans le Mariage. J'en ai vû deux de cette nature , qui me furent envoiez par feu M. P. grand Directeur , comme vous sçavez , qui les croïoit maleficies ; je leur fis faire quelques remedes , mais la nature leur refusoit son secours. On ne peut guérir que ceux à qui la nature a donné des dispositions plus heureuses.

Je suis obligé , Monsieur , de finir ma Lettre , & de remettre à une autre fois ce qui me reste à vous dire sur le nouëment & le dénouëment de l'aiguillette , & sur l'erreur

140 *Lettre de M. de S. André, &c.*
où est le Peuple à cet égard.
Une affaire d'importance m'est
survenuë dans le tems que j'y
pensois le moins, qui m'oc-
cupera pendant quelques jours.
Je suis, &c.



141
Z Z S Z Z S Z Z : Z S Z Z S S S S Z
Z S Z S Z S Z Z : S Z S S Z S Z Z S

A

MONSIEUR B...
DES MALEFICES.

SECONDE LETTRE.

JE vous ai fait connoître,
Monsieur, les causes de
l'impuissance où se trou-
vent les hommes & les
femmes de consommer le Ma-
riage; l'ignorance desquelles a
porté le Peuple à l'attribuer le
plus souvent au nouëment de
l'aiguillette.

Il seroit aisé de lever la plus-
part de ses obstacles, & de ces

142 *Lettre de M. de S. André*
 empêchemens, si l'imagination
 de l'Epoux & de l'Epouse n'étoit
 point frappée de l'idée du ma-
 lefice : mais ils sont quelque-
 fois si prévenus que le Diable
 y a part, qu'ils croient ne pou-
 voir être guéris que par une
 espece de miracle, ou par un
 autre malefice.

Ainsi je conseillerois aux per-
 sonnes qu'ils consultent, de s'ar-
 rêter moins à les détromper par
 des raisonnemens dont ils ne
 sont pas capables, que de leur
 rapporter divers exemples de
 gens qui dans leur même état
 ont été guéris par des jeûnes,
 des prieres, des aumônes, des
 neuvaines, des pelerinages, &c.
 Il est bon de les exciter à faire
 la même chose, de leur inspi-
 rer l'esperance d'une semblable
 guérison. Leurs prieres seront
 toujours bonnes, & s'ils s'assu-

rent d'un prompt secours, elles
 pourront devenir efficaces. Leur
 mal est souvent dans la persua-
 sion qu'ils ont été atteints d'un
 malefice. Le remede est dans la
 conviction qu'ils en sont déli-
 vrez. Cette conviction est sou-
 vent une grace de Dieu auquel
 ils doivent toujours avoir re-
 cours.

Je sçai que pour les défabuser
 on s'est servi avec succès de
 quelques ceremonies arbitraires
 & Magiques en apparence qui
 flattoient leurs imaginations, &
 les rendoient à eux-mêmes. Mais
 je n'ai garde d'approuver un
 moïen que la verité & que la
 Religion, dont on ne doit jamais
 se faire un jeu, condamnent
 également. Si j'en cite un exem-
 ple, ce n'est pas pour l'autori-
 ser, ce n'est que pour faire mieux
 sentir que ces sortes de malefi-

144 *Lettre de M. de S. André*
 ces sont ordinairement faux & imaginaires. Voici l'exemple que je tiens d'une personne de qualité, homme grave & qui passoit dans le monde pour habile dans les prétendues sciences secretes.

Deux de ses Vassaux nouveaux mariez qui se plaignoient qu'on leur avoit noüé l'aiguillette, vinrent un jour chez lui, & lui aiant découvert leur mal, ils le prièrent d'y apporter remede, le soupçonnant apparemment de l'avoir causé. Il les confirma d'abord dans leur erreur, il leur dit ensuite de prendre courage & qu'il les guériroit. Il se fit apporter le premier livre qui se trouva sur la table de son cabinet: il fit dessus quelques signes de croix, & prononça quelques paroles Grecques avant que de l'ouvrir; & en aiant lû quelques

sur les Malefices. 145
 ques lignes, il recommença les signes de Croix, & marmota encore quelques paroles, après quoi il les assura que le malefice étoit levé. Il les renvoia chez eux dans le moment, ils n'y furent pas sitôt arrivez qu'ils consommèrent le Mariage, & vécurent en bonne intelligence.

Toutes les paroles dont se servent les prétendus dénoüeurs d'aiguillette, & toutes les choses qu'ils mettent en usage, n'agissent le plus souvent, comme vous voiez, que sur l'imagination des mariez qui se croiant déliez, ne trouvent plus d'obstacles qui les arrêtent.

L'exemple que vous m'apportez de la guérison de la voisine de nôtre ami M. de G..... à laquelle on avoit dû noüer l'aiguillette, sans l'avoir noüée à son mari, n'est point à la ve-

G

146 *Lettre de M. de S. André*

rité un effet de son imagination ; mais elle n'a rien qui ne soit naturel , & qui soit un effet de la malice du Demon. Je suis surpris qu'un homme aussi éclairé , & d'aussi bon sens que nôtre ami , ait eû assez de foiblesse pour accuser cette intelligence d'un crime dont elle n'est point coupable , & lui attribuer une guérison qu'elle n'a point procurée.

Je veux bien convenir avec vous & avec lui , que le mari de cette femme avoit tenté inutilement tous les remedes que lui avoient enseigné les prétendus Sorciers & Magiciens qu'il avoit consultez ; & que le conseil qui lui fut donné de la surprendre le Dimanche matin ensuivant , dans le tems qu'elle lui apporteroit sa chemise , comme c'est la Coûtume du Pais , de l'arrêter de force , & si elle

Sur les Malefices.

faisoit résistance , de profiter aussi-tôt de l'occasion , sans lui donner le tems de se reconnoître ; il réussit comme l'avoit marqué le prétendu Magicien qui l'avoit donné : Mais peut-on inferer de-là , qu'il y eût de la diablerie dans le noüement , & le dénouement prétendu de l'aiguillette ?

Quoique cette voïe , cette maniere de la dénouer paroisse extraordinaire & ridicule même , si vous le voulez ; elle n'a rien qui soit contre les Loix ordinaires de la nature. Cette femme ne pouvoit souffrir que son mari approchât d'elle , ou par pudeur , ou par insensibilité , ou par dégoût qu'elle avoit pour lui ; ou peut-être même dans la crainte de quelque douleur. Il la surprend , il lui fait violence , il profite du trouble où elle se

148 *Lettre de M. de S. André*
trouve alors, & ne trouve plus
de resistance de sa part; il con-
somme le Mariage.

Je suis surpris encore un coup,
que nôtre ami ait été assez foi-
ble pour recourir à d'autres cau-
ses, & attribuer à un Pacte fait
exprès, un effet aussi naturel que
celui-là.

Pourroit-on encore douter
après tout ce que j'ai eu l'hon-
neur de vous dire, que l'empê-
chement à la consommation du
Mariage ne fût très-souvent na-
turel? Quelle raison auroit-on de
donner au Diable un pouvoir
continuel & absolu sur les hom-
mes par rapport à de semblables
effets?

Les vices de conformation
sont incurables, ni l'art, ni la na-
ture, ni le Demon ne sçau-
roient y remedier: il n'y a que
Dieu seul qui puisse operer ce
miracle.

Mais bien que le Demon puisse
avoir part quelquefois à ces ma-
lices du nouëment de l'aiguillet-
te, on ne peut pas inferer qu'il
en soit ordinairement l'Auteur.
Il seroit aisé d'en rendre raison
sans avoir recours à cette in-
telligence. En effet, on ne doit
point, comme j'ai déjà eu l'hon-
neur de vous dire, attribuer à
d'autres causes sans raison, ce que
l'art & la nature peuvent faire.

Voici de quelle maniere en parle
Etmuler dans le 3^e. ch. de la Pra-
tique Speciale. Je me servirai des
termes du Traducteur. *Enfin, dit-
il, quoique la cause de ce charme ne
puisse pas être bien clairement expli-
quée, néanmoins pour ne pas faire té-
merairement honneur aux Demons
des effets naturels qui ne sont dûs
qu'à Dieu seul; on pourroit dire qu'il
le consiste dans l'imagination de celui
qui nouë l'aiguillette. Le Chance-*

150 *Lettre de M. de S. André
lier Bacon panche de ce côté-là dans
son Sylva Sylvarum, ainsi que Hel-
mont, & Marcus Marci. Ils attri-
buent tous trois ce sortilege & tous
les autres à l'imagination du Sor-
cier & de la Sorciere.*

Ni Etmuller, ni les Auteurs
qu'il cite, n'expliquent point la
maniere dont l'imagination du
malfaiteur & de la malfaitrice
doit agir dans ces occasions. On
pourroit dire suivant le systême
des Philosophes modernes, que
les esprits ou les petites parties
qui émanent du corps de l'un ou
de l'autre, dans le tems que leur
imagination est remplie de l'idée
du mal qu'ils font ou qu'ils veu-
lent faire à leur ennemi, agissent
sur les Fiancez, qu'ils les trou-
blent & leur inspirent de la
crainte; crainte bien-tôt suivie
de l'idée du malefice, & du dé-
reglement de l'imagination.

Ces emanations sont constan-
tes, & les impressions qu'elles
font sur le corps des Fiancez
lorsqu'elles viennent à le tou-
cher, ne peuvent être que fâcheu-
ses, elles portent même avec elles
un caractère de malignité que
leur imprime la passion du mal-
faiteur & de la malfaitrice, &
l'envie qu'ils ont de se vanger,
qui cause non-seulement l'im-
puissance, mais encore la haine
entre les Epouzez.

Cette explication est con-
forme aux observations de Hen-
ric Abheer, & de quelques au-
tres Auteurs qui marquent que
dans toutes sortes de malefices,
les personnes maleficiées souf-
frent beaucoup plus lorsque les
malfaiteurs ou les malfaitrices
sont proche d'elles, que quand
ils en sont éloignés; que plus
l'éloignement est grand, moins

elles souffrent, & que leurs souffrances redoublent toutes les fois que celui ou celle qui a fait le mal, se rapproche d'elles.

Ces differens changemens ne peuvent s'expliquer physiquement que par la Philosophie des Corpuscules, ni avoir d'autres causes naturelles que les esprits qu'exhalent continuellement les corps des malfaiteurs & des malfaitrices, par le nez, la bouche, les yeux, & les pores insensibles de la peau.

Quoique l'Eglise excommunie les noüeurs d'aiguillette, & que le Prêtre prononce anathème contre eux, avant que de proceder à la Celebration du Mariage; on ne doit pas en conclure qu'ils se servent toujours du ministère du Demon pour faire ce malefice. Comme il est contraire à la Loi de Dieu qui a créé l'hom-

me & la femme pour la multiplication de leur espee; c'est s'opposer à l'execution de sa volonté, que d'empêcher la consommation du Mariage; c'est un crime capital qui tend à la destruction de l'ouvrage du Seigneur, dont l'Eglise cherche à arrêter le cours par ses anathèmes.

Rien n'est plus capable de rassurer les esprits foibles & crédules des Fiancez, & de guérir leur imagination blessée par l'idée du malefice, & la crainte qu'ils en ont, que les menaces que l'Eglise fait alors aux malfaiteurs & aux malfaitrices.

Les figures de cire, dont les Enchanteurs des siècles passez se servoient pour noüer l'aiguillette & la dénoüer; les paroles enchantées qu'ils prononçoient dessus; les ceremonies dont ils

154 *Lettre de M. de S. André*
 les accompagnoient , étoient de
 véritables impostures , de pures
 illusions , dont ils entretenoient
 la crédulité du Peuple idolâtre ,
 & superstitieux.

La crainte du mal , l'esperan-
 ce du bien , les promesses d'un
 imposteur , & les assurances qu'il
 donne de procurer l'un , & de
 détourner l'autre , sont de puis-
 santes amorces , de puissants mo-
 tifs pour gagner le Peuple & le
 tromper.

Les Enchanteurs , pour don-
 ner plus de cours à leurs im-
 postures , ont cherché à les au-
 toriser par le témoignage de
 quelques Philosophes , de quel-
 ques Poètes , ou de quelques
 Historiens ; cependant les uns
 & les autres n'en ont parlé qu'a-
 vec mépris , & n'ont regardé les
 prodiges qu'ils devoient faire ,
 que comme choses vaines & ri-
 dicules.

Sur les Malefices. 155

Ce que Virgile dit dans la hui-
 tième Eglogue des Bucoliques ,
 de la femme Enchanteresse , de
 la figure de cire dont elle se ser-
 vit , & des ceremonies Magiques
 qu'elle fit pour attendrir le cœur
 de son mary , & le rappeler au-
 près d'elle , est une pure fable ,
 dans laquelle il expose tout ce
 qu'avoient coûtume de faire les
 Enchanteurs & les Enchanteref-
 ses , pour fasciner les yeux &
 l'esprit du Peuple.

Ovide en parle de même. Il
 regarde les prétendus charmes
 dont usoient les Magiciens & Ma-
 giciennes , pour operer toutes les
 merveilles dont ils se van-
 toient , comme des moïens pro-
 pres à imposer aux esprits foi-
 bles , crédules , superstitieux ; à
 les séduire ; à leur faire croire ,
 & à leur faire faire tout ce qu'ils
 leur persuadoient.

156 *Lettre de M. de S. André*

Pour mieux tromper le Peuple, les Enchanteurs des siècles passez ajoûtoient aux figures de cire qu'ils emploïoient à inspirer de l'amour, des philtres, des drogues propres à reveiller les esprits assoupis dans le corps; ils les accompagnoient comme les figures, de paroles & de ceremonies Magiques: & quoique leur action se fit ordinairement (lorsqu'ils avoient quelque effet) indépendamment de tout charme, par la seule force des esprits dont elles étoient chargées; ils l'attribuoient toujours aux paroles & aux ceremonies dont ils se servoient.

Le plus fameux des philtres étoit chez eux *l'Hippomanes*, ex-croissance de chair qui doit se trouver au front des Poulains lorsqu'ils sortent du ventre de leurs meres. Aristote en parle

sur les Malefices. 157

dans le chap. 24. du huitième Livre de l'Histoire des Animaux; & Ovide en fait aussi mention; & tous deux les regardent avec mépris; & les contes qu'on en fait, comme des chimeres. Je vous ai rapporté le passage d'Aristote dans la seconde Lettre sur la Magie. Voici les paroles dont Ovide se sert à cette occasion.

*Fallitur harmonias si quis decurrit
ad artes,
Datque quod à teneri fronte revel-
lit equi.*

Ovide continuant à parler des philtres qui étoient en usage de son temps, ne s'explique pas en des termes plus favorables.

*Non facient, dit-il, ut vivet amor,
Medeides herba*

158 *Lettre de M. de S. André*
Mistaque cum Magicis mœnia mar-
sa solis
Phasias Æsoriadem, Circe tulisset
Ulysem,
Si modo servari carmine possit
amor.
Nec data profuerint pallentia phil-
tra puellis
Philtrā nocent animis: vimque fu-
roris habent.
Sit procul omne nefas, ut ameris
amabilis esto.

Ovide n'a rien omis, comme vous voiez, Monsieur, pour faire connoître la vanité des philtres, & l'imposture de ceux qui leur donnent cours dans le monde. Les exemples qu'il rapporte de Medée & de Circée, qui ne purent par leurs charmes retenir auprès d'elles Jason & Ulyse: les maux dont il parle, les égaremens, les extravan-

sur les Malefices. 159
 ces & les fureurs que causent les philtres à ceux & à celles qui les prennent par la bouche, sont autant d'avertissement qu'il donne aux personnes qui cherchent à se faire aimer, de ne point s'en servir.

Borel dit dans la 65^e. Observation de la 1. Centurie, qu'un Theologien voisin de la Ville de Castres, aiant pris un philtre qu'une de ses voisines lui avoit donné, entra dans une manie si furieuse, qu'il tua son propre pere. Il ajoute que tous ceux qui prennent ces fortes de compositions, & qui ne tombent point dans la manie, deviennent fous & insensés.

J'ai connu un jeune homme de vingt-cinq ans, qui après avoir pris un semblable breuvage, devint tout hebeté.

Si quelques philtres plus doux

causent à la personne qui les prend, quelques sentimens d'amour; ce n'est point, comme je vous l'ai dit, par la vertu des prétendus charmes qu'on y joint; mais par celle des choses mêmes qu'on y fait entrer. Je ne trouve point de philtres plus puissans, que la beauté, la bonne grace, les richesses, l'esprit doux & insinuant; les manieres polies, officieuses & complaisantes, &c. Ce sont-là les charmes qui nous lient, & nous engagent le plus fortement.

Je croïois finir ici ma Lettre, mais il me revient en memoire un autre malefice, dont vous ne ferez pas fâché que je vous entretienne. Ce malefice est, à ce qu'on dit, ordinaire aux Bergers, qui l'appellent *Cheviller*, parce qu'il se fait avec une cheville de bois ou de fer. S'il est

veritable, il attaque le col de la vessie, il y cause de l'inflammation, il supprime le cours de l'urine.

Que ce malefice soit vrai ou faux, qu'on prononce des paroles en les faisant ou qu'on n'en prononce point, il n'est pas d'une autre nature que les autres par rapport au nouëment de l'aiguillette; & il peut aussi avoir pour cause, les esprits malins qu'exhale alors le mal-facteur, qui se trouvent entraînez par ceux qui sortent de l'urine, se portent avec eux à la vessie qu'ils blessent par leur action.

On pourroit encore dire que la solution de continuité, que fait la cheville à l'endroit, où on l'enfonce, contribuëroit à cet effet, en irritant & brisant, pour ainsi dire, la liaison & la

tiffure des parties de l'urine ,
lesquelles se trouvent ainsi agi-
tées font sur le col de la vessie, des
impressions dures & fâcheuses ,
qui y causent de la douleur & de
l'inflammation.

Il est si vrai que la chose peut
estre naturelle , (il suppose qu'
elle soit véritable) & que le
Diable n'y a aucune part , que
les Bergers ne sçauoient , à ce
qu'on dit , cheviller , lorsque
l'urine ne tombant point à
plomb sur la terre , & ses parties
se trouvant éparfés çà & là ,
éloignées les unes des autres ,
elle n'a point de centre ni de
lieu , où les esprits puissent se
ramasser , & être forcez & irri-
tez par l'action de la cheville.

La guérison de ce malefice est
attachée , disent les Bergers ,
à la cheville qui l'a fait. Mais
comme il n'est pas toujours

aisé de le sçavoir , on fait
prendre au maleficier , quand
on ne le sçait pas , des re-
medes propres à adoucir l'a-
crimonie de l'urine , & à la
faire couler , & on dit certai-
nes paroles pour rendre la gué-
rison plus mystérieuse. C'est une
superstition dont Roch le Bail-
lif parle dans son Traité des
Conjurations. *Ils tiennent* ,
dit-il , *que celui auquel par*
cheviller , qu'ils appellent , l'uri-
ne sera arrestée , se réparera en
lui faisant boire le poids d'un
écu de Telum-Jovis mis en poudre
avec du vin , &c.

Vous jugerez , Monsieur , des
autres malefices qui doivent
blesser l'homme dans ses fonc-
tions naturelles , par ceux dont
je viens de vous entretenir : Je
suis , &c.



A MONSIEUR
L'ABBE' DE F...
DES MALEFICES.

TROISIE'ME LETTRE.

MONSIEUR,

En m'apprenant le départ de Monsieur votre frere pour l'Angleterre, vous me dites qu'il vous a mis entre les mains les Lettres que je lui ai écrites sur la Magie & les Malefices. Vous ajoutez que vous les avez lûs

& examinées avec Monsieur A... Docteur de Sorbonne; que vous n'y avez rien trouvé qui soit contraire au Texte Sacré, & à la croiance de l'Eglise: que l'explication que je donne aux effets que le vulgaire attribüé aux Demons, & aux Pactes faits avec eux, entr'autres au nouëment & au dénouëment de l'aiguillette, vous paroît naturelle; que vous estes persuadé que souvent le Demon n'y a point de part, & que la plüpart des hommes ne lui attribüé ces sortes d'évenemens, que faute d'attention & de reflexion sur ce qui se passe tous les jours dans la nature, & ce qui se découvre dans les arts, & particulierement dans les Mathématiques.

Vous me priez d'en user avec vous, comme je faisois avec

166 *Lettre de M. de S. André*
 Monsieur votre frere ; & de
 vous expliquer, comme je lui
 aurois fait s'il étoit resté en Pro-
 vince, les enforcelemens & les
 malefices que le vulgaire attri-
 buë toujours aux Sorciers & Ma-
 giciens, tant sur les hommes que
 sur les animaux, & sur les
 plantes.

J'ai trop de consideration
 pour vous, Monsieur, & pour
 tout ce qui appartient à Mon-
 sieur votre frere, pour ne
 pas vous satisfaire ; mais à con-
 dition que vous ne publierez
 point mes Lettres. J'en ai fait
 moi-même l'experience à l'oc-
 casion de la Baguette de Jacques
 Haimar, de la poudre & des
 encres de Sympathie, & de quel-
 ques autres curiositez, qui quoi-
 que très-naturelles, étoient at-
 tribuées par le Peuple aux In-
 telligences.

sur les Malefices. 167

Les Malefices dont vous vou-
 lez que je vous entretienne, ne
 vous parroîtront point d'une au-
 tre nature que le nouëment &
 dénouëment de l'aiguillette, à
 l'exception du poison, & de
 quelques drogues, qui, quoiqu'el-
 les ne soient point poisonneuses,
 ne laissent point de causer les
 maladies, & quelquefois la
 mort.

Les figures de cire sont les
 plus ordinaires que ces impos-
 teurs emploient à faire du mal :
 dispensez-moi, Monsieur, de
 vous en faire le détail, la pru-
 dence ne me permet pas de le
 faire. Ovide en parle, & Cam-
 panelle dans le chap. 17. du 4.
 Livre de *sensu Rerum, & sensili.*

L'on trouve dans les Poëtes &
 dans les Historiens, des exemples
 de personnes qui ont dû estre
 dessechées & consumées par ce

168 *Lettre de M. de S. André*
malefice. Nous lifons dans le fe-
cond livre de l'Histoire d'Ecoffe,
par Hector Boethus, celui de
Duffus Roy d'Ecoffe.

Ce Prince est attaqué d'une ma-
ladie inconnüe, une fièvre lente
le mine & le desseche infensibile-
ment: tout son corps se fond,
& se résoud en sueurs toutes les
nuits; il devient foible, languif-
sant, moribon, sans cependant
qu'il paroisse dans son poul
aucune alteration: on met tout
en usage pour le soulager; mais
inutilement, les Medecins desef-
perent de sa vie: on soupçon-
ne qu'il est enforcélé: on cher-
che les Auteurs du malefice:
on les découvre, on surprend
deux femmes qui faisoient sur
une figure certaines supersti-
tions & récitoient certaines pa-
roles; on se fait de la figure &
des femmes qui avoient aussi

tôt

Sur les Malefices.

169

tôt leur crime. Ces femmes
ne sont pas sitôt arrêtées,
& la figure mise dans un lieu
temperé, que Roi cesse de fûer,
& on le voit revenir peu-à-peu
de sa foiblesse & de sa lan-
gueur.

L'on fait encore des malefices,
à ce que dit Campanelle, & l'on
cause des douleurs aiguës aux
personnes qu'on veut faire souf-
frir, & même la mort, en fai-
sant sur certains fruits, & sur
certains animaux, les mêmes
choses & les mêmes impréca-
tions qu'on fait sur les figures de
cire.

La même chose arrive, con-
tinuë cet Auteur, lorsqu'on
maltraite & qu'on fait souffrir un
animal tel qu'il soit, avec lequel
la personne dont on veut se van-
ger, a du rapport & de la res-
semblance.

H

Campanelle en rapporte quelques exemples à l'endroit que je viens de citer.

Vous remarquerez, Monsieur, que Campanelle qui parle de ce fait comme d'une chose constante, ne dit point que cette femme eût senti aucun froid dans le moment que l'orange fut jettée dans la fontaine, ni pendant tout le tems qu'elle y resta : ce qui auroit pourtant dû arriver dans son système.

Je suis persuadé, Monsieur, que vous regarderez comme supposez les effets qu'on attribue aux figures de cire, aux paroles dont on les accompagne, & à toutes les choses dont se servent les Magiciens & les Enchanteurs pour faire du mal ; si ces effets étoient tels qu'on les suppose, il n'y a point d'homme dans le monde qui pût être

un moment en sûreté de sa vie. Les Rois, les Princes, les Généraux d'Armée, les Ministres, les Juges, & toutes les personnes constituées en quelque Dignité, ou qui ont quelque autorité sur le peuple, seroient les premiers exposés au ressentiment & à la vengeance de leurs ennemis, & de tous ceux auxquels ils auroient refusé quelque grace, ou fait quelque déplaisir. Cependant on n'entend point parler de semblables malefices, on ne voit ni langueurs, ni morts, qu'on ait lieu de leur attribuer.

L'Histoire de Duffus Roy d'Ecosse paroît apocriphe, & n'avoir été rapportée par Hector Boethus, que sur le bruit commun, ou sur des Memoires qui n'étoient point fidels : Elle semble même se contredire. Car si les

172 *Lettre de M. de S. André*
 femmes dont il parle , avoient
 eu dessein de faire perir le Roi ,
 elles auroient jetté la figure dans
 le feu , & l'auroient fait mourir
 sur le champ ; au lieu qu'elles
 s'exposoient en usant d'une au-
 tre maniere, à se faire découvrir ,
 & à voir échoïer le d. dessein qu'
 elles avoient formé.

D'ailleurs , si cette Histoire
 étoit véritable , elle auroit fait
 beaucoup de bruit dans le mon-
 de : il n'y a point d'Historien qui
 n'en eût parlé ; cependant il ne
 se trouve qu'Hector Boëthus qui
 en fasse mention.

Nous lisons dans l'Histoire de
 France , que la femme de En-
 guerrand de Marigny abusée par
 quelques enchanteurs , avoit mis
 tout en usage pour *envouter* le
 Roi , & le faire mourir par de
 semblables images. Quelques
 Historiens ajoutent que dans le

même tems qu'elle attentoit à
 la vie du Roy , l'on attentoit à
 Rome à celle du Pape par de pa-
 reilles figures : mais aucun ne
 rapporte que ces figures aient
 eu d'effet , ni que le Roy & le
 Pape en aient ressenti aucune in-
 commodité. Tous au contraire ,
 regardent comme abusez ceux
 qui faisoient faire ces prétendus
 malefices.

Campanelle qui semble y avoir
 donné , & les avoir même auto-
 risez par son témoignage , est
 obligé de se retracter lui-même ,
 & de convenir que le fait n'est
 point constant ; que Dieu ne per-
 met point qu'on puisse faire tant
 de mal aux hommes. Voici les
 paroles dont il se sert dans le
 même endroit. *Et profectò* , dit-il ,
si essent hæc vera , nemo tutus esse
posset ab inimico , cum sint vul-
gata etiam apud Poëtas , at Deus

174 *Lettre de M. de S. Anare
hunc ordinem perniciosum tam fa-
cilem non posuit; siccine armis
exercitum Turcarum deletemus.*

Les paroles de Campanelle doivent s'entendre de tous les malefices en general dont il a parlé ; & il ne se trouvera pas plus de verité dans les uns que dans les autres. Tout ce qu'en rapportent les Poëtes , est pure fable & une erreur dont le Peuple étoit prévenu.

Mais quand on conviendrait pour un moment de l'Histoire de Duffus & de toutes celles qu'on fait, quelle raison auroit-on d'attribuer toujours aux Demons des effets que la nature pourroit produire ? Oüi, Monsieur, ces effets pourroient être des productions de la nature s'ils se trouvoient veritables, & l'on auroit moins de peine à les expliquer, qu'à rendre raison de

sur les Malefices. 175

mille choses surprenantes qui arrivent tous les jours dans le monde, dont on ne peut découvrir la cause, & dont on ne s'avise pas de faire Auteurs ces Intelligences.

Les esprits qu'exhalent les corps des Malfaiteurs dans le tems que leur imagination est occupée de l'idée du mal qu'ils veulent faire, & de la forte passion qu'ils ont de se vanger & de causer la mort à leur ennemi, en seroient la seule & unique cause. Ces esprits deviendroient alors si malins, si dangereux, qu'ils seroient capables de faire souffrir, & de faire mourir les personnes qu'ils attaqueroient, par le trouble & le déreglement qu'ils causeroient dans le sang, les esprits & les humeurs; & par leur action sur les parties nobles, & sur toutes celles où ils s'attacheroient.

H iij

L'imagination des malades a souvent beaucoup de part au malefice : quand elle est une fois frappée de l'idée de l'enfercement, on ne sçauroit la guérir ; & quelques remedes qu'on fasse aux malades, il n'est pas possible de les soulager.

J'en ai vû plusieurs qui ne pensoient qu'aux menaces que leur avoient fait des gens de mauvaise réputation que le Peuple soupçonnoit de forcelerie, qui se persuadoient qu'ils étoient veritablement maleficies, & qui le persuadoient aux autres : je les ai vû tomber dans le marasme, & mourir de foiblesse, & d'inanition.

L'exemple du Crapaut que rapporte l'Abbé Rousseau dans le chap. 10. de ses Secrets & Remedes, fait connoitre jusqu'où peut aller la malignité des es-

prits qu'exhalent les hommes & les animaux, quand ils sont irritez, & qu'ils entrent en fureur. Ce Crapaut qu'il avoit enfermé dans un vaisseau de verre, dans le dessein de l'y faire mourir, comme il en avoit déjà fait mourir quelques-uns en les regardant fixement, pensa lui causer la mort à lui-même ; & il seroit mort effectivement s'il n'avoit pas été secouru dans le moment.

Cet animal, dit-il, après avoir tenté inutilement de sortir, se tourna vers moi en s'enflant extraordinairement, & s'élevant sur les quatre pieds, il souffloit impetuellement sans remüer de place, & me regardant ainsi sans varier les yeux que je voïois sensiblement rougir & s'enflamer; il me prit à l'instant une foiblesse universelle qui alla tout d'un coup jusqu'à l'éva-

178. *Lettre de M. de S. André
noùissement , accompagné d'une
sueur froide & d'un relâchement
par les selles & par les urines ;
de sorte qu'on me crût mort.*

Il arriveroit donc , Monsieur ,
s'il y avoit quelque verité , dans
la plupart des Histoires qu'on fait
des Enforcelemens , que les es-
prits malins qui sortent du corps
des Malfaiteurs , & qui s'unissent
aux petites parties qui se déta-
chent de la cire , & aux atômes
du feu qui les rendent encore
plus actifs , se porteroient vers
la personne qu'ils auroient in-
tention de maleficier , qu'ils la
blesseroient & lui causeroient
des sentimens de chaleur & de
douleur plus ou moins forts , se-
lon que l'action du feu seroit plus
ou moins forte ; & ils agiroient
dans cette occasion comme firent
sur l'Abbé Rousseau ceux que
pouffoit vers lui le Crapaut qu'il
tenoit enfermé.

sur les Malefices. 179

Vous me direz peut-être que
l'exemple du Crapaut n'est point
juste ; que cet animal étoit sur
le lieu , & que les esprits veni-
meux qui sortoient de ses yeux
& de toutes les parties de son
corps , frapportoient immédiate-
ment l'Abbé Rousseau , & l'em-
poisonnoient : qu'il n'en est pas
de même des malefices que font
les Enchanteurs sur des per-
sonnes éloignées : que les es-
prits malins qu'ils poufferoient
au dehors , n'auroient point assez
de force ni d'activité pour faire
sur elle de semblables impres-
sions ; & qu'ainsi supposé la
verité des Enforcelemens , il
faudroit qu'il y eût de la parti-
cipation des Demons , ou que les
malfaiteurs usassent d'autres
moyens , de poisons qui agissent
immédiatement sur le corps des
personnes qu'ils voudroient en-

180 *Lettre de M. de S. André*
 forceler, soit par la respiration,
 par l'odorat, ou par le toucher,
 & qu'ils se servissent pour cet
 effet de gens qui les appro-
 cheroient.

J'aurai l'honneur de vous ré-
 pondre, Monsieur, que l'éloi-
 gnement peut bien moderer la
 grande activité des esprits ma-
 lins qu'exhalent continuelle-
 ment les malfaiteurs sur les per-
 sonnes auxquelles ils veulent du
 mal ; mais qu'il ne l'empêche
 point entierement. Ce qui est
 si vrai, que les Auteurs qui don-
 nent le plus à la Diablerie, sont
 forcez de convenir que les souf-
 frances des maleficies sont plus
 ou moins grandes, selon que les
 malfaiteurs en sont plus ou
 moins éloignez, & qu'elles re-
 doublent à leur approche.

Nous avons mille exemples de
 l'action des petites parties qui

sur les Malefices. 181

émanent des hommes & des
 animaux, sur des corps qui en
 sont très-éloignez ; les guérisons
 sympathiques en sont une preu-
 ve incontestable. Elles sont con-
 nuës de tout le monde, & l'on
 ne s'avise plus de les attribuer
 comme l'on faisoit autrefois à
 des Pactes faits avec le Dia-
 ble.

Les dents & les nez d'Appli-
 que, dont on trouve tant d'Hif-
 toires dans les Auteurs, le
 justifient encore plus fortement.
 Dans quelque éloignement que
 soient les personnes dont on les
 a tirées, l'on y apperçoit du
 changement lorsqu'elles devien-
 nent malades, & on les voit
 tomber aussitôt qu'elles meu-
 rent.

On ne sçauroit attribuer ces
 effets à d'autres causes, qu'aux
 esprits qu'exhalent les person-

nes de la bouche desquelles on a pris les dents , ou qui ont fourni la chair dont on a refait les nez coupez ; & qu'à l'action de ces mêmes esprits sur les parties qui ont été détachées de leur corps.

Car on ne s'imaginera pas que ce soit l'ouvrage du Demon , ni de lui faire arracher des dents , & couper des nez au moment de la mort de ceux de qui on les a empruntez.

Tant que ces esprits sont bien conditionnez , ils font sur les parties qu'ils touchent , de douces impressions qui les conservent & les entretiennent dans leur état naturel : mais aussi-tôt qu'ils changent de nature , ils y causent du trouble & de l'alteration ; & ils portent la corruption lorsqu'ils acquièrent des dispositions contraires à celles

qui sont necessaires pour la fanté & pour la vie. Ce qui fait que ces dents , que ces nez empruntez se séparent des corps sur lesquels ils avoient été entez.

Vous voiez , Monsieur , combien est grande l'activité des esprits qui sortent des corps dont ils se détachent , qu'ils se portent toujours en file , vers ceux qui ont de la disposition à les recevoir ; & qu'ils y produisent des effets differens par rapport à la diversité de leur constitution & de leur nature , & aux divers changemens qui leur arrivent dans la maladie , & au moment de la mort.

Les pressentimens qu'ont certaines personnes de ce qui arrive à leurs parens & à leurs amis , même de leur mort , achevent de confirmer ce que j'ai l'hon-

184 *Lettre de M. de S. André*
neur de vous dire. L'on en
trouve par tout des exem-
ples.

Nôtre ami Monsieur de G. . . .
m'a assuré mille fois que ces
pressentimens lui sont ordinai-
res ; qu'il n'arrive jamais d'ac-
cident fâcheux , ni de mort dans
sa famille , qu'il ne se fasse en
lui , quoique éloigné des mou-
vemens considerables qui lui
font connoître ce qui se passe
au dehors. Il en a même la
nuit en dormant lorsqu'on
vient le chercher de la campa-
gne pour y aller voir quelques
malades , il le marque à son re-
veil , à son épouse & à sa nièce
qui me l'ont assuré comme lui ;
& il leur dit positivement de
quel côté viennent les Messa-
gers qu'on lui envoie. Je ne
doute pas qu'il ne vous ai dit la
même chose. Ils m'ont tous trois

Sur les Malénces. 185

assuré qu'on voioit arriver peu
de tems après les Messagers du
côté même qu'il avoit mar-
qué.

Ces pressentimens ne pouvoient,
comme vous voiez , avoir été
causez que par les esprits qu'ex-
haloient alors les personnes de
sa famille à qui les accidens ar-
rivoient ou qui venoient à mou-
rir , & par ceux qu'exhaloient
pareillement les Messagers qui se
portoient vers le lieu où ils
avoient affaire , & se faisoient
sentir.

Ne vous étonnez pas que les
pressentimens dont je vous par-
le , soient particuliers à quelques
hommes , & que les autres n'en
aient aucuns. La differente dis-
position des organes en est la
cause. Il peut arriver aux hom-
mes ce qui arrive aux chiens ,
qui quoique de même espece ,

Le Livre de la. de S. ANATHE
ne prennent point également l'odeur d'une bête, ni celle de leur maître, ni celle des choses qu'on a perduës, & qu'on leur dit de chercher.

J'ai vû un petit chien qui sentoit d'un quart de lieuë un des amis de sa Maîtresse, & qui faisoit connoître par ses cris, & les mouvemens qu'il se donnoit, que cet ami étoit sur le point d'arriver.

Permettez-moi, Monsieur, la digression que je vais faire à l'occasion des pressentimens : elle confirmera ce que je viens de vous dire, & vous expliquera pourquoi ils ne sont pas communs à tous les hommes.

Il n'y a personne qui ne convienne, que tous les hommes ne sont point capables des mêmes sentimens, & qu'ils ne sont pas frappez également des mêmes

objets. Dans les uns les organes se trouvent disposez d'une façon, & dans les autres d'un autre ; ce qui fait que les objets agissent sur eux differemment, & leur causent des sensations differentes.

En effet, l'impression que les objets extérieurs font sur les nerfs & sur les esprits animaux, est plus ou moins forte, selon qu'ils sont plus ou moins faciles à être touchez ; que la tiffure de la peau est plus ou moins fine, que les nerfs qui s'y abouchent sont plus ou moins aisez à ébranler, & que les esprits qui y coulent, ont plus ou moins de force & de vivacité.

Les esprits agitez par l'action des objets extérieurs, réfléchissent alors vers leur principe, & donnent à l'ame sensitive une idée forte de ce qui les frappe.

Si nous examinons chaque sens en particulier , nous y remarquerons cette difference.

L'ouïe est si subtile dans quelques personnes , qu'elles entendent tout ce qui se dit , même dans des lieux éloignés ; & qu'elles discernent dans les bruits les plus confus , les voix de chaque homme , de chaque animal , & souvent les paroles. Ce que les autres ne sçauroient faire.

L'on a dit de Marie Bucaille , fille, qui a fait tant de bruit dans cette Province , qu'elle entendoit d'une chambre à l'autre , quoique les portes & les fenêtres en fussent fermées , tout ce qui se disoit à l'oreille. Ce qui la faisoit passer chez quelques-uns pour une Beate à qui son Ange Gardien rapportoit tout ce qui se disoit ; & chez les autres pour

une Magicienne , qui en étoit instruite par quelque Demon.

La voix de l'un des deux amis dont parle Ciceron dans le Livre de la Divination , lequel on assassinoit dans une Hôtellerie , fût entenduë dans le tems même de l'assassinat , par l'autre qui étoit couché dans un lieu éloigné , & qui dormoit : elle l'émut : elle le troubla de maniere , qu'il s'écria sur le champ qu'on avoit assassiné son ami.

Les esprits qui sortoient alors du corps de l'assassiné , & qui entraînoient avec eux ceux qu'exhaloient les assassins , le touchèrent si vivement par les impressions qu'ils faisoient sur les nerfs , & qui se communiquoient au cerveau , qu'ils lui firent connoître dans le même tems tout ce qui se passoit.

D'autres ont l'odorat si vif &

190 *Lettre de M. de S. André*
 si fin, qu'ils distinguent à l'odeur
 tous les hommes & les animaux
 qu'ils ont vû; & qu'ils sentent
 même leur approche des lieux
 où ils sont, quoiqu'ils en soient
 encore éloignez.

Nous avons eu ici un Enfant
 de Chœur de la Cathedrale de
 Coûtances, qui sentoit l'appro-
 che de sa mere, toutes les fois
 qu'elle venoit le voir.

Borel rapporte dans la 68^e.
 Observation de la 3^e. Centurie,
 l'Histoire d'un homme qui avoit
 été mordu d'un chien enragé,
 & étoit tombé dans l'hydropho-
 bie. Il dit que cet homme sen-
 toit de loin toutes les person-
 nes qui venoient le voir, qu'il
 les nommoit par leurs noms &
 surnoms, & qu'on les voïoit pa-
 roître quelque tems après.

Il y en a dont la vûë est si
 penetrante, qu'ils apperçoivent

sur les Malefices. 191

tout d'un coup les objets les plus
 éloignez, qu'ils remarquent jus-
 qu'aux moindres changemens
 qui s'y font, & qu'ils distinguent
 du premier coup d'œil, les cho-
 ses les plus confuses.

D'autres discernent au goût
 tout ce qui entre dans un pot
 pourri, dans un ragoût. Ce que
 souvent les meilleurs Cuisiniers
 & les plus fins ne peuvent faire.

D'autres enfin ont le tact si
 exquis, qu'il n'y a point de corps
 qui leur soient connus, qu'ils
 ne discernent des autres au mo-
 ment qu'ils les touchent. J'ai
 connu des personnes devenuës
 aveugles, qui connoissoient tout
 au tact, & qui marquoient les
 couleurs différentes des étoffes
 qu'on leur faisoit toucher.

Revenons aux malefices qu'on
 veut faire avec les figures de ci-
 re, les fruits & les animaux; &

difons que s'il y a quelque chose de réel, il n'y a ordinairement rien de plus merveilleux que dans les maux que cause à une plaie, la poudre de sympathie dont on la pense, quand on l'approche du feu, ou qu'on la met dans une glaciere, ou qu'on l'expose au vent ou à la pluie, &c.

Ne vous persuadez point, Monsieur, que ces sortes de malefices, & tous les autres dont on parle, agissent également sur toutes sortes de sujets. Leur action est plus ou moins vive, plus ou moins sensible par rapport à la diversité des natures, & à la constitution particuliere des corps qui la reçoivent. Regardez-là comme celle des objets extérieurs sur les organes des sens. *Quicquid recipitur*, disent les Philosophes, *admodum recipientis recipitur.*

Les

Les enfans, la plupart des femmes, les personnes délicates & languissantes; en un mot toutes celles dont les parties sont tendres & faciles à irriter, & dont le sang, les esprits & les autres fucs ont de la disposition à s'alterer, & à se corrompre, en seroient beaucoup plus susceptibles que les autres.

Je regarde dans ces occasions, les malefices comme certains venins qui tuent tout d'un coup un enfant, une femme foible & délicate, un infirme; & qui n'agissent qu'avec lenteur, & même foiblement sur des personnes fortes & vigoureuses, dont les parties sont dures & difficiles à ébranler, & dont le sang & les humeurs résistent par la liaison étroite de leurs principes à l'action du venin, & à la corruption.

I

J'ajouteraï à ce que je viens de dire, que la qualité particulière des vapeurs qui sortent des corps de certains malfaiteurs, contribuë beaucoup à rendre leur action plus vive, plus sensible, & plus dangereuse que celle des autres.

Le Crapaut qui empoisonna l'Abbé Rousseau, lequel en avoit empoisonné & fait mourir quelques-uns auparavant, nous fait connoître qu'il y a des animaux, qui, quoiqu'ils soient de même espece, sont beaucoup plus dangereux que les autres.

Il en est de même des hommes. Nous en voions dont les exhalaisons sont douces & bien-faisantes; Nous en voions dont elles sont désagréables & nuisibles: nous en voions enfin dont elles sont dangereuses, & même mortelles.

Il y a des hommes & des femmes, qui n'ont aucun dessein de nuire, dont les vapeurs qu'ils exhalent, sont si malignes, qu'elles font beaucoup de mal aux enfans, & à tous les animaux tendres & délicats qu'elles touchent. Virgile s'en plaignoit de son tems.

Nescio quis teneros oculus mibi fascinat agnos.

Dit-il dans la 3^e. Eglogue des Bucoliques.

Borel dit dans la 67^e. Observation de la 3^e. Centurie, qu'il a connu des hommes, des yeux desquels il sortoit des esprits si venimeux, qu'ils endommageoient tout ce qu'ils regardoient, même jusqu'aux mamelles des nourrices qui se tariffoient, aux plantes, aux feüilles

196 *Lettre de M. de S. André*
des arbres , aux fleurs & aux
fruits qu'on voioit se flâtrir &
tomber. Il ajoute qu'ils n'osoient
entrer en aucun lieu , qu'ils n'a-
vertissent auparavant qu'on en
fit sortir les enfans , les nourri-
ces , les animaux nouveaux nez ,
& generalement toutes les cho-
ses qu'ils pouvoient infecter par
leur haleine , ou par leurs re-
gards.

Il y a des gens dont le re-
gard est si affreux , qu'on ne peut
le supporter sans se troubler :
il effraie , il épouvante ceux
qu'il surprend , & sur tout les
enfans qu'on a beaucoup de
peine à rassurer.

Borel rapporte dans la même
Observation , & dans la premie-
re de la même Centurie , des
exemples de plusieurs person-
nes qu'il a connuës , dont les
regards , ou pour mieux dire les

sur les Malefices.

197

esprits qui sortoient des yeux ,
étoient si corrosifs , qu'ils ron-
geoient tout ce qu'ils tou-
choient , même jusqu'aux ver-
res & aux miroirs dont ils se
servoient , lesquels ils étoient
obligez de changer de tems en
tems , la surface s'en trouvant
toute gâtée , & le verre percé
en plusieurs endroits.

Je connois une Dame qui ne
peut se servir long-tems des
mêmes lunettes : elle m'en a fait
voir qui étoient toutes rongées
& percées dans le milieu d'une
infinité de trous , qui passaient
au travers.

Combien y a-t-il d'hommes &
de femmes dont l'haleine est si
puante , qu'elle corrompt tout
ce qu'elle touche ? Combien dont
la sueur est insupportable , & cau-
se à ceux qui la sentent , des
maux de tête & de cœur , la fié-

198 *Lettre de M. de S. André*
 vre, &c. ? Combien dont la tête
 & les cheveux, les pieds, &c.
 exhalent une odeur si fâcheuse,
 qu'elle cause les mêmes maux ?
 Je connois des femmes & des
 filles, qui dans le tems qu'elles
 ont leurs purgations naturelles,
 n'osent approcher d'aucune cho-
 se qu'elles ne la gâtent ; chair,
 poissons, fruit, lait, vin, verjus,
 &c. tout se tourne & se corrompt
 à leur approche.

Si les esprits qui sortent des
 yeux, du nez, de la bouche, des
 pores de la peau, & des autres
 parties de certaines personnes,
 qui n'ont aucun dessein de faire
 du mal, en causent tant ; que ne
 font-ils pas capables de faire,
 quand les hommes & les fem-
 mes qui les exhalent font ani-
 mez contre quelqu'un dont ils
 cherchent à se vanger ? Ils agif-
 sent alors sur les parties solides,

sur les Malefices. 199

& sur les humeurs d'une maniere
 si dure, qu'ils déreglent entiere-
 ment les mouvemens de la ma-
 chine, qu'ils en affoiblissent les
 ressorts, & les brisent, qu'ils alte-
 rent les suc qui les arrosent, qu'
 ils en changent la nature, qu'ils
 les corrompent enfin, & causent
 la mort.

Les maux que causent ces es-
 prits irritez, redoublent, comme
 je vous ai déjà dit, à l'approche
 des malfaiteurs & des malfaitri-
 ces : & quand ils font une fois
 inveterez, on a beaucoup de peine
 à les guérir, quoique les person-
 nes qui les ont causez, soient dans
 un éloignement considerable, &
 même mortes ; tant les impres-
 sions que ces esprits corrosifs
 ont faites sur les parties solides
 & sur les humeurs, sont fortes
 & difficiles à effacer.

Cependant il n'y a rien dans

200 *Lettre de M. de S. André*
 ses enforcelemens prétendus ;
 qui ne soit naturel ; rien dont
 on puisse ordinairement avec jus-
 tice accuser les Demons.

Nous avons des exemples de
 ce que je viens de dire dans les
 animaux venimeux , qui encore
 bien qu'ils ne fassent aucun mal
 aux personnes qui en appro-
 chent & qui ne les irritent point ;
 blessent & tuënt de leurs regards
 & de leur bave , celles qui les
 irritent , si elles ne sont promp-
 tement secouruës.

Les regards doux de certaines
 personnes , leur haleine & les
 petites parties qui émanent de
 leur corps , font autant de plai-
 sir aux enfans , aux vieillards &
 à tous ceux qui sont d'une com-
 plexion foible & délicate , & qui
 languissent dans l'infirmité , que
 les autres leur causent de mal :
 Ils entretiennent l'union har-

Sur les Malefices.

201

monieuse des principes qui les
 composent : ils la rétablissent
 quand elle est troublée ou alte-
 rée par quelque cause extérieure,
 & même par celles qui sont
 intérieures ; ils la fortifient
 quand elle est foible , ils rani-
 ment les esprits , & les font
 couler plus doucement & plus
 abondamment dans les parties :
 ils redonnent enfin au sang &
 aux autres liqueurs qui se trou-
 vent altérées , leur faveur &
 leur fluidité naturelle , & les re-
 mettent en état de faire leurs
 fonctions.

Je ne vous dis , rien , Mon-
 sieur , que l'expérience ne con-
 firme. Nous voions tous les jours
 des enfans foibles , languissans ,
 de la santé desquels on desef-
 pere , se fortifier & se rétablir
 peu-à-peu en respirant une dou-
 ce haleine de jeunes & saines

202 *Lettre de M. de S. André*
personnes, & en couchant avec
elles.

Vous avez entendu parler
d'un des premiers Magistrats du
Roïaume, qui dans une vieillesse
décrepite s'est conservé
plusieurs années par cet arti-
fice.

J'ai ouï dire plusieurs fois qu'on
avoit sauvé la vie à quelques en-
fans qui étoient sans mouve-
ment, sans sentiment, sans pouls
& sans respiration, & qu'on
croïoit morts, en les faisant ré-
chauffer par d'autres qui cou-
choient sur eux, & halai-
noient doucement dans leurs
bouches, jusqu'à ce qu'ils don-
nassent quelque signe de vie.
Les Sagefemmes haleine de mê-
me dans la bouche des enfans
qui sortent en cet état du ven-
tre de leurs meres, par la lon-
gueur & la violence du travail

sur les Malefices. 203

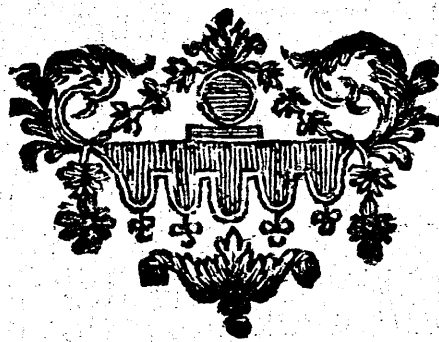
de l'accouchement, & les font
revenir.

J'ai lû quelque part une Hif-
toire semblable d'un Domesti-
que, qui au retour d'un voiage
avoit trouyé son Maître aban-
donné comme mort; il se jetta
sur son corps, il le tint em-
brassé pendant quelque tems,
arrosant son visage de ses lar-
mes, & le fit revenir de l'ex-
tase où il étoit tombé.

On doit regarder les Esprits,
que communiquent aux per-
sonnes qui sont en cet état,
celles qui les embrassent, com-
me l'huile qu'on met dans une
lampe prête à s'éteindre, ils ra-
niment ceux qui restent encore
dans le corps; ils les font re-
couler dans les organes des sens,
& les rendent capables d'action
& de sentiment.

Vous voiez, Monsieur, que

204 *Lettre de M. de S. André, &c.*
 s'il y a quelque réalité dans les
 prétendus malefices qui doivent
 se faire avec les figures de cire ,
 &c. & dans les prétenduës gué-
 risons Magiques des mêmes ma-
 lefices; elle n'est dûë le plus
 souvent qu'aux esprits qu'exha-
 lent ceux qui les causent & qui
 les guérissent; & aux esprits qui
 sortent des drogues dont ils se
 servent. Je suis, &c.



22522522:25225552
 25252522:525525225

A M O N S I E U R
 L'ABBE' DE F...
 DES MALEFICES.
 QUATRIEME LETTRE.



VOUS me faites l'honneur
 Monsieur, de me dire
 que ma Lettre vous a fait
 plaisir; qu'elle a renou-
 vellé les idées que je vous avois
 données autrefois des Enforce-
 temens, à l'occasion du Procès
 qu'on avoit fait à la Haie Dupuis,
 & à Carenten, à quelques person-
 nes accusées de sortilege & de
 malefices.

Ma Lettre, ajoutez-vous, vous a donné lieu de lire quelques Livres de Magie, & sur tout le chap. 17. du 4^e. Livre de Campanelle, *de sensu Rerum, & Magiâ*, que j'y ai cité. Vous avez remarqué, me dites-vous, qu'il y parle de certaines paroles qui doivent exciter quand on les prononce, certains sentimens dans les hommes & les femmes. Vous me priez de vous dire ce que j'en pense, & de toutes celles qu'on trouve dans les Livres de Magie, qui tendent à faire du bien ou du mal aux hommes & aux animaux à qui on a dessein de faire plaisir ou de nuire.

Quoique je regarde toutes les paroles dont se servent les Enchanteurs, comme choses ordinairement vaines & inutiles; je veux cependant vous faire voir que quand il y auroit quelque

verité, les effets qu'elles produiroient seroient souvent naturels, & qu'il n'y auroit rien qu'on dût si fréquemment imputer aux Intelligences ou aux Pactes faits avec elles.

Deux choses concoureroient à la production de ces effets.

La premiere, l'intention de la personne qui prononceroit les paroles, & les esprits qu'elle exhaleroit en les prononçant.

La seconde, la maniere dont elle les prononceroit.

Les paroles agitent l'air au moment qu'elles sont prononcées, l'air agité frappe l'ouïe, mais différemment, par rapport à la diversité de la prononciation, & selon que l'ouïe est frappé d'une telle ou telle façon, il naît en nous des sensations différentes; qui nous font du bien ou du mal,

208 *Lettre de M. de S. André*
qui nous portent à la joie ou à
la mélancolie, &c.

On voit tous les jours les effets que produisent les paroles, les passions qu'elles excitent, encore bien qu'on ne les entende pas; je veux dire qu'on ne sçache point ce qu'elles signifient. Les unes attristent, les autres réjouissent: les unes irritent, les autres adoucissent, &c.

Les chants differens; les differens tons de la voix, les differens sons des instrumens de Musique, ne font-ils pas sur nous des impressions differentes? Les chants lugubres ne nous rendent-ils pas tristes & mélancoliques, quoique nous n'entendions point le sens des paroles? Les mêmes paroles chantées d'une manière contraire, ne nous excitent-elles pas à la joie? Le bruit du Tambour & celui

sur les Malefices. 209

de la Trompette nous anime & nous porte au combat: le même bruit nous attriste dans une pompe funebre, quoique nous n'y prenions aucune part.

Toutefois les mêmes agitations, les mêmes modifications de l'air ne font point les mêmes impressions sur toute sorte de personnes, & n'excitent point en elles les mêmes sentimens, les mêmes passions.

J'ai vû beaucoup de gens que les chants les plus mélodieux, les airs les plus doux & les plus guais, fatiguoient, & qui se plai-soient à entendre les plus lugubres & les plus languissans. Je connois des femmes qui ne peuvent souffrir le chant du Coq dans quelque éloignement qu'il soit: elles se trouvent émûës aussi-tôt qu'elles l'entendent, & agitées de vapeurs, de

210 *Lettre de M. de S. André*
 maux de tête, de palpitations :
 j'en connois d'autres qui pren-
 nent plaisir à l'entendre. Ce que
 je dis du chant du Coq arrive
 quelquefois à l'égard de celui
 d'autres oiseaux, & du cry de
 quelques animaux.

Jugez, Monsieur, de l'effet
 des prétendues paroles Magi-
 ques, par ce que je viens de
 vous dire. Si elles en ont quel-
 qu'un, elles pourroient émou-
 voir quelques personnes sans
 toucher les autres : elles pour-
 roient même exciter dans les
 unes des sentimens diffé-
 rens de ceux qu'elles excite-
 roient dans les autres, les orga-
 nes n'étant pas dans toutes éga-
 lement disposez ; & encore fau-
 droit-il qu'elles fussent enten-
 duës, ou tout au moins que l'air
 agité & modifié par la pronon-
 ciation, vint jusqu'à elles ; qu'il

sur les Malefices. 211

eût assez de force pour ébranler
 les nerfs, & donner aux esprits
 des mouvemens convenables à
 la passion qu'on voudroit ex-
 citer, ou aux maux qu'on vou-
 droit faire.

L'action de l'air sur l'organe
 du toucher pourroit encore con-
 tribuer à la production de ces
 effets, s'il y avoit quelque cho-
 se de vrai. J'ai vû une fille in-
 firme qui n'entendoit pas le
 moindre bruit, qu'elle ne souf-
 frit de la douleur dans toutes
 les parties exterieures de son
 corps, douleurs plus ou moins
 fortes selon que le bruit étoit
 plus ou moins grand. Le son
 des instrumens lui faisoit le
 même mal, quoiqu'elle l'aimât
 naturellement, & l'on étoit
 obligé de parler à l'oreille dans
 la chambre où elle étoit.

C'en est assez sur cette matie-

re. Je souhaite que les raisons que je vous ai renduës sur un fait que je ne crois point véritable, vous satisfassent. Vous en ferez tel jugement qu'il vous plaira : vous me mettrez si vous voulez au rang des imaginatifs ; il ne m'importe, pourvû que mes imaginations vous fassent quelque plaisir. Passons aux autres Malefices dont j'avois à vous entretenir : & pour ne point vous fatiguer par un long récit , je vous parlerai seulement de deux faits qui me paroissent les plus considerables , & qui ont fait le plus de bruit dans le monde. Vous jugerez par ceux-là de tous les autres que vous trouverez dans les Livres , ou que vous entendrez dans les conversations.

Je tire le premier de la 8^e. des Observations de Henric Abheer.

Cet Auteur dit qu'une fille âgée de neuf ans , maleficiée par une Sorciere qui avoüa son crime dans la fuite , souffroit des douleurs insupportables dans le bas-ventre ; qu'elle perdoit le mouvement , le sentiment , la connoissance , la respiration , & même le pouls ; qu'elle étoit agitée de tremblemens & de convulsions violentes ; qu'elle vomissoit les choses les plus étranges , des coques d'œufs , des coquilles , des morceaux de verre , des clous de rouë de chariot , des aiguilles , des épeingles , des poils , des plumes , des pelotons de fil , de la fiente de cheval , &c. & même jusqu'à un couteau de fer de la longueur de la main : Il ajoûte qu'on remarquoit que toutes les fois que la Malfaitrice s'approchoit du lieu où étoit cette fille , ou qu'elle y jettoit

214 *Lettre de M. de S. André*
 les yeux , quoiqu'elle en fût
 éloignée de plus de deux cens
 pas , la malade devenoit beau-
 coup plus âgitée ; qu'elle ne re-
 cevoit du soulagement que lors-
 que cette femme s'en éloignoit ,
 & que plus l'éloignement étoit
 grand , plus le soulagement étoit
 considérable.

Abheer finit cette Histoire par
 l'usage qu'il fit faire à la mala-
 de de l'onguent de Charicterus ,
 dont il s'avisa de la faire frot-
 ter , après avoir tenté inutile-
 ment toute sorte de remedes.
 Il dit qu'on ne l'eût pas sitôt
 frottée de cet onguent , qu'elle
 se sentit soulagée , & que l'usa-
 ge qu'elle en fit , la guérit en-
 tierement. *Eo* , dit-il , en parlant
 de cet onguent , *veneficatorum*
corpora , loca maximè dolentia , &
juncturas inungendo , certo expe-
rimento curabis , ut de hac puellâ

Jur les Malepices.

215

constat , quæ jam à triennio inte-
grâ fruitur valetudine.

Quoique Henric Abheer ait
 attribué au Diable l'enforcele-
 ment de cette fille , & toutes
 les choses qu'elle vomissoit , il
 est obligé de convenir que sa
 malade étoit bien plus travail-
 lée lorsque la prétenduë Sorcie-
 re s'approchoit d'elle , que quand
 elle s'en éloignoit ; qu'elle se
 trouvât soulagée au même mo-
 ment qu'on lui fit des onctions
 avec l'onguent de Charicterus ;
 & qu'elle fut tout-à-fait guérie
 par la continuation du même
 remede.

Preuve certaine qu'il n'y avoit
 rien dans cette maladie qui ne
 fût naturel , & qu'elle n'étoit
 causée que par l'impression que
 faisoit sur les parties tendres &
 délicates de cet enfant , & sur
 le sang , les esprits & les hu-

216 *Lettre de M. de S. André*

meurs qui les arrosoient , les vapeurs malignes qu'exhaloit vers elle la malfaitrice ; impression qui fut effacée dans la suite par l'onguent de Charicterus.

Les maux que souffrent les personnes qu'on croit maleficiées ; les choses étranges qu'elles vomissent , ne sont point des preuves que le Diable en soit l'Auteur. Il n'est point extraordinaire de voir des malades , & même des personnes saines , avaller des charbons , de la cendre , de la cire d'Espagne , de la cire ordinaire , du plâtre , de petites pierres , de petits coquillages , des excremens d'animaux , & d'autres choses semblables.

L'Histoire de Paparel , qui se faisoit un ragoût particulier des excremens , est connue de tout le monde. J'ai vû un Enfant de cinq à six ans qui les recherchoit

sur les Malefices.

choit avec la même avidité , & une fille de six à sept , qui mangeoit la terre à pleines mains. Les filles qui ont les pâles couleurs , & les femmes grosses ont souvent des appetits encore plus extravagans.

Les malades qui rendent en vomissant ces sortes de choses par la bouche , les ont avallées auparavant exprès , ou par mégarde : & presque toujours , elles se trouvent supposées par une main adroite , par un tour de passe-passe , qui trompe les Personnes les plus clair-voiantes. Tant d'Auteurs en rapportent des exemples , qu'on ne sçauroit en douter.

Il arrive même quelquefois , que plusieurs de ces corps étranges se forment dans les parties , où ils se trouvent. L'on en tire parfois des Loupes , & des Abscez , dont on fait ouverture.

218 *Lettre de M. de S. André*

Galien en a fait la remarque le premier : & plusieurs autres l'ont faite après luy. *Si aliquando*, dit-il, dans le Chap. 7 du 2. Liv. à Glauco, *humiditates in affectu perduraverint, multiformes habent alterationes; nam & lapidibus & arenis, & testis, & lignis, & carbonibus, & limo, & sorditiei balnei, & facis, & amurca, & multis aliis talibus, similia corpora in abscessibus contineri sæpè numero inveniuntur.*

On n'accusera point le Diable d'avoir porté tous ces differens corps dans un absces, dans une loupe : cependant, ils s'y trouvent. Il faut donc de necessité, ou qu'ils s'y soient engendrés, ou qu'ayant été avallés par mégarde, ou autrement, la nature les ait poussés insensiblement aux endroits, où se sont formés les Abscez & les Loupes : peut-être même y ont-ils donné lieu par

sur les Malefices.

leur action sur ces Parties. Pourquoi la même chose n'arrivera-t-elle pas à l'égard des malades, qui vomissent ces sortes de corps, ou qui les rendent par les seles, par les urines, & par d'autres voyes ?

Je vous parlai, il y a quelque-tems, Monsieur, d'une fille de Granville, dont la matrice est une véritable carriere qui jette des pierres de toutes sortes de couleurs, de figure, de consistance, de grandeur, de spongieuses & branchües à peu près comme quelques madrepores ; de semblables à celles qui se trouvent sur le bord de la mer, &c. Elle est souvent obligée de passer par la main du Chirurgien, sans quoi elle ne pourroit s'en délivrer. L'on en a envoyé quelques-unes à Messieurs de l'Académie des Sciences, qui auroient

220 *Lettre de M. de S. André*

eu peine à croire la chose telle qu'elle est, si je ne l'avois certifiée à Monsieur de Jussieu.

Combien d'animaux de différentes especes a-t-on vû s'engendrer dans le corps de quelques hommes, qui les ont rendus par le vomissement, & par les seles, qui souffroient auparavant des douleurs criuelles dans les parties, où ils s'étoient formés? combien d'autres corps étranges, & même inconnus, en a-t-on vû sortir, qui causoient les mêmes maux?

Pourra-t'il après cela, vous rester quelque doute sur ces choses, que la fille, dont parle Henric Abheer, a dû vomir, & qu'elle n'avoit point avallées; y trouverés-vous quelque chose qui ne soit point naturel?

Vous n'en trouverés pas d'avantage dans l'Histoire, que je

sur les Malefices.

221

vais vous faire de la Fille d'Orbec. Quoiqu'elle paroisse encore plus singuliere, elle n'a rien, non plus que l'autre, dont on puisse accuser le Demon. Je ne doute point, Monsieur, que vous ne l'ayez apprise par la voye publique, & que Monsieur vôtre Frere, qui dans ce tems-là alloit souvent à Orbec, ne vous ait informé de toutes les particularitez, & de toutes les circonstances dont elle a été accompagnée.

Cette fille avoit été maleficiée, comme celle de Henric Abheer, par une Sorciere: mais d'une maniere bien differente. Cette prétendue Sorciere avoit l'art de faire entrer des épingles dans son corps, sans qu'elle s'en apperçût; de les noircir, & de les rouïller; de les faire passer au travers des visceres, des parties les plus tendres & les plus délicates, sans les

K iij

222 *Lettre de M. de S. André*
blesser, sans interrompre leurs
fonctions; de les pousser à la
peau, & de les en faire sortir,
sans y laisser aucune marque,
aucun vestige de leur sortie,
non plus qu'elles avoient fait de
leur entrée? quel prodige!

Plus je fais attention au fait,
& à la maniere, dont il doit se
passer; plus je suis convaincu
que tout se fait naturellement,
& que l'art & la nature sont seuls
à y travailler.

Non, Monsieur, les épingles,
qui sont sorties du corps de cette
fille, n'y sont point entrées par
le ministère du Diable: elle les
a peut-être inferées sous la peau,
peut-être qu'elle les a avallées
elle-même; ou la prétendue
Sorciere, qu'on accuse de l'a-
voir enforcélée, les luy a fait
avaller dans le tems qu'elle
avoit perdu le sentiment, & la

sur les Malefices.

223

connoissance: ou elle les a fait
entrer dans son corps par quel-
que autre voye; quoiqu'il en
soit, il n'est point sans exemple
que des épingles, des aiguilles,
des clous & d'autres choses sem-
blables avallées par mégarde,
ou autrement, se soient portées
à la peau, & s'y soient fait ou-
verture d'elles-mêmes. L'on en
trouve plusieurs dans Benive-
nius, & dans Fabrice d'Hildain.

Le corps des animaux vivans
est tout poreux: il s'y fait une
communication continuelle du
dedans au dehors, & du dehors
au dedans, par le moyen des
pores; & elle ne cesse qu'au
moment de la mort. Les pores
s'affaissent alors, & ne paroif-
sent plus: les liqueurs les plus
spiritueuses ne peuvent y en-
trer.

Carnes, dit Hypocrate dans
K iij

224 *Lettre de M. de S. André*
 la sixième Section du 6^e. Livre
 des maladies populaires, *attrac-*
trices, & ex ventre, & extrin-
secus. Indicio est sensus ipse quod
expirabile, ac inspirabile est to-
tum corpus.

Il n'y a point de partie dans
 le corps, où il ne se trouve
 une infinité de ces petits trous,
 au travers desquels, quand l'a-
 nimal est vivant, se glissent les
 humeurs extravasées, les corps
 étranges qui s'y forment, &
 tous ceux qui y entrent par
 hazard, ou d'une autre façon.

Ces pores se trouvent plus
 ouverts, & plus dilatés dans
 certains corps, que dans les
 autres; de sorte qu'il passe au
 travers des uns des choses qui
 ne sçauroient passer au travers
 des autres. Nous en avons une
 preuve incontestable dans les
 pores de la peau, qui dans

sur les Malefices. 225

quelques personnes sont si petits,
 & si ferrés, qu'il n'en sort, ny
 sueur, ny onctuosité, ny aucun
 excrement qui puisse tomber
 sous les sens; & qui sont si
 grands, & si ouverts dans les
 autres, qu'on en voit sortir des
 sueurs épaisses, & onctueuses,
 & quelquefois même le sang.
 Les premières ont la peau tou-
 jours sèche, & nette: les au-
 tres l'ont humide, chargée de
 crasse & d'ordure; & elle ex-
 hale souvent une odeur tout-à-
 fait désagréable. Ces différences
 dépendent de la constitution
 particulière des corps, de la
 manière dont les parties ont
 été formées, & tissées dans le
 ventre de la mère.

Ainsi, il n'est point surprenant
 de voir dans certaines person-
 nes des épingles, des éguilles,
 & d'autres choses, qu'elles ont

226 *Lettre de M. de S. André*

avallées , ou qui se sont introduites dans leurs corps d'une autre maniere , passer de l'estomac , des intestins , ou d'une autre endroit , dans les autres parties , & se porter enfin à la peau , où elles se font sentir.

Nous voions tous les jours des effets bien plus extraordinaires, qui arrivent naturellement. Combien de personnes blessées par des armes à feu , ont-elles eu des balles dans le corps , que la nature a poussées peu à peu à la peau , d'où on les a tirées ? ces balles sont pourtant d'une grosseur , d'un poids , & d'une figure qui ne les rendent pas propres à s'insinuer dans les pores , à se faire voye au travers des chairs , ny à se glisser dans les interstices des muscles , sans empêcher leur action, & y causer de la douleur.

sur les Malefices. 227

Des épingles , telles qu'on décrit celles qu'on tire du corps de la fille d'Orbec , qui se trouvent coupées par la moitié , se glissent aisément dans les moindres pores , sans y faire de violence , ny de solution de continuité : & se trouvent poussées par la compression que font les muscles du bas ventre , & de la poitrine dans le tems de l'inspiration , & de l'expiration ; elles continuent leur chemin jusqu'à ce qu'elles soient arrivées à la peau , où elles s'arrêtent.

Ce n'est point une chose bien surprenante , qu'elles se portent en differens endroits , les unes étant poussées d'un côté , & les autres d'un autre. A quoi contribuent encore les differens mouvemens que fait la malade , particulièrement dans les agi-

228 *Lettre de M. de S. André*
 tations, que luy causent les
 maux qu'elle sent, lorsqu'ils
 redoublent, & la construction
 particuliere des pores, qui fait
 qu'ils se dilatent plus aisément
 en certains lieux, que dans les
 autres.

Il se peut faire aussi que les
 pores dans lesquels elles s'insinuent,
 se trouvent bouchés, ou
 pressés, & qu'elles ne peuvent
 y passer, ce qui les oblige à se
 détourner, & à prendre une au-
 tre route; elles se glissent alors
 dans d'autres, le long desquel-
 les elles coulent, & se portent
 à la peau.

Il paroît qu'il n'y a rien eu
 dans tout ce qu'on a dit, qui
 n'ait pû être de l'homme, ou de
 la nature; que la malade, ou la
 prétendue Sorciere, qui a dû
 la maleficier, a été l'Auteur de
 l'enforcement prétendu & de

sur les Malefices. 229

l'entrée des épingles dans son
 corps; qu'elles s'y sont alterées,
 noircies, & rouillées par le sé-
 jour qu'elles y ont fait, & par
 le mélange des differens suc
 qu'elles y ont rencontrés. Ne
 voit-on pas tous les jours des
 clous, des aiguilles, des épin-
 gles noircir, & se rouiller quand
 elles sont exposées à un air
 humide, ou arrosées de quelque
 liqueur acre ou acide?

Il paroît encore que c'est la
 nature même qui les a pouf-
 fées dehors, comme elle fait
 tous les corps étranges, qui se
 forment, ou qui s'introduisent
 dans le corps: & l'on ne scau-
 roit faire voir par aucun signe,
 par aucune marque assurée, que
 le Diable y ait été present, ny
 qu'il y ait cooperé, ou contri-
 bué en la moindre chose.

Pourquoi donc attribuer à cet

230 *Lettre de M. de S. André*
 esprit un effet que l'art, & la nature peuvent produire, & qu'ils produisent véritablement. Luy attribuëra-t-on encore mille autres choses plus extraordinaires, qui se passent continuellement dans le corps de l'homme ? le bois, le fer, & les autres matieres, qui y entrent par une playe, ou par une autre voye, qui passent dans la suite dans une autre partie, où elles se font sentir ? ont-elles besoin de son secours pour les y porter, & pour les en mettre dehors.

Alexandre Benedictus parle d'un homme, qui avoit été blessé à la temple d'un coup de flèche, lequel rendit quelques années après, par le nés en éternuant avec violence, un morceau de bois, & du fer de la flèche, de la longueur du

sur les Malefices. 231

doigt du milieu, sans en ressentir aucune incommodité, & sans qu'il restât dans la partie, dont il étoit sorti, ny dans le nés, aucun vestige, aucune marque du séjour qu'il y avoit fait, & de sa sortie.

J'ai lû autrefois dans un Journal une Histoire encore plus surprenante d'un homme, qui avoit avallé un Ganif en badinant, & qui le rendit quelques années après par la cuisse.

Fabrice d'Hildain rapporte une Histoire semblable d'un homme, qui rendit au bout de deux ans par un absces, qui se forma au dehors, un Coûteau qu'il avoit avallé.

Combien a-t-on vû d'empyemes se purger par les urines, par le vomissement, par les felles ? combien d'abscez, qui s'étoient formés dans les parties

232 *Lettre de M. de S. André*
 les plus éloignées, se purgent
 par les mêmes voyes, ou passer
 dans d'autres parties, avec les-
 quelles elles n'avoient aucune
 communication apparente? vous
 en trouverés mille exemples
 dans les Livres d'observations
 de Medecine, & de Chirurgie.

Quoique ces Histoires soient
 bien plus considerables, plus
 extraordinaires, & difficiles à
 concevoir, que celle de la fille
 d'Orbec; elles sont naturelles;
 & jusqu'à present personne ne
 s'est avisé de les attribuer au
 Diable, & de l'en faire Au-
 teur.

Les Chenilles que doit rendre
 cette fille en vomissant, n'ont
 rien qui ne soit naturel, qui
 puisse faire soupçonner qu'il y eût
 de la participation du Diable.
 Elle n'est pas la premiere qui
 ait rendu de ces fortes d'infec-

Sur les Malefices. 233

tes. L'on en voit souvent des
 exemples. Ces animaux s'engen-
 drent dans le corps de semence,
 ou d'œufs, qu'on avale avec
 les herbes, les fruits, le lait,
 & les autres alimens, qu'on
 prend. On peut même en avaler
 d'éclofes, qui se nourrissent
 dans le corps, & y en engen-
 drent d'autres.

Comme je n'ai pas été infor-
 mé plus particulièrement de
 cette Histoire; il peut y avoir
 quelqu'autre circonstance, de
 laquelle je ne vous ai point parlé,
 dont il vous sera aisé de rendre
 raison, si on vous l'objecte, sui-
 vant le systême que je viens
 d'établir.

J'avois dessein de finir ma Let-
 tre par deux Malefices, qui se
 doivent faire sur les hommes,
 où le Diable agit très-certaine-
 ment; mais indépendamment

234 *Lettre de M. de S. André*
 de tout Pacte , & de tout com-
 merce avec les Sorciers & les
 Magiciens , je veux parler de
 l'obsession , & de la possession ,
 ils sont veritables : il est de foi
 que le Diable s'y trouve ; mais il
 n'agit que par la permission de
 Dieu , qui veut punir les hom-
 mes , ou les éprouver , ou faire
 éclater sa toute-pui'sance , &c.
 La matiere est si vaste , & j'ai si
 peu de tems à la traiter , que je
 la reserve pour la premiere Let-
 tre , que j'aurai l'honneur de
 vous écrire. Je suis , &c.



A MONSIEUR
 L'ABBE' DE F...
 DES MALEFICES.

CINQUIE'ME LETTRE.

J'AY eu l'honneur de
 vous dire , Monsieur ,
 que les obsessions , &
 les possessions ne sont
 point proprement ce qu'on ap-
 pelle Malefices ; qu'il ne dépend
 point du Sorcier , ny du Magi-
 cien , de faire obseder , & tour-
 menter les hommes par le De-
 mon , ni de le faire entrer dans
 leurs corps pour les posseder, leur

236 *Lettre de M. de S. André*
 faire faire mille extravagances,
 mille tours de passe-passe; leur
 faire proferer des injures, des
 blasphèmes, &c. Le Diable même
 ne pourroit pas le faire, si
 Dieu ne lui en donnoit le pou-
 voir, & la permission.

Vous ne blesserés point vô-
 tre conscience, quand vous
 regarderés la plupart des His-
 toires, qu'on en fait, comme
 apocryphes, comme des effets
 de l'artifice, & de la malice des
 personnes, qui se disent obse-
 dées, ou possédées.

Je sçai qu'il y a eu de veri-
 tables obsessions, & possessions,
 cela est de foi: mais il s'en est
 trouvé tant de fausses, qu'on ne
 doit les croire, que lorsqu'on y
 voit les signes & les caractères,
 que les Peres & les Docteurs de
 l'Eglise nous ont marqué pour
 les distinguer.

sur les Malefices. 237

Les vrais sont très-rares; elles
 n'arrivent que lorsque Dieu le
 permet. Le Diable n'a de luy-
 même aucune puissance sur le
 corps de l'homme: il ne peut
 l'obséder, ny le posséder, que
 Dieu ne luy permette de le faire.
 La legion de Demons, que Je-
 sus-Christ chassa du corps du
 Demoniacque, & qu'il fit passer
 dans celui des pourceaux; les
 autres qu'il a chassés des corps
 qu'ils obsédoient, ou qu'ils posse-
 doient: ceux que les Apôtres en
 ont pareillement chassez en son
 nom, n'y étoient entrées, que
 par la permission du Seigneur,
 qui vouloit par-là manifester la
 gloire de son fils, & la puissance
 qu'il avoit donnée à ses Disciples
 sur ces Intelligences.

Dieu peut en d'autres occa-
 sions leur accorder la même
 permission, soit pour faire écla-

238 *Lettre de M. de S. André*
 ter la Justice, ou pour éprouver,
 comme il fit à l'égard du Saint
 homme Job, la fidélité, & la
 patience de quelques hom-
 mes, ou pour d'autres raisons,
 que nous ne sçaurions pene-
 trer.

Les Docteurs, & les Peres de
 l'Eglise, qui ont vû l'abus qui s'é-
 toit glissé du côté des obsessions
 & des possessions, & qu'on con-
 fondeoit presque toujours les ve-
 ritables avec les fausses, & les
 fausses avec les veritables, ont
 cherché les moyens de les distin-
 guer, & de les discerner les unes
 des autres.

Ces moiens, ou ces signes sont.

Primò. L'enlevement en l'air
 des personnes obsédées, ou pos-
 sédées; où elles restent suspen-
 duës pendant un tems conside-
 rable, sans que l'art y ait aucune
 part.

sur les Malefices. 239

Secundò. Les différentes lan-
 gues qu'elles parlent, sans les
 avoir apprises, ny les avoir en-
 tenduës parler; & les réponses
 justes qu'elles font en chaque
 langue à tout ce qu'on leur de-
 mande.

Tertiò. Les nouvelles positives
 qu'elles disent de ce qui se passe
 alors dans les Pais les plus éloi-
 gnés, où le hazard n'a aucune
 part.

Quartò. La découverte qu'elles
 font des choses les plus cachées,
 dont elles ne peuvent avoir au-
 cune connoissance d'ailleurs.

Quintò. Celle des pensées,
 des sentimens les plus secrets,
 qui ne peuvent se découvrir par
 aucun signe extérieur.

Enfin tout ce qui est au-dessus
 des forces de l'art, & de la na-
 ture; ou qu'ils ne sçauroient
 faire dans le temps que la per-

240 *Lettre de M. de S. André*
sonne obsédée, ou possédée les
fait, est signe d'une vraie obses-
sion, d'une vraie possession, &
de la présence actuelle de quel-
que Intelligence dans l'une, ou
dans l'autre.

Quand aucun de ces signes ne
paroît, on peut douter qu'il n'y
a ny obsession, ny possession ve-
ritable; & juger que tout ce qui
se fait peut estre artifice, ou un
pur effet de la nature, ou un éga-
rement de l'imagination; vous le
verrés, Monsieur, par ce que j'au-
rai l'honneur de vous dire dans
la suite. Commençons par l'ob-
sion, & pour ne pas faire de
confusion, distinguons-en de
deux sortes: j'appellerai l'une
interieure, & l'autre exterieu-
re.

J'appelle obsession interieure
la tentation, les attaques que
l'esprit malin nous livre interieu-
rement

rement pour nous perdre, pour
corrompre nos cœurs, pour
nous faire tomber dans le péché;
l'empire tyrannique qu'il exerce
sur nous quand nous y sommes
tombés, pour nous empêcher de
nous relever.

Je nomme obsession exterieure
l'état où se doivent trouver les
personnes qu'on croit véritable-
ment obsédées, le travail de corps
& d'esprit, que doit leur cau-
ser la présence actuelle du De-
mon qui les suit, & les accom-
pagne par tout.

Cette obsession est très-souvent
aussi chimerique, que l'autre est
réelle, & effective; & les Histo-
res qu'on en dit, sont la plus-
part, ou supposées, ou des
effets de l'artifice des hommes &
des femmes, qui s'en disent tra-
vaillés; ou des vapeurs d'une
bile noire, d'une semence cor-

242 *Lettre de M. de S. André*
rompuë , ou de quelqu'autre
humeur contre nature , qui crou-
pit dans le bas-ventre , ou dans
une autre partie ; ou des effets
de la crainte & de la foiblesse de
l'esprit ; ou des maladies d'imagi-
nation. Je suis témoin oculaire
des deux Histoires que je vais
vous rapporter ; elles vous fe-
ront connoître combien est
grande la malice des filles &
des femmes qui veulent passer
dans le monde pour obsédées ,
& jusqu'où peut aller leur arti-
fice.

Dans le mois de Decembre de
l'année 1692. l'on amena ici une
femme qu'on disoit obsédée , &
maltraitée du Demon , qui de-
voit l'obséder , sur le corps de
laquelle il paroïssoit effective-
ment des marques de coups ,
qu'on lui avoit donnés , & de
chaînes de fer , qu'on luy avoit

sur les Malefices.

243

appliquées aux bras , & aux jam-
bes. Monsieur de Brienne , Evê-
que de Coûtances , à qui on s'a-
dressa pour la soulager , nous
chargea M. Doüet l'un de ses
Grands Vicaires & moi d'exami-
ner la chose , & de luy en faire le
rapport. Nous nous y rendîmes
tous deux sur les huit heures du
soir , accompagnés de Monsieur
l'Abbé Langlois , que vous avés
vû Bibliothecaire de Monsieur le
Cardinal de Bouillon , de Mon-
sieur Duprey , Ecclesiastique , &
de Monsieur Daireaux de Ven-
dôme , Conseiller au Présidial.

Quelques Ecclesiastiques qui
l'avoient veillée avant nous ,
nous assurèrent que l'obsession
étoit constante , que le Diable
l'avoit maltraitée en leur pre-
sence , qu'ils avoient entendu
les coups qu'il luy donnoit , &
les cris qu'elle faisoit alors. Ce

244 *Lettre de M. de S. André*
qui nous obligea de prendre des
précautions pour n'être pas la
dupe de cette femme, ny des
personnes qui étoient auprès
d'elle.

Nous lui fimes d'abord quel-
ques questions qui regardoient
sa prétenduë obsession, auquel-
les elle répondit d'une maniere
qui ne nous satisfit point. Com-
me nous lui paroissions moins
sérieux que les autres, Monsieur
l'Abbé Langlois & moi, elle dit
que nous étions des incredules,
& que nôtre incredulité seroit
cause qu'elle seroit beaucoup
plus tourmentée qu'elle n'avoit
été les autres nuits, de forte que
nous nous attendions à quelque
scene particuliere.

Comme cette femme nous di-
soit que l'esprit, qui l'obsedoit,
étoit toujours auprès d'elle; qu'il
s'entretenoit incessamment avec

elle, qu'il répondoit à tout ce
qu'elle lui demandoit, je lui
propofai de lui demander ce que
j'avois dans ma poche, à quoi
elle ne répondit pas. J'en tirai
alors un Livre d'exorcismes, &
lui aiant demandé ce que c'étoit,
elle ne répondit point encore.
De maniere que nous ne pensâ-
mes plus qu'à observer l'obse-
dée, sans lui rien dire davanta-
ge. M'étant appercû vers la mi-
nuit de quelque changement
dans son visage, je m'appro-
chai d'elle, je la trouvai en ex-
tase, sans mouvement, sans
pouls, & sans respiration sensi-
ble. Ce qui ne m'étonna point,
aiant déjà vû quelques femmes,
& quelques filles en cet état,
qui ne se disoient pas obsédées.
Elle n'en fut pas sitôt revenuë,
qu'elle fit un grand cri. Com-
me j'étois proche de l'Abbé Lan-

246 *Lettre de M. de S. André*

glois, qui sommeilloit alors, je lui donnai un soufflet, sans que que personne s'en appercût: quoiqu'il fût assés leger, il ne laissa pas de s'éveiller en sursaut, l'idée remplie du coup qu'il venoit de recevoir: il porta la main à la joue, il se plaignit, & crut que le Diable l'avoit frappé. Je fis signe en même tems aux autres que c'étoit moi qui l'avoit touché. Le soufflet ne laissa pourtant pas de faire du bruit dans le monde, & l'on publia par tout que le Diable l'avoit donné à cet Abbé. Le reste de la nuit se passa fort tranquillement.

Le Pere Vicairé des Capucins accompagné de deux autres, étant venu le lendemain, sur les six heures du matin nous relever, je l'instruisis de tout ce qui s'étoit passé, & je l'avertis

sur les Malefices. 247

de prendre les précautions que nous avions prises, pour n'être point trompé. Mais ce bon Pere au lieu de profiter de l'avertissement que je lui donnois, se laissa aller aux discours, & aux artifices de l'obsédée & de ses gardes; & il ne l'eût pas sitôt quittée, qu'il publia par tout que nous étions des incredules, Monsieur l'Abbé Langlois & moi; que l'obsession étoit constante, & il auroit poussé la chose plus loin, si son Superieur plus sage, & plus avisé que lui, ne lui avoit imposé silence.

Nous rendîmes raison, Monsieur Doüet & moi, à Monsieur l'Evêque de Coûtances de la commission dont il nous avoit chargés; & sur nôtre témoignage, il renvoia l'obsédée chez elle, où elle mourut quelque tems après.

L iij

248 *Lettre de M. de S. André*

Quoiqu'il y eût de l'artifice dans tout ce qui se faisoit ; cette femme ne laissoit pas d'être frappée de l'idée du Malefice , à l'occasion de quelques menaces , que lui avoit fait Monsieur de G dont vous connoissés le caractère , & la réputation ; elle étoit d'ailleurs sujette à des vapeurs de l'Uterus qui autrefois lui avoient fait beaucoup de peine.

J'ai vû depuis une fille qui se disoit maleficiée par un homme qui avoit voulu la forcer , & qui n'ayant pû en venir à bout , l'avoit menacée de la faire repentir ; menaces , qu'il lui avoit réitérée plusieurs fois. Comme cet homme n'étoit point d'une bonne réputation , quoique d'un état à devoir donner exemple , & à édifier le public , la crainte du Malefice la faisoit : elle se persuada qu'il étoit Sorcier ;

sur les Malefices.

249

qu'il la suivoit par tout pour la déflorer ; ou du moins elle tâcha de le persuader de même à son Directeur , & aux personnes avec lesquelles elle se trouvoit.

L'artifice s'y mêla dans la fuite, je suppose qu'il n'y en eût point auparavant. L'on en publia des choses extraordinaires , qui firent croire qu'elle étoit véritablement obsédée. Tantôt le Diable lui fermoit la bouche , & l'empêchoit de parler , & elle ne recouvroit la parole que lorsque cette intelligence s'endormoit , ou qu'on l'appelloit ailleurs : on profitoit alors de ce moment : on lui ouvroit les dents avec le manche d'une cuillier : on lui mettoit promptement un baillon dans la bouche : elle parloit aussi-tôt qu'elle étoit embaillonnée : permettés - moi ce

L v

250. *Lettre de M. de S. André*
 mot, & elle répondoit à tout ce qu'on lui demandoit. Tantôt elle paroïsoit effraïée, elle s'enfonçoit dans son lit, elle se couvroit le visage; & après avoir jouïé son rôle, elle se découvroit, & faisoit voir à ceux qui étoient auprès d'elle des égratignures qu'elle s'étoit faites au visage avec les ongles, comme autant de plaïes que le Diable avoit dû lui faire.

Un jour que son Directeur étoit seul auprès d'elle, & qu'il sommeilloit, elle lui donna un soufflet: la douleur qu'elle lui fit, l'ayant éveillé; elle luy persuada que c'étoit le Diable qui l'avoit frappé, & qu'elle avoit senti à l'instant le même coup dans la poitrine.

Cette fille se composa si bien pendant quelque tems, que tout le monde la regardoit avec com-

sur les Malefices. 251
 passion, & la croïoit certainement obsédée. Les Dames charitables y accouroient de toutes parts: les Prêtres, les Religieux, & toutes les personnes devotes faisoient la même chose.

J'ai vû des gens de bons sens si prévenus en sa faveur, qu'ils me soutenoient veritables certains faits que je sçavois être faux, & de la fausseté desquels ils ont été forcez de convenir dans la suite. Cette fille s'étoit acquise, par une simplicité affectée, le don de persuader tout ce qu'elle vouloit: ses paroles étoient regardées comme des oracles, & ses actions comme des prodiges.

L'on poussa la chose si loin, qu'on voulut en faire une Beate, on publia pour cet effet, qu'il y avoit six semaines qu'elle n'avoit pris aucune nourriture, ny

252 *Lettre de M. de S. André*
 même avallé une seule goutte
 de liqueur : Cependant on la
 voïoit claire, fraîche, dans l'em-
 bonpoint, un vermeil paroif-
 foit sur son visage, qu'elle n'a-
 voit point auparavant. Comme
 le fait se trouvoit attesté par tout
 ce qu'il y avoit de Devots, &
 de Devotes, & même par son
 Confesseur, bien des gens y
 ajoûtoient foi, & toute la Ville
 l'auroit crû dans la suite, si un
 de nos Chirurgiens, que la cu-
 riosité prit de la voir, n'eût dé-
 couvert tout le mystere : il lui
 tâte le pouls : il lui touche le
 ventre : il le trouve grand &
 tendu, il lui ordonne un la-
 vement : il le fait faire en sa
 presence, & l'oblige de le pren-
 dre ; quoiqu'avec une très-gran-
 de repugnance, & même resis-
 tance de sa part, & de celle
 d'une sœur, qui étoit auprès

sur les Malefices. 253
 d'elle, il se donne la peine d'en
 attendre l'effet, & d'examiner
 les matieres sorties de son corps :
 il trouve dans le bassin une très-
 grande quantité d'excremens
 encore tous tendres, comme
 les rendent les personnes les
 plus saines, & les mieux réglées,
 excremens, qu'elle n'auroit ren-
 dus, ni en si grande abondance,
 ni de cette qualité, si elle n'a-
 voit point mangé à son ordi-
 naire, ce qui rendit la préten-
 duë Beate, son Directeur & tous
 ses Partisans si confus, qu'ils
 n'osoient plus paroître dans
 les Compagnies.

Cette fille fit ensuite tant de
 fingeries, & si grossieres, que
 les gens les mieux sensez ne
 douterent plus de ses artifices :
 son Confesseur même fut obligé
 de l'abandonner, & d'en laisser
 le soin à un autre encore plus

254 *Lettre de M. de S. André*

credule , & moins délicat que lui. Cependant comme elle avoit toujours ses partisans , elle ne laissoit pas de continuer son manège ordinaire ; & elle le continueroit encore , si Monsieur Duhamel , Curé de Saint Nicolas , dans la Paroisse duquel elle étoit , & Monsieur Ynor , Procureur du Roi du Bailliage , avec lesquels je fus la voir , ne l'avoient menacée de la faire arrêter. La crainte qu'elle en eut lui fit changer de personnage.

Regardés , Monsieur , presque toutes les Histoires que vous lirez , ou que vous entendrés dire , comme celles que je viens de rapporter ; ou comme des effets du dérèglement de l'imagination , des vapeurs d'une bile noire , d'une semence corrompue , ou de quelqu'autre suc contre nature , qui se ferment-

sur les Malefices.

255

te , & qui se pourrit.

Un fou , un melancolique , une femme , une fille travaillée de vapeurs , s' imagine qu'elle est obsédée ; l'idée qu'elle s'en forme , lui fait faire mille extravagances , & lui fait souffrir mille peines de corps & d'esprit , persuadée qu'elle est que le Diable la tourmente , & la fuit par tout , elle en fait mille contes , & les assure si positivement , qu'on a peine à ne les point croire. Le peuple sur tout croiroit faire un crime , s'il n'ajoutoit pas foi à tout ce qu'elle dit ; s'il n'attribuoit pas au Demon tout ce qu'il lui voit faire , & ce qu'il lui entend dire d'extraordinaire.

La crainte se met quelquefois de la partie , & déregle l'imagination des gens timides & foibles d'esprit , qui se persuadent qu'un grand homme noir les

256 *Lettre de M. de S. André*
 obsede, qu'il les pouffe à se pendre, à se noier, à se jeter dans des précipices.

Hipocrate admirable dans tout ce qu'il dit, nous marque en peu de mots, ce que la crainte est capable de faire dans ces occasions. *Primum*, dit-il dans le Livre des maladies des filles, *de morbo sacro & de attonitis, sive syderatis, & de timoribus ex quibus adeò fortiter pavent homines, ut delirent, & Dæmones quosdam videre se putent ipsi infestis, quandoque nocte, quandoque interdium, aliquando verò utroque tempore, postea ab hujusmodi spectris, multi jam se strangulaverunt; plures autem mulieres, quàm viri.*

Il nous est ordinaire de voir des filles & des femmes malades de cette maladie. L'on en guerit quelques-unes par la saignée du

sur les Malefices. 257

piéd, l'émetique, le bain, &c. Il y en a d'autres à qui tous les remèdes sont inutiles, dont l'imagination est si vivement frappée, que si on ne veilloit continuellement sur elles, elles se déferoient, & encore le font-elles souvent, quelques précautions qu'on puisse prendre pour les empêcher.

Vous devés regarder, Monsieur, les Histoires qu'on fait des possessions, comme celles des obsessions; & à moins que vous n'y trouviés quelque'un des signes, dont je vous ai parlé dans le commencement de ma Lettre, vous pouvés soupçonner qu'elles sont supposées, & que les prétendues possédées sont punissables, & quelquefois même dignes de mort, lorsque l'imagination n'y a aucune part. Je n'ai presque jamais rien lû jusqu'à

258 *Lettre de M. de S. André*
 present dans les Livres , qui en
 ont traité , qui puisse caracteriser
 une veritable possession. Je n'y
 ai ordinairement trouvé qu'ar-
 tifice , imposture , blasphèmes ,
 profanation , &c.

L'histoire des Diabes de Lou-
 dun & celle de la vie du verita-
 ble Pere Joseph ont été en Fran-
 ce , pendant plusieurs années le
 sujet de toutes les conversations.
 C'est encore un problème , si la
 possession étoit veritable , mais
 ce n'en devoit pas estre un , si
 l'on ajoûte foi à ce qu'elles rap-
 portent , & à ce qu'ajoûte sur le
 même sujet Monsieur de Mon-
 conis dans le premier Tome de
 ses voïages. Il dit qu'en passant
 un jour par Loudun , la curiosité
 le prit d'aller voir la Superieure
 des Ursulines , dont la préten-
 duë possession , & celle de ses Re-
 ligieuses , avoit tant fait de bruit

sur les Malefices. 259

dans le Roïaume ; sur l'un des
 bras de laquelle le Diable avoit
 dû imprimer des caracteres inef-
 façables , caracteres qu'on fai-
 soit passer dans le monde pour
 des marques autentiques , & des
 preuves incontestables de la ve-
 rité de la possession ; & qui ce-
 pendant n'étoient qu'une verita-
 ble mommerie , une pure impos-
 ture , dont on se servoit pour
 abuser de la credulité du peuple,
 & l'entretenir dans l'erreur. Voi-
 ci les paroles de Monsieur de
 Monconis.

*Le huit May 1645 , dit-il , au
 matin j'allai voir la Superieure des
 Ursulines , jadis possedée selon l'o-
 pinion commune , ce qui m'avoit
 donné la curiosité de la voir. Je la
 fus donc demander , & j'eus la pa-
 rience d'attendre dans le parloir
 près d'une grosse demie heure : ce
 retardement me fit soupçonner quel-*

260 *Lettre de M. de S. André*
ques artifices. C'est pourquoi après
lui avoir fait compliment, je la priaï
de me montrer les caracteres que le
Demon, qui la possedoit, avoit
marqués sur sa main lorsqu'on l'exor-
cisoit, ce qu'elle fit, & tirant le gant,
qu'elle avoit à la main gauche, il
vit en Lettres de sang sur le dos,
commençant du poignet jusqu'au pe-
tit doigt, Jesus, au-dessous tirant
vers l'épaule Maria, plus bas, Jo-
seph, & plus bas à la quatrieme li-
gne François de Sales. Elle me dit
toutes les méchancetés du Prêtre
Grandier, qui avoit été brûlé pour
avoir donné le Malefice au Couvent,
& comme un Magistrat de la Ville,
duquel il débauchoit la femme, s'en
étoit plaint à elle, & que de concert
ils l'avoient dénoncé, nonobstant les
fortes inclinations que ce malheu-
reux lui causoit par ses sortileges,
dont la misericorde de Dieu la pre-
servoit. Enfin, ajoute-t-il, je pris

sur les Malefices. 261
congé d'elle, & auparavant je sou-
haitai de revoir sa main, qu'elle me
donna fort civilement au travers de
la grille: alors la considerant bien,
je lui fis remarquer que le rouge des
Lettres n'étoit plus si vermeil, que
quand elle étoit venue, & comme
il me sembloit que les Lettres s'écail-
loient, & que toute la peau de la
main sembloit s'élever, comme si c'eût
été une pellicule d'eau d'empois des-
séchée, avec le bout de mon ongle
j'emportai par un leger attouche-
ment une partie de la jambe de l'm,
dont elle fut fort surprise, quoique
la place restât aussi belle que les au-
tres endroits de la main. Je fus sa-
tisfait de cela & prit congé d'elle.
 La possession des Religieuses
 de Louviers n'a pas moins fait
 de bruit que celle des Ursulines
 de Loudun. L'Auteur qui en a fait
 l'Histoire sous le titre de *Pieté*
affligée, a mis tout en usage pour

262 *Lettre de M. de S. André*
 la justifier ; mais les choses qu'il en dit , les personnages qu'il fait faire aux Demons , sont aussi propres à la détruire , qu'à l'établir. On ne voit dans tout le cours de cette Histoire , non plus que dans celle de la possession de Loudun , aucuns signes certains d'une vraie possession , ni d'une véritable obsession. Vous en jugerez vous-même , Monsieur , par la lecture que vous en ferez. Elle est dans la Bibliothèque de Monsieur votre frere , je la lui fis acheter à Rouen dans le voiage que nous y fimes ensemble. Je l'achetai aussi dans le même tems croiant que j'y trouverois de quoi satisfaire ma curiosité , d'autant plus que je la vois imprimée pour la seconde fois. Nous fumes bien surpris l'un & l'autre , quand nous n'y trouvâmes rien de ce que nous cherchions.

Je ne puis mieux finir cet Article , que par le témoignage de Monsieur l'Evêque de Coutances , témoignage qu'on peut dire en valoir une infinité d'autres : vous connoissez , Monsieur , le caractère de ce sçavant Prélat , l'exactitude avec laquelle il agit en toutes choses. Vous avez mille fois admiré l'étendue de son genie , la penetration de son esprit , la profondeur de sa science , la solidité de son jugement : & je suis persuadé que vous regarderez tout ce qui vient de lui , avec respect , avec confiance.

Ce Seigneur m'a dit plusieurs fois dans les entretiens que j'ai eu l'honneur d'avoir avec lui sur cette matiere , & particulièrement à l'occasion des deux Histoires que je vous ai rapportées au commencement de ma Lettre , qu'il étoit dangereux de

croire tout ce qu'on disoit des possessions; que l'artifice y avoit presque toujours la meilleure part; qu'il étoit d'un homme sage de suspendre son jugement jusqu'à ce qu'il connût par des signes certains, & incontestables, qu'elles fussent véritables.

Il me citoit à ce sujet quelques exemples que je vais vous rapporter, qui ne vous surprendront pas moins que ceux que rapporte l'Auteur de l'Histoire des Diabes de Loudun. Voici le premier.

Feu Monsieur le Prince de Condé aiant eu la curiosité de voir les prétendues possédées de & d'examiner lui-même les choses qu'on en publioit, y arriva dans un temps qu'une des Demoniques jouïoit son personnage: il s'approcha d'elle: on lui

lui dit que lorsqu'on lui mettoit sur la tête un Reliquaire, elle nommoit tous les Saints & toutes les Saintes, dont il y avoit des Reliques. Monsieur le Prince, qui se ressouvint alors que sa Montre n'estoit pas montée, la tira de sa poche, & la mit comme un Reliquaire, sur la tête de la Possédée, qui commença à reciter sa legende, & à nommer un grand nombre de Saints & de Saintes, dont il devoit y avoir des Reliques. Monsieur le Prince lui laissa dire tout ce qu'elle voulut, & la legende finie, il lui fit voir sa Montre, & la chargea de confusion. La Demonique entra en même-tems en furie, déclama contre Monsieur le Prince, & fit action de se jeter sur lui pour le maltraiter, comme si le Diable l'eût transportée dans ce moment.

266 *Lettre de M. de S. André*

L'Auteur de l'histoire des Diab-
bles de Loudun , en fait une
semblable de Monsieur le Comte
du Lude , qui trompa de même
la Supérieure des Ursulines , &
son Exorciste , en lui mettant sur
la tête une petite boëte remplie
de plume , & de poil.

Madame la Comtesse de Brien-
ne , mere de Monsieur l'Evê-
que de Coutances , a part à la
seconde histoire qu'il m'a fai-
te. Cette Dame pieuse & chari-
table ayant eu la même curiosité
qu'avoit eue Monsieur le Prince ,
alla visiter les mêmes Religieu-
ses , dans le dessein de les sou-
lager par ses aumônes : Elle y
arriva , comme lui , dans un
tems qu'une autre Démoniaque
jouïoit un autre rôle ; elle la
trouva étenduë de son long sur
le pavé , immobile , & sans pa-
role. L'Exorciste , & toutes les

sur les Malefices. 267

personnes qui estoient auprès
d'elle , dirent à Madame de
Brienne que quelque effort qu'on
pût faire , il n'estoit point pos-
sible de la lever , ni même de
lui faire perdre terre , jusqu'à
ce que le Demon , qui la posse-
doit , cessât de la travailler. L'E-
cuyer de cette Dame , homme
fort , s'approcha de la Démonia-
que , & l'ayant prise par le mi-
lieu du corps , il la leva sur les
pieds , ce qui surprit toute l'As-
semblée , qui estoit persuadée
des discours que l'Exorciste lui
avoit tenus. La Démoniaque ,
enragée de voir sa fourbe dé-
couverte , voulut faire le même
personnage de l'autre , & se jet-
ter sur cet Ecuyer pour le frap-
per : mais cet homme sans s'é-
tonner la rendit si confuse ,
qu'elle fut obligée de se reti-
rer.

M ij

La troisième Histoire qu'ajoutoit Monsieur l'Evêque de Coutances, estoit bien plus fine, & beaucoup mieux concertée, que les deux autres. Monsieur de Chamillard, Docteur de Sorbonne, ayant esté député avec un autre Docteur de la même Maison, pour examiner quelques Religieuses prétendues possédées qui devoient faire des choses tout-à-fait extraordinaires, qui ne permettoient point de douter de la verité de leur possession, fut d'abord surpris de ce qu'il y remarqua: il fut même quelque tems dans le doute sur le jugement qu'il devoit en porter.

Il arrivoit, entr'autres choses, que deux personnes, qui tenoient les bras d'une de ces Filles, & lui touchoient le pouls dans le tems qu'on l'exorcisoit, sen-

toient visiblement que le mouvement de l'artere s'arrêtoit à l'un des bras au moment que l'Exorciste disoit *cesset pulsus brachii dextri, vel sinistri*, selon qu'il vouloit arrêter l'un ou l'autre.

Monsieur de Chamillard, homme sage & avisé, qui prenoit toutes les précautions nécessaires pour n'estre pas trompé, s'avisa de changer la phrase, & de dire *Non moveatur arteria in parte laxa*. Le Diable qui n'estoit point accoutumé à ce latin, ne put obéir: le pouls se fit sentir au bras gauche, comme au droit, ce qui déconcerta si fort l'Exorciste, & l'Exorcisée, qu'ils n'osèrent paroistre dans la suite devant ce Docteur.

Vous me demanderez peut-estre, Monsieur, comment il se peut faire qu'on arreste le mou-

270 Lettre de M. de S. André

vement du pouls dans une partie, où le cœur pousse le sang continuellement comme dans les autres. J'aurai l'honneur de vous répondre qu'une forte ligature, une forte compression de l'artere, empêche que le sang n'y coule, & qu'il ne l'éleve par conséquent, ce qui fait qu'elle demeure sans mouvement au-dessus de la ligature, mouvement qu'elle ne reprend que lorsqu'on tire le cordon, ou qu'on le lâche, le sang ayant alors la liberté de s'y mouvoir comme dans les autres, & d'y faire sentir son abord par la pulsation.

C'est-là l'artifice dont on s'étoit servi pour tromper le Peuple plus sûrement : L'on avoit fait des ligatures, ou des lacs coulans aux deux bras de la Religieuse, qui ne pressoient les

sur les Malefices. 271

arteres, & n'en empêchoient le mouvement que lorsqu'elle les détournoit, ou qu'elle les étendoit d'une certaine maniere, ce qu'elle ne manquoit point de faire toutes les fois que l'Exorciste prononçoit les paroles dont ils étoient convenus; ce qu'elle ne sçut faire quand Monsieur de Chamillard, dont elle n'entendoit point le langage, vint à parler.

Monsieur de Chamillard, & le Docteur qui l'accompagnoit, ne remarquerent rien dans la suite, qui pût faire connoître que le Diable y eût aucune part : Ils se retirerent, & dans le Procès verbal qu'ils firent, ils se servirent des mêmes paroles dont s'étoient servis quelque tems auparavant deux fameux Medecins, que la Cour avoit députez en pareille occasion, *Multa facta*, dirent-ils,

272 *Lettre de M. de S. André*
panca vera, à Demone nulla.

Il seroit à souhaiter que tous les Theologiens & les Medecins qui sont appellez à ces sortes de Visites, en usassent de même, lorsqu'ils n'y trouvent aucuns signes d'une veritable possession, on ne verroit pas tant de Filles & de Femmes faire les possedées, se produire à la Cour des Grands, même à celle des Princes, & des Rois. L'exemple qu'en apporte Pigray dans le dixième Chap. du septième Livre des Preceptes de Medecine, & de Chirurgie, fait connoître jusqu'où va l'insolence, & la fourberie de ces malheureuses.

Si vous venez dans le Printems en Province, vous apprendrez de la bouche même du Seigneur Evêque, la verité des Histoires, que je viens de vous faire: Peut-estre y ai-je obmis quelques cir-

sur les Malefices. 273

constances, dont il vous informera. Vous serez au moins charmé de la maniere avec laquelle il vous en parlera. Vous sçavez qu'on ne peut estre plus succinct qu'il est dans tout ce qu'il dit, ni s'expliquer avec plus d'agrément qu'il fait.

Je suis persuadé, Monsieur, qu'on n'entendroit plus parler de Filles & de Femmes possedées, si d'abord qu'il en paroît quelqu'une, on l'arrestoit, on la faisoit jeûner au pain & à l'eau, & on la fouïetoit vivement deux ou trois fois le jour: Je voudrois qu'on mît les filles & les femmes aux Repenties; & les hommes, s'il y en a, sous la direction des Freres de Saint Yon, ou de Saint Lazare. C'est un bon moyen d'empêcher que ces fourbes n'imposent au Peuple, & ne profitent de sa crédulité.

M v

274 *Lettre de M. de S. André*

Je ne parle point ici des filles & des femmes, qui sont malades d'imagination, & qui croient estre veritablement possedées; ni de celles, à qui la vapeur d'une semence corrompuë, d'une bile noire, ou de quelqu'autre suc qui se fermente & se pourrit dans le bas-ventre, &c. fait faire des contorsions, des grimaces, des extravagances, des choses extraordinaires, qui surprennent ceux qui en ignorent la cause: Ces personnes sont à plaindre, & l'on doit s'attacher, autant qu'on le peut à les soulager.

J'allois finir ma Lettre lorsqu'on m'a rendu celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de L'empressement où je vous vois, par rapport aux Obsessions & aux Possessions, de sçavoir ce que je pense des Incubes, & des Succubes,

sur les Malefices.

m'engage à la continuer, & à vous dire que la plûpart des histoires qu'on en fait, ne sont pas plus veritables que celles dont je vous ai parlé.

On ne doit regarder l'Incube & le Succube, non-plus que l'obsession & la possession ordinaires, ni comme malefice, ni comme chose où le Diable ait aucune part

L'Incube le plus souvent est une chimere, qui n'a pour fondement que le rêvé, l'imagination blessée, & très-souvent l'artifice des femmes.

Les femmes voyent en songe des hommes agréables, dont elles s'imaginent avoir la compagnie. Ces songes deviennent quelquefois si frequens, qu'elles croient la chose effectivement telle qu'elles la rêve. Il y en a même dont l'imagination en est

276 *Lettre de M. de S. André*
 si - vivement frappée , qu'elles
 se persuadent que ces hommes
 les suivent par tout pour les em-
 brasser.

Monsieur Doüet , Grand Vi-
 caire de Monsieur l'Evêque de
 Coutances , m'a assuré plusieurs
 fois , qu'une Pensionnaire de ..
 s'en estoit formée une idée si
 forte , que quoiqu'il pût faire
 pour la détromper , il ne lui fut
 pas possible d'en venir à bout.
 Elle lui dit un jour qu'il l'entre-
 tenoit en particulier , pour tâ-
 cher de la faire rentrer en elle-
 même , que l'esprit qui l'obse-
 doit, estoit actuellement vis-à-vis
 d'elle , & qu'il ne faisoit qu'at-
 tendre qu'il fût sorti pour joüer
 son coup. Tout ce qu'il put lui
 représenter fut inutile : Elle est
 morte dans cette prévention.

Les contes qu'on fait des In-
 cubes , peuvent encore contri-

sur les Malefices. 277

buer à déregler l'imagination
 des esprits foibles , & à l'alterer.

L'artifice n'a pas moins de part
 à l'histoire des Incubes. Une
 femme , une fille , une devote
 de nom , &c. débauchée , qui af-
 fecte de paroître vertueuse ,
 pour cacher son crime , fait pas-
 ser son Amant pour un esprit
 incube , qui l'obsede : Elle met
 tout en usage pour le persuader ,
 & pour tromper par les artifices
 un mari trop crédule , un pere ,
 une mere , un Directeur , & ge-
 neralement toutes les personnes
 qui ont quelque droit d'inspec-
 tion , & quelque autorité sur el-
 le : il s'en est trouvé quelques-
 unes de ce caractère.

Les histoires qu'on fait de quel-
 ques hommes extraordinaires ,
 qui ont dû naître du commerce
 de ces esprits imaginaires avec
 certaines femmes , doivent être

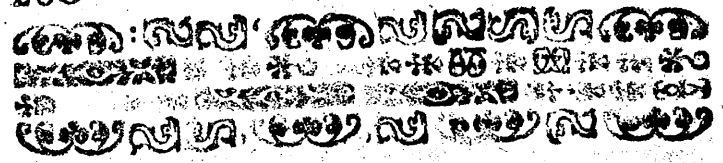
regardées comme des fables ; & les Auteurs qui les ont rapportées , & qui les ont crûes , comme gens abusez , qui croient de bonne foi les contes qu'on leur fait ; ou comme des imposteurs , qui cherchoient à tromper les autres ; comme s'il estoit possible qu'un esprit par lui-même pût entrer en commerce avec une femme , ou une fille , & fournir de son côté les choses nécessaires à la generation. Les corps , les semences empruntées , pourroient passer pour chimeriques : & ceux qui en parlent souvent , ne les appellent à leurs secours , que pour couvrir leur opiniâtreté , & leur ignorance.

Il en est des Esprits Succubes comme des Incubes : ils n'ont ordinairement d'autre fondement que le rêve , & l'imagination blessée , & quelquefois l'ar-

tifice des hommes.

Un homme qui a entendu parler de Succubes , s'imagine en dormant voir les femmes les plus belles , & avoir leur compagnie. Si la chose arrive souvent , elle occupe entierement son imagination , & la déregle de façon , qu'il se laisse emporter , comme les femmes , à l'idée qu'il s'en est formée.

L'artifice peut quelquefois y avoir part : mais beaucoup moins que dans les femmes , & par des considerations bien differentes. Ne m'en demandez pas davantage , Monsieur , je m'apperçois que ma plume se fatigue , donnez-lui quelques jours de repos. Je suis.



A MONSIEUR
L'ABBE' DEF...
DES MALEFICES.
SIXIE' ME LETTRE.



Je ne sçai , Monsieur , comment j'ai pû oublier à vous parler , des moiens , que proposent les Sorciers , & les Magiciens pour découvrir les Auteurs des Malefices. Quoique je les regarde comme ridicules , & impertinens ; je ne laisserai point de raisonner dessus , comme s'ils estoient veritables , afin de vous faire voir , que quand il y auroit quelque ve-

rité , ce seroit la nature qui opereroit , & qui obligeroit le malfauteur à déclarer le malefice , & à le guérir.

Si le fait qu'on cite étoit vrai , il ne seroit pas surprenant que les esprits qui sortent du sang de la personne maleficiée , tous chargez des atômes du feu , se portassent vers l'auteur du malefice , qui auroit plus de disposition qu'un autre , à en être touché ; qu'ils le blessassent , & l'obligeassent , quand il n'est pas éloigné , à venir sur le lieu pour éteindre le feu. Il sentiroit alors cette action , comme nous sentons celle des odeurs , qui nous portent vers les corps qui les exhalent.

Les esprits qu'exhaleroient les maladies , jointes aux parties insensibles qui se détacheroient des aiguilles , des crochets & du feu , agiroient de la même maniere sur

282 *Lettre de M. de S. André*
 les Auteurs du Malefice , & ne
 cesseroient de les piquer , & de
 les faire souffrir , jusqu'à ce qu'ils
 eussent renversé le pot , ou qu'ils
 l'eussent éloigné du feu.

A quoi pourroit encore contri-
 buer l'imagination du malade ,
 qui cherche à découvrir les Au-
 teurs de son mal , & à s'en ven-
 ger , en rendant plus vifs & plus
 actifs les esprits qu'il exhale
 dans ce moment.

Et ce qui justifie incontestable-
 ment que le Diable n'y a souvent
 aucune part ; c'est que l'action ne
 se peut faire que dans un certain
 espace de tems , proportionné à
 l'éloignement du Malfaiteur ,
 ou de la Malfaitrice ; & à une
 certaine distance , comme se fait
 celle de la poudre de simparchie.
 Ce qui n'arriveroit pas ainsi , s'il
 y avoit de la participation de cet
 esprit, qui agiroit sur eux au mo-

sur les Malefices. 283
 ment , & dans quelque éloigne-
 ment qu'ils fussent.

Si la chose est arrivée quelque-
 fois , je suis persuadé que ç'a esté
 un pur effet du hazard ; en effet ,
 le Malfaiteur a pû en passant ,
 ou par occasion , ou pour quel-
 que raison particuliere , entrer
 dans la maison du maleficié, dans
 le tems qu'on faisoit brûler le
 sang , ou qu'on faisoit bouillir les
 aiguilles & les crochets comme
 ces sortes de gens sont suspects ,
 qu'on les observe de plus près
 que d'autres , & que d'ailleurs le
 malefice qu'ils ont fait , les rend
 toujours timides & craintifs, lors
 principalement qu'ils se trou-
 vent dans la maison , & en la pre-
 sence de la personne qu'ils ont
 maleficiée , il est aisé de les dé-
 couvrir , & de leur faire avouer
 le mal qu'ils ont fait.

Ce que le hazard a fait est aussi-

284 *Lettre de M. de S. André*
tôt attribué par le Peuple , à des
superstitions , & au Demon com-
me s'il en étoit l'auteur.

Je finis cet article , Monsieur,
pour passer aux malefices qui se
font sur les animaux & sur les
plantes , aux moyens d'y reme-
dier , & d'en découvrir les au-
teurs. comme il ne font point
d'une autre nature , que ceux qui
se font sur les hommes , je veux
dire que le Diable n'y a pas plus
souvent de part , je ne vous en
ferai point un si long détail : aussi
ma Lettre sera-t-elle beaucoup
moins longue que les autres.

Vous jugerez de tous les male-
fices qui se font sur les animaux,
par celui que je vais vous rappor-
ter , qui par sa singularité a jetté
bien des gens , même des Au-
teurs de réputation, dans l'erreur
populaire , quoiqu'il n'y eût rien
qui ne fût naturel.

Voici le fait , que j'ai tiré d'un
Factum pour le Procureur Fiscal
de la Chastellenie de Pacy en
Brie , contre quelques Bergers
de la même Province condam-
nez à mort pour malefices sur les
animaux qu'ils faisoient mou-
rir par des Gogues empoison-
nées qu'ils mettoient dans les
lieux où ils estoient en pâturage.
Dispensez-moi , Monsieur , de
vous en faire un plus long détail.
Il me suffit de vous dire , qu'on
ne pouvoit remedier à la morta-
lité qu'elles causoient aux ani-
maux qu'en changeant le trou-
peau de lieu , & en l'éloignant
de ces Gogues.

Quand on pouvoit découvrir
l'endroit où elles estoient pla-
cées , il étoit aisé de la faire ces-
ser. Il n'y avoit qu'à les lever ,
& à les faire brûler : mais il étoit
très-difficile de le sçavoir , les

286 *Lettre de M. de S. André*
 malfaiteurs prenant toutes sortes de précautions pour les cacher, persuadez qu'ils étoient qu'il y alloit de leur vie, & que celui qui les avoit faites & mises en terre, mouroit dans le moment qu'on les levoit.

l'on en trouve un exemple considerable dans le même *Factum* du nommé Hocque Berger, condamné aux Galeres pour de semblables malefices, lequel ayant déclaré dans le vin au nommé Beatrix, autre Galerien, le lieu où il avoit mis une de ces charges, mourut en desesperé dans le tems qu'elle fut levée, quoiqu'il en fût éloigné de six lieuës, étant alors à la Tournelle de Paris avec les autres Galériens.

Ces malefices n'ont rien, comme je vous ai dit, qui ne soit naturel. Quoique les malfaiteurs y

employent quelquefois les choses & les paroles les plus saintes, &c. Ces profanations, ces sacrileges, ne sont point des preuves que le Diable en soit Auteur, si ce n'est pour leur avoir inspiré ce mauvais dessein, & qu'il tuë les bestes qui sentent l'odeur de la Gogue.

L'on remarque au contraire, qu'elle n'a plus d'effet après un certain temps, à moins qu'on ne l'arrose par quelque chose qui la ranime, & la fait fermenter de nouveau: Il en sort alors une nouvelle exhalaison aussi venimeuse que la premiere, qui empoisonne de même les animaux qui en approchent, & qui la respirent.

Si le Diable avoit part à ce malefice, la Gogue auroit toujours la même vertu, & le même effet; & il ne seroit point necessaire de

288 *Lettre de M. de S. André*
 la rafraîchir , & de la ranimer ,
 pour entretenir la maladie , &
 continuer la mortalité dans les
 troupeaux. Il arriveroit même
 que toutes les bêtes qui paîtroient
 dans l'herbage où elle seroit , &
 qui n'en approcheroient pas d'af-
 sez près pour estre frappez des
 vapeurs qui en sortent , mour-
 roient également comme les au-
 tres , ce qui n'arrive point. Ce
 sont donc les vapeurs qu'ex-
 hale cette Gogue , & non pas
 le Diable qui empoisonne les
 animaux , & les font mourir :
 Mais d'ailleurs , la Gogue seroit
 entierement inutile , si le Diable
 se méloit de la chose. Car indé-
 pendamment d'elle , il seroit
 mourir toutes les bêtes , que le
 Sorcier , ou le Magicien lui indi-
 queroit : Il suffiroit qu'elles ap-
 partinssent à son ennemi , à la
 personne à qui il voudroit du
 mal

sur les Malefices. 289
 mal , dont il voudroit se vanger ,
 pour engager cette Intelligence
 à les faire perir toutes en même
 tems , & à l'accabler tout d'un
 coup par une si grande perte : &
 il arriveroit que toutes les autres
 qui approcheroient de la gogue ,
 n'en recevroient aucune incom-
 modité : Elles meurent cepen-
 dant , comme elles , lorsqu'elles
 en respirent l'odeur. C'est ce qui
 engage les Malfaiteurs , qui ne
 veulent pas les faire perir , à y
 prendre , ou y faire prendre gar-
 de , pour les empêcher de pâturer
 à l'endroit où la gogue a été pla-
 cée.
 La mort de Hocque n'a encore
 rien qu'on doive attribuer au
 Demon : c'est un effet purement
 naturel , qui ne peut avoir d'au-
 tre cause que les esprits veni-
 meux qui sont sortis de la gogue
 dans le tems qu'elle a été levée ,
 N

& qui ont été emportez vers ce malfaiteur par ceux qui étoient fortis de son corps lorsqu'il la préparoit & qu'il la mettoit en terre, lesquels y étoient restez & s'y étoient conservez de sorte qu'il ne s'en étoit fait aucune dissipation.

Ces esprits fortis du corps de Hocque se trouvant alors en liberté, font retournez vers le lieu de leur origine, & ont entraîné avec eux les parties les plus malignes & les plus corrosives de la charge qui ont agi sur le corps de ce Berger comme elles faisoient sur ceux des animaux qui la flairoient.

Je ne sçauois, Monsieur, vous donner un exemple, une comparaison plus juste de l'action de ces esprits sur le corps de Hocque, que celui ou celle de la poudre de sympathie dans la gué-

risson d'une plaie. Cette poudre n'agit, comme vous sçavez, sur la plaie, que par l'émanation des petites parties qui se détachent du sang ou du pus du blessé, sur lequel on l'applique, lesquelles entraînent avec elles les esprits du vitriol, de la gomme tragacanth, & des autres drogues dont on la fait, & les portent à la plaie. Ce que je trouve encore de surprenant dans cette action, c'est que si on met dans une glaciere le linge teint du sang ou du pus du blessé après qu'on y a appliqué la poudre, il sent en même tems un froid glaçant à la plaie, & que si au contraire on l'approche du feu, l'inflammation s'y met aussitôt par l'action des atômes qui se détachent de la glace & du feu, lesquels y sont entraînez par les esprits qu'exhalent le sang & le pus.

L'action des esprits qui sortent de la charge quand on l'a levée, sur le corps de celuy qui la préparée & mise en terre, n'est pas plus difficile à concevoir que celle-ci. Aussi ne trouverez-vous point de Philosophe qui l'attribuë à d'autre cause.

L'on pourroit encore dire que l'imagination de Hocque frappée de l'idée de la mort qu'il s'étoit persuadé devoir arriver dans le tems qu'on leveroit la gogue, a eu beaucoup de part à ses souffrances & à sa mort. Il est dit dans le *Factum*, que les fumées du vin passées, Hocque aiant fait reflexion à ce que *Beatrix* luy avoit fait faire, commença à se tourmenter, fit des hurlemens, & se plaignit d'une maniere étrange, disant que *Beatrix* l'avoit surpris, qu'il seroit cause de sa mort, & qu'il falloit qu'il mourut à l'instant que *Bras-*

defer, Berger auquel *Beatrix* avoit engagé Hocque d'écrire de lever la gogue qu'il avoit mise sur la Terre de *Pacy*, leveroit la charge, se jetta sur *Beatrix*, qu'il vouloit étrangler; & excita même les autres forçats contre luy par la pitié qu'ils avoient du desespoir de Hocque, qui dans le tems que la charge fut levée étoit mort en un instant dans des convulsions étranges, & en se tourmentant comme un possédé. On lit la même chose dans le *Factum* du Fermier de la Terre de *Pacy*.

Combien avons-nous vû de gens frappez de l'idée d'une mort prochaine, mourir dans le tems qu'ils s'étoient figurez qu'elle devoit arriver, quoiqu'ils n'eussent aucun lieu de la craindre?

J'ajouterais que le desespoir où étoit Hocque, & les transports dont il étoit agité, avoient trou-

blé la masse de son sang , alteré les humeurs , déreglé le mouvement des esprits , & les avoit rendus beaucoup plus susceptibles de l'action des vapeurs , qui étoient sorties de la gogue.

Si le Diable avoit quelque part à ces sortes de malefices , ce ne pourroit être qu'en conséquence de quelque pacte exprès ou tacite : & il faudroit que ce pacte portât expressément que celui qui mettroit la gogue mourroit dans le tems qu'elle seroit levée. Car sans cela le Diable ne pourroit pas le faire mourir. Or , quelle apparence que la personne qui auroit fait ce pacte avec le Diable , y eût employé une pareille stipulation , qui l'auroit regardée elle-même , & exposée dans l'occasion à une mort cruelle & inévitable.

Vous me direz peut-être que

celle qui a fait le pacte , n'a employé la stipulation que pour celles qui s'en serviroient après elle. Mais quelle raison pourroit-elle avoir pour perdre des gens qu'elle ne connoît point , & qui ne luy ont par conséquent fait aucun mal ; des gens qui ne sont pas même encore au monde , & qui ne naîtront , si le pacte est perpétuel , que mille ans après ; des gens de sa même Secte , attachez comme elle au service du Démon? D'ailleurs , comment cette Intelligence pourroit-elle souffrir une pareille stipulation : & quand elle auroit la foiblesse ou la complaisance d'y consentir en faisant le pacte , ne s'en releveroit-elle pas aussitôt? Il y va trop de son intérêt pour en user autrement : elle détruiroit elle-même son empire & seroit perir impitoyablement la plûpart de ses Su-

296 *Lettre de M. de S. André*
jets. Qui voudroit s'attacher à elle si elle les traitoit de la sorte ?

Vous pourriez encore me dire que Dieu permet qu'elles arrivent ainsi pour punir le Malfacteur de son malefice. Je vous répondrois alors que le Seigneur puniroit également tous ceux qui commettent de semblables crimes, soit que la gogue fut levée ou qu'elle ne le fut point ; & qu'il ne s'attacheroit point à faire éclater sa colere & sa justice sur les premiers, dans le tems que les autres triompheroient de leur crime, qui resteroit impuni, & qu'ils en commettroient une infinité d'autres. Il faut avoüer néanmoins que les desseins de Dieu & sa justice nous sont inconnus.

Je suis persuadé, Monsieur, que lorsque vous ferez attention à ce que j'ai l'honneur de vous dire de l'effet des gogues, & de la mort

sur les Malefices. 297

de Hocque, bien loin de les attribuer aux Puissances infernales, vous les regarderez comme choses tout-à-fait naturelles, qui dépendent uniquement des esprits qu'exhalent les mêmes gogues.

Vous le connoîtrez encore par d'autres malefices que font sur les animaux les Sorciers & les Magiciens, sans employer mille profanations des choses saintes ni aucunes paroles qui puisse les faire imputer au Demon, que le peuple luy impute pourtant.

En voici un entre autres, qui a dû se faire dans le Bessin sur les Bœufs & les Vaches du Fermier de feu Monsieur Pellot, Premier Président de la Cour de Parlement de cette Province.

Quoiqu'il n'y eût rien dans ce malefice qui ne fût naturel, tout le peuple en accusoit le Diable, parce qu'on voioit que les Bœufs

298 *Lettre de M. de S. André*
 & les Vaches qui pâtueroient dans le même lieu, & qui n'appartenoient point au Fermier de Monsieur Pellot étoient gros & gras & se portoient bien. Ce qui arrivoit par la précaution qu'avoient prise ces Auteurs du malefice de les éloigner du lieu où étoit la gogue, & d'empêcher qu'ils n'en approchassent.

On doit dire la même chose de tous les autres malefices qui se font sur les animaux, qui, quoique differens, n'ont point d'autre cause que le poison & les esprits, ou les vapeurs qu'exhalent les drogues dont on se sert pour leur composition.

Le plus prompt & le plus sûr remede qu'on puisse y apporter, est d'éloigner d'abord les troupeaux, & generalement toutes les bêtes, qu'on veut preserver de la contagion du lieu où est le

sur les Malefices. 299
 malefice, quand on ne peut le découvrir.

Quelques personnes prétendent qu'on peut forcer celui qui l'a fait à le lever, encore bien qu'on ne le connoisse point.

Que la chose soit vraie ou fautive, je n'ay point d'autre raison à vous en rendre que celle que je vous ai apportée au commencement de ma Lettre au sujet de la découverte prétendue des Auteurs des malefices qui se font sur les hommes.

Il arrive souvent qu'indépendamment de tout charme, de toute gogue, la mortalité se met dans un Troupeau, & qu'on en accuse un Berger ou une autre personne qu'on croit mal-intentionnée, qui n'y a pourtant aucune part. Je vais vous en rapporter un exemple, qu'il est bon de sçavoir quand on a du bien à la

300 *Lettre de M. de S. André*
campagne , & particulièrement
dans les pais de pâturage où l'on
a coûtume d'entretenir des trou-
peaux. Je le tiens de Monsieur
l'Evêque de Coutances.

Un Gentilhomme de Bourgo-
gné attaché à la Maison de Brien-
ne avoit un Berger , qui dans un
tems de peste & de mortalité sur
les Moutons , entretenoit son
Troupeau dans la santé & dans
l'embompoint , de maniere qu'
aucun de ses Moutons & des au-
tres bêtes dont il avoit le soin ,
ne fut attaqué de la maladie & ne
mourut. Les voisins qui perdoient
les leurs , accuserent aussi-tôt ce
Berger de les avoir maleficies :
le peuple le crut ainsi : ce pau-
vre homme se vit à la veille d'être
insulté : & il l'auroit été ef-
fectivement , si son Maître qui
prévoit la chose , ne l'avoit
justifié , & fait voir que l'enfor-

sur les Malefices. 301

celement prétendu étoit une ma-
ladie qui attaquoit alors ces ani-
maux , maladie causée par des
broüillards épais & puants qui
s'élevoient tous les soirs & in-
fectoient les pâturages pendant
la nuit , sur lesquels on trouvoit
au matin des crapauts qui s'y
étoient formez.

Ce Berger plus habile & plus
experimenté que les autres , ne
menoit ses bêtes à la pâture que
deux heures après que le Soleil
avoit paru & dissipé entierement
les broüillards : il leur donnoit
même un peu de son de froment
avant qu'elles sortissent de l'Eta-
ble , précaution qu'on prit à son
exemple , dans tous les lieux où
étoit la maladie & qui la fit ces-
ser.

Les malefices , dont vous me
parlez dans vôtre dernière Let-
tre , que doivent faire les Ber-

302 *Lettre de M. de S. André*
 gers de vos Campagnes , ne sont pas moins naturels que les autres. Je veux avec vous , qu'ils puissent encloüer un Cheval , ou une autre bête , ou l'arrêter en chemin & l'empêcher de passer outre. Je veux qu'ils chassent les rats , les souris , & d'autres animaux des lieux qu'ils habitent , & qu'ils les fassent passer en d'autres ; qu'y a-t-il en cela qui soit au-dessus du pouvoir de la nature ?

Le clou que le Berger doit enfoncer à l'endroit où le Cheval ou une autre bête a posé le pied à plomb pour l'encloüer , pour le faire boiter , agit sur les esprits qui en sont sortis & qui se sont attachez à la terre où il l'a posé , comme il fait lorsqu'il est enfoncé à l'endroit où s'est trouvé un homme qu'on veut cheviller ; & le mal qu'il fait se guérit comme

sur les Malefices. 303
 l'autre , aussi-tôt qu'il en est tiré. Il seroit inutile de repeter ici ce que je vous en ai dit , ou plutôt ce que j'en ai écrit à Monsieur votre Frere , à la fin de ma seconde Lettre des Malefices.

Si les Bergers ont quelquefois arrêté des Chevaux ou d'autres bêtes en chemin , ils l'ont fait pour l'ordinaire par des voyes & des moyens tout-à-fait naturels , sans aucune participation des Demons. Ils se sont servis de poudres ou d'autres choses dont les vapeurs ont frappé les narines de ces animaux d'une maniere si dure & si fâcheuse , que ne pouvant la supporter ; ils ont été obligez de reculer & de rebrousser chemin : l'odeur qui en sort les touche si vivement , qu'il n'est pas possible de les faire avancer , à moins qu'on ne l'emporte entièrement avec le balet ; ils passent

alors ; mais comme leur imagination a été frappée par cette odeur , la peur les faisoit aussi-tôt , ils prennent le mors aux dents , ils s'emportent & courent à toute bride sans qu'on puisse les arrêter ; ils renversent tout ce qui se trouve à leur passage , ils brisent leurs équipages , & souvent les carrosses , les chariots , & les charrettes où ils sont attelés. Ce que le peuple qui en ignore la cause , attribue aussi-tôt au sortilege , aux pactes faits avec le Diable par les Bergers.

L'envoy prétendu de certains animaux d'un lieu à l'autre , que le peuple attribue encore au sortilege , n'a pareillement rien de plus souvent qui ne soit naturel , & qu'on doive attribuer à d'autres causes qu'aux vapeurs qu'exhalent les drogues dont ils se servent pour chasser ces animaux

du lieu où ils sont , & les attirer dans un autre.

Vous sçavez , Monsieur , qu'il y a des odeurs insupportables à quelques animaux qui les chassent sur le champ , ou les font mourir. Celle du soufre qu'on brûle , infecte tous ceux qui la respirent , & les oblige à quitter le lieu. Il n'y a point de moyen plus sûr pour faire périr les chenilles , les sauterelles & tous les insectes qui détruisent les légumes , &c.

Vous sçavez aussi qu'il y a des odeurs , qui , quoique fâcheuses à certains animaux , sont agréables à d'autres , & les attirent de fort loin , comme celle des charognes à l'égard des loups , des chiens , des corbeaux , &c.

Il y a mille autres choses qui surprennent le peuple , & qu'il ne comprend point , qui l'entre-

306 *Lettre de M. de S. André*
 tiennent dans l'erreur, & le rendent esclave du sortilege & de la diablerie. Finissons cet Article & passons aux Malefices que les Enchanteurs doivent faire sur les plantes & les autres corps.

Il en est de ces malefices comme de tous les autres : ils sont pour la plupart naturels ou supposés.

Qu'une vapeur de la mer, qu'une exhalaison de la terre infecte l'air, & gâte les bleds, les fleurs, les fruits, &c. quelque Magicien, quelque Sorcier se trouve toujours de la partie: c'est luy qui les excite par l'entremise des Demons, dans le dessein de nuire & de faire du mal : & si quelques bleds, quelques fleurs, ou quelques fruits ont assez de suc & de force pour résister à la malignité, & n'en être pas endommagés, le Sorcier & le Ma-

sur les Malefices. 307

gicien les épargnent par la considération qu'ils ont pour les personnes auxquelles ils appartiennent ; ils ne jettent point le sort dessus ; ils empêchent le Diable de les perdre. J'ay vû une infinité de gens qu'on ne pouvoit en défabuser.

Ce que ces vapeurs & ces exhalaisons font, se pourra faire par l'évaporation de certaines drogues dont se servira le Malfacteur pour desseicher & faire mourir les plantes, les bleds, les fleurs & les fruits.

Combien y a-t-il de gens qui infectent de leur haleine & des humeurs qu'exhale leur peau, tout ce qu'elles voient & ce qu'elles touchent ?

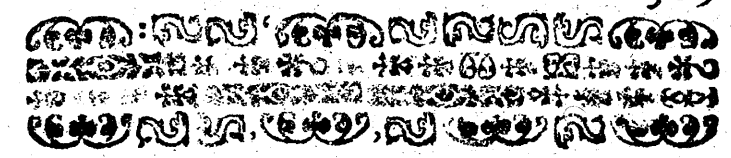
Je vous en ai apporté des exemples dans ma troisième Lettre.

Nous voions tous les jours des Malfauteurs employer certaines

308 *Lettre de M. de S. André, &c.*
drogues à faire mourir les plantes & les arbres. Nous en voions encore s'en servir à faire tarir les fontaines, & à détourner le cours des eaux qui les entretiennent.

Jugez par ces malefices des autres qu'on peut faire sur les plantes & sur quelques autres corps: regardez-les tous sur le même pied & ne les attribuez point à d'autre cause.

Me voilà, Monsieur, à la fin de ma carrière. Je souhaite que mes Lettres vous fassent plaisir à lire, & qu'elles puissent contribuer dans vos momens de relâche à vous délasser des grandes fatigues que vous donnent les ouvrages que vous avez entrepris. Je suis, &c.



A MONSIEUR

DE L.....

DES SORCIERS.

PREMIERE LETTRE.

JE suis bien aise, Monsieur, que les Lettres que j'ai écrites à Messieurs B.... & de F... sur la Magie & les Malefices, vous aient été communiquées, & qu'elles se soient trouvées de votre goût & de celui de votre bon amy Monsieur M.... L'approbation que vous y donnez me fait d'autant plus de plaisir, que je suis persuadé de votre sincérité & de la sienne.

310 *Lettre de M. de S. André*

J'avouë qu'elles auroient été plus curieuses, si j'y avois parlé des Sorciers & du Sabat, ce qui m'eût été plus facile qu'à un autre, par rapport au Procès qu'on a fait à plusieurs de ces misérables en la Jurisdiction de la Haïe Dupuis, aux années 1669. & 1670. dont je suis pleinement instruit. Messieurs B & de F ne m'en ont rien dit dans les Lettres qu'ils m'ont fait l'honneur de m'écrire ; & je n'ay pas pensé à leur en parler. Puisque la curiosité vous porte à sçavoir ce qui s'est passé dans ce Procès, je vais vous informer du fait & des circonstances particulieres qui le regardent.

Je peux vous assûrer, Monsieur, que j'ai examiné la chose avec toute l'attention & l'exactitude qu'elle demandoit. Les Juges qui y ont travaillé étoient de

sur les Sorciers.

311

mes amis : je m'en suis entretenu plusieurs fois avec eux : ils m'ont fait voir les informations, les dépositions des Témoins, les interrogatoires des Accusez, les recolemens des Témoins en leurs dépositions & des Accusez en leurs interrogatoires, & les confrontations des Témoins aux Accusez, & des Accusez les uns aux autres.

J'ay même eu la curiosité de voir le Procès qui a été instruit au Siege du Bailliage de Carenten, dans le même tems & à l'occasion de celui-cy, contre Maître Antoine Questier, Prêtre, Curé de Coignies, Charlotte le Vavasseur, autrement dite la Diablesse, Belle-Sœur de ce Curé, & quelques autres personnes accusées de fortileges & de malefices.

Je n'ay jamais donné, comme vous sçavez, dans les visions des

Demonographes : j'ay toujours regardé le Sabat comme une chimere , les Sorciers comme gens ordinairement malades d'imagination , & la plûpart les contes qu'on en fait comme des fables. Je n'aurois esté ni assez simple ni assez mal-avisé pour perdre du tems à la lecture & à l'examen d'un Procès de cette nature , s'il avoit fait moins de bruit dans la Province ; si des gens d'honneur & de distinction ne m'avoient assuré que j'y trouverois des choses extraordinaires , des faits singuliers & des charges considerables contre plusieurs personnes de qualité , & particulièrement contre Mademoiselle de ... L'on a mis tant de choses sur le compte de cette personne , quoique fille de merite & de vertu , que toutes celles qui sont prévenuës du sortilege la regardent encore aujourd'huy

aujourd'hui comme Sorciere , & même comme Magicienne. Voici ce qui a donné lieu aux Histoires qu'on en a faites , & ce qui me donnera occasion d'entrer en matiere , & de vous faire le détail de tout ce qui doit se passer dans le prétendu Sabat des Sorciers.

Mademoiselle de..... avoit le foible de bien des femmes & des filles : elle aimoit les chiens avec passion : elle en avoit un qu'elle faisoit mettre à table auprès d'elle , & servir comme elle , par ses Domestiques. Il n'en falloit pas davantage à un Peuple ignorant & grossier , qui n'avoit point coûtume de voir traiter ces Animaux de la sorte , & qui d'ailleurs n'entendoit parler que de Sorciers , de Magiciens , de Diables travestis en chiens & en chats , pour la lui rendre suspecte , ainsi que son chien. On la regarda aussi-tôt comme Sor-

O

314. *Lettre de M. de S. André*
 ciere & comme Magicienne, &
 son chien comme un Diable, qui
 étoit en commerce avec elle.

C'étoit apparemment ce *Mon-*
sieur d'Agrippa, qui après la mort
 de son maître, se précipita dans
 le Rhône, passa les mers & vint
 aborder aux côtes du Cotantin,
 où il s'arrêta pour entrer au ser-
 vice de cette Damaïfelle.

Combien de femmes & de fil-
 les font-elles paroître la même
 attache pour ces animaux ? Si tou-
 tes celles qui les aiment, étoient
 Sorcieres ou Magiciennes, il n'y
 auroit ni assez de prisons pour les
 mettre, ni assez de Juges pour in-
 struire leurs procès & les juger.

Mademoifelle de..... ayant
 été obligée dans la fuite d'aller
 à..... pour ses affaires parti-
 culieres, le bruit de fa retraite se
 répandit auffi-tôt dans le Public,
 & acheva de persuader le Peuple

Sur les Malefices. 315
 qu'elle étoit Sorciere : on difoit
 hautement qu'il y avoit des char-
 ges confiderables contre elle dans
 l'information, qui se faisoit à.....
 & que se voyant à la veille d'être
 décrétée de prise de corps, elle
 avoit quitté fa maison avec préci-
 pitation, dans la crainte qu'on ne
 l'y arrêât : qu'elle s'étoit retirée
 dans un lieu éloignée, où elle s'é-
 toit tenue cachée, de peur qu'on
 ne la découvrit.

Comme ses affaires furent quel-
 que temps à se terminer, & qu'elle
 ne revint chez elle qu'après
 qu'on eût suris, par ordre de la
 Cour, les procédures qui se fai-
 soient contre les Sorciers ; l'on
 parla encore plus hautement de
 fa retraite, qu'on n'avoit fait au-
 paravant. La chose fit même tant
 de bruit, qu'elle dit un jour au
 Curé de..... de qui je l'ai scû,
 qu'elle étoit bien malheureuse,

316 *Lettre de M. de S. André*
 qu'on avoit voulu la mettre au
 rang des Sorciers ; qu'elle étoit
 persuadée que les gens de bien
 n'en croyoient rien ; qu'au reste
 elle se mettoit peu en peine de ce
 que la canaille en pouvoient dire ;
 qu'elle en faisoit un sacrifice au
 Seigneur, qui la justifieroit quand
 il lui plairoit.

Quel bonheur pour elle, Mon-
 sieur, de n'être pas morte dans
 ce voyage. Que d'Histoires l'on
 auroit faites à mettre dans le....
 son Diable, pour le moins, lui
 auroit tort le cou, ou il l'auroit
 emportée toute vivante en l'autre
 monde.

L'on fait de cette Demoiselle
 une autre Histoire, que vous ne
 trouverez pas moins ridicule. Deux
 Religieux, dit-on, étant un jour
 chez elle, elle les fit entrer après
 le souper dans son cabinet, où
 elle fit tomber la conversation sur

les Sorciers & sur le Sabbat. Ces
 Peres lui ayant dit qu'ils n'en
 croyoient point, elle repondit que
 dans peu ils seroient convaincus
 qu'il y en avoit. L'on entendit peu
 de tems après un grand bruit de
 personnes qui voltigeoient en l'air
 au son de la vielle, qu'elle leur
 dit être gens du commun qui al-
 loient au lieu où devoit se tenir
 le Sabbat ; une autre troupe passa
 ensuite, accompagnée de voix &
 d'instrumens de musique, qu'elle
 dit être gens de qualité, après
 quoi elle leur demanda s'ils vou-
 loient être de la partie. L'un de
 ces Peres ayant répondu en riant
 qu'il ne voyoit ni graisse pour se
 froter, ni cheminée par où l'on
 pût passer ; elle répartit, que puis-
 qu'ils ne le vouloient point, ils
 eussent à se retirer dans leur appar-
 tement, ce qu'ils firent.

Rempli que j'étois de cette
 Oij

Histoire, je me figurois le Sabbat comme un lieu de délices : je croyois y trouver des Hommes & des Femmes du premier rang; des tables couvertes de mets les plus exquis, & de liqueurs les plus délicieuses; des bals; des danses; des concerts; & enfin, tout ce que l'art & la nature peuvent produire de plus rare & de plus excellent.

Je me représentois à tous momens l'avanture du Paysan, dont parle Guillaume de Neubrige, lequel ayant entendu la nuit, en passant auprès d'un tombeau, un concert melodieux de différentes voix, s'en approcha, & en ayant trouvé la porte ouverte, y mit la tête, & vit au milieu d'une grande Salle éclairée d'une infinité de flambeaux, une table bien couverte, autour de laquelle étoient des Hommes & des Femmes, qui se réjouissoient. Un des Officiers,

qui servoient à table, l'ayant aperçû, lui présenta une coupe remplie de liqueur : il la prit, & ayant renversé la liqueur, il s'enfuit avec la coupe dans le premier village, où il s'arrêta.

Je vous avoue, Monsieur, que ma surprise est grande, lorsque je ne trouve dans les assemblées de nos Sorciers, que de la canaille, des mandians, des enfans de dix, douze & quinze ans, à l'état desquels répond l'appareil de la fête. Vous allez apprendre de leur bouche même ce que c'est que le Sabbat, de quelle maniere se passe cette fête, & les ceremonies qu'on y fait.

Il n'y a point d'accusé, je veux dire de ceux qui croient être Sorciers véritablement, qui ne parle du Sabbat comme il en a entendu parler, qui n'en fasse les contes qu'on lui en a faits, ou qu'il a lus dans les Livres.

Ils conviennent tous que le Sabbat est une assemblée de personnes des deux sexes, qui se tient pendant la nuit, dans des lieux écartez, éloignez de tout commerce, de tout embarras, à laquelle le Diable préside, & se fait adorer. Chaque Homme, chaque Femme, chaque Enfant s'y trouve transporté par un Diable, qui vient le prendre chez lui, & qui l'y rapporte quand la ceremonie est faite.

Il n'y a point d'Homme, qui n'ait sa Femme au Sabbat; point de garçon qui n'y ait la sienne, avec laquelle il danse & se divertit; il n'y a point de Femme ni de fille, qui n'y ait son mari, avec lequel elle solemnise la fête. S'il y manque quelqu'Acteur ou quelqu'Actrice, le Diable y supplée aussi-tôt par des Incubes & des Succubes, qu'il y fait trouver. Il se fait même un

plaisir de s'humaniser avec les Femmes & les filles; & pour ne point faire de jalousie, il prend la premiere qui se présente, & l'honore de sa compagnie. Je le trouve bien plus commode, & moins délicat, que le Dieu Annubis des Payens, qui n'accordoit ses faveurs, qu'aux belles & aux jeunes personnes.

Je crus d'abord que cette assemblée étoit quelque fête d'Anabaptistes Multipliers; je m'imaginai être à Londres dans quelqu'un de leurs Temples, & y entendre de la bouche de leurs Prêtres, ces paroles du 2. chap. de la Genese, *Crescite & multiplicamini*, dont ils abusent d'une maniere criminelle pour autoriser leurs désordres. Je ne fus pas longtems à me désabuser. Je m'apperçus bien-tôt que ce que je prenois pour une réalité, n'étoit qu'un songe; que le

prétendu commerce des Hommes avec les Femmes, des garçons avec les filles, & du Diable avec les uns & les autres, étoit imaginaire; que les Femmes & les filles sortoient de cette assemblée, comme elles y entroient, sans donner aucunes marques de ce qui devoit s'y passer, sans que leurs maris & leurs amans eussent lieu de se plaindre d'elles, & de les accuser d'infidélité.

Je remarquai dans la suite tant de pauvreté dans ce procès, que je pensai vingt fois le jeter au feu, & je l'aurois fait effectivement, si je n'avois été obligé de le rendre au Bailly de la Haye du Puis, qui me l'avoit prêté.

Je le repris quelque tems après; je voulus voir pourquoi ces Sorciers qualifioient leurs assemblées prétendues du nom de Sabbat, & jusqu'où ils portoient la vision &

le fanatisme dans les choses qui devoient s'y passer.

Je crus d'abord y trouver l'étymologie du mot de Sabbat; que les Sorciers l'avoient pris de l'Hebreu; qu'à l'imitation du Peuple Juif, ils s'en étoient servis pour faire plus d'honneur au Diable, & rendre leurs assemblées plus respectables.

Je vis dans la suite que je m'étois trompé; & ayant fait attention à ce que disoient nos Sorciers, que tout s'y faisoit en dérision de la Religion & des ceremonies de l'Eglise, je ne doutai plus que ce ne fût en dérision du Sabbat des Juifs & de celui des Chrétiens, que les Sorciers avoient appelé de ce nom leurs assemblées prétendues.

Quelque chimerique que soit le Sabbat des Sorciers, ils ne laissent pas d'en faire un Etre dans toutes les formes. Ils le distinguent

324 *Lettre de M. de S. André*
 en general, & en particulier. Ils
 nomment general, celui où doi-
 vent se trouver tous les Sorciers
 d'un même canton, d'un même
 Pays : ils appellent particulier,
 celui où se trouvent seulement les
 Sorciers des lieux voisins de celui
 où il se tient.

Si nous les en croyons, il doit y
 avoir quatre Sabbats generaux,
 qui doivent se tenir dans les qua-
 tre saisons de l'année. Le plus so-
 lemnel de tous, est celui de la
 veille du jour saint Jean-Baptiste :
 l'on y distribuë à chaque Sorcier la
 graisse dont il doit se frotter quand
 il veut aller au Sabbat, & la poudre
 de malefice, dont il doit se servir
 pour faire du mal.

Le Sabbat particulier doit se te-
 nir deux fois la semaine, le Lun-
 dy & le Vendredy.

Tous les Sorciers doivent com-
 parence aux assemblées generales.

sur les Malefices. 325

Ce sont là les grandes assemblées
 du Diable : il y est assis sur son
 Trône ; il y reçoit la foi & l'hom-
 mage de ses sujets ; il leur fait
 rendre compte de leurs actions,
 & des malefices qu'ils ont faits ;
 plus ils ont fait de mal, mieux il
 les reçoit ; il les gronde, il les
 maltraite quand ils n'en ont point
 fait ; ils sont bienheureux d'en être
 quittes pour les écrivies, ou
 pour passer par les baguettes.

Aucun Sorcier ne peut se dis-
 penser de cette comparence, sans
 encourir sa disgrâce, à moins qu'il
 ne fasse apparoir d'excuse legiti-
 me, ou de certificats en bonne
 forme, qui le justifient. J'appré-
 henderois sans cela le carcan ou
 le pilory pour les défailans ; & en
 cas de récidive, qu'on ne leur
 coupât le nez & les oreilles, com-
 me on fait à des déserteurs.

Le Diable ne tient pas tant à

rigueur de la comparence dans les
assemblées particulieres; il excu-
se avec assez de facilité ceux qui
y manquent, pourvû qu'ils ne s'en
fassent point une habitude; il leur
donne même la liberté d'aller aux
assemblées particulieres, qui se
tiennent dans les autres lieux,
lorsque le hazard les y fait trou-
ver, ou que leurs affaires les y
appellent.

Comme les Diables ont beau-
coup d'honnêteté les uns pour les
autres, les Sorciers qui viennent
des autres lieux, sont toujours
bien reçus dans leurs assemblées;
le Maître des ceremonies va les
recevoir, & les conduit à la place
la plus honorable.

Quand un Sorcier veut aller au
Sabbat, il se dépouille de tous ses
vêtemens, & étant nud, il se fro-
te sous les aisselles, aux plis des
bras, aux poignets, aux plis des

jàrets & sous la plante des pieds,
avec la graisse qu'on lui a distri-
buée au grand Sabbat de la veille S.
Jean: il monte ensuite le long de
sa cheminée, au haut de laquelle
il trouve un grand homme noir,
ayant deux cornes sur la tête, qui
le prend & le transporte au lieu de
l'assemblée, & qui le rapporte
chez lui quand elle est finie.

Chaque Sorcier porte son her-
be au Sabbat; l'un de la fougere,
l'autre du guy, un autre du plan-
tin, de l'armoïse, &c. Ils les met-
tent toutes en un même endroit,
& le Diable en prend un rameau,
avec lequel il fait l'aspersion de
son urine à toute l'assemblée.

L'aspersion faite, le Diable met
toutes les herbes dans une chau-
diere, avec des crapeaux, des mou-
rons, des couleuvres, des enfans
qu'il coupe par morceaux, &c. Il
fait cuire le tout ensemble, &

328 *Lettre de M. de S. André*

quand il est cuit, il en ramasse la graisse qu'il réserve pour le Sabbat de la veille saint Jean, & donne la chair des enfans à manger aux Sorciers.

J'oubliois à vous dire, qu'outre la danse particulière, qui se fait ordinairement dos à dos, par où commence le Sabbat; il y en a une générale, où tous les Sorciers dansent ensemble à la ronde, comme font nos Villageois les jours de fête ou de cérémonie, au milieu de laquelle le Diable se trouve, tantôt sous la forme d'un grand homme noir ayant des cornes sur la tête, tantôt sous celle d'un bouc, ou d'un chien.

La danse finie, le Diable s'accoude sur une table, & reçoit les hommages des danseurs, qui vont les lui rendre les uns après les autres, ayant tous à la main des chandelles de poix noire allumées, qu'ils re-

sur les Malefices. 329

mettent après la cérémonie entre les mains du Diable, qu'ils appellent le Grand-Maître, qui a le soin de les ramasser, & celui de les leur présenter à toutes les assemblées.

Ne soyez point surpris, Monsieur, de voir des chandelles de cette couleur; tout est lugubre dans cette fête; tout y répond à l'obscurité de la nuit, & à la couleur du Diable, qu'on y adore: dispensez-moi de vous rapporter les autres abominations qui se font à ce que disent les Sorciers à ces horribles assemblées du Démon.

Quoiqu'il n'y ait que de la canaille, cependant le Diable veut choisir ses sujets & les éprouver, avant que de les y recevoir; il ne répond les requêtes que lui présentent ceux qui veulent s'engager avec lui, qu'à la troisié-

330 *Lettre de M. de S. André*

me ou quatrième fois qu'ils vont au Sabbat : s'il en est content, il les admet au nombre de ses vassaux : il écrit leurs noms & surnoms sur son Registre, & les y fait signer. Il leur fait alors renier Crême & Baptême ; il les fait renoncer à Jesus-Christ & à son Eglise ; & pour les confirmer dans leur nouvelle croyance, il imprime sur l'une des parties de leur corps la marque de l'ongle du petit doigt de l'une de ses mains ; marque qu'il rend insensible, soit pour leur servir de passe-port, & les faire reconnoître dans les lieux où ils vont, ou pour les reconnoître lui-même en cas qu'ils déserterassent dans la fuite.

Cette marquen'est point la seule que le Diable imprime sur le corps de ces malheureux ; il les marque jusqu'à troisfois, en trois differens tems, en trois endroits differens.

sur les Malefices. 331

C'est à la troisième que le Sorcier, qui doit avoir au moins vingt-cinq ans, s'engage & fait son dernier vœu, duquel il ne peut point se relever. Le Diable qui ne veut pas qu'on lui fasse de reproches, qu'on l'accuse de surprise, lui donne, comme vous voyez, tout le tems d'y penser.

D'ailleurs, la crainte qu'il a de le voir deserter dans la fuite, lui fait prendre ces mesures. Il veut qu'on le croye de bonne-foi ; il affecte une droiture capable de surprendre les plus clairs-voyans : Aussi abuse-t-il de la simplicité du Peuple, & le trompe-t-il par de fausses apparences.

Voilà, Monsieur, ce que j'ai pû tirer des charges du procès fait aux Sorciers en la Jurisdiction de la Haye du Puis, & des déclarations des accusez. Vous voyez jusqu'ou alloit l'extravagance de

332 *Lettre de M. de S. André*
ces visionnaires, & les personnages
qu'ils faisoient faire au Diable.

Quoiqu'on pût leur dire & leur
représenter, il étoit impossible de
les défabufer, & de les faire reve-
nir de l'entêtement où ils étoient
du côté du Sabbat, & des choses
qui devoient s'y passer.

En vain on leur représentoit que
le Diable est un pur Esprit, à qui
Dieu ne permet point d'emprun-
ter des corps étrangers pour l'ou-
trager, pour porter les Sorciers au
Sabbat, & s'y faire adorer; que
Jesus-Christ a détruit son Empire,
& qu'il ne souffre point qu'il per-
de ainsi les Hommes, qu'il a ra-
chetez par l'effusion entiere de
son Sang.

On leur disoit encore inutile-
ment, que si Dieu permet au
Diable d'agir en quelques occa-
sions pour punir les Hommes de
leurs crimes; c'est un trompeur,

sur les Malefices. 333

qui les abuse souvent par ses il-
lusions; qu'il les laisse perir de
faim & de misere; qu'il les aban-
donne dans leurs afflictions; qu'il
les voit traîner en prison comme
des scelerats; qu'il les voit con-
duire au supplice, & brûler impi-
toyablement, sans s'émouvoir,
sans faire la moindre démarche
pour les secourir. Toutes ces re-
montrances étoient inutiles; toutes
ces considerations n'étoient point
capables de les faire rentrer en
eux-mêmes, & de les détromper.

Quand l'imagination est une fois
frappée, on ne pense qu'à ce qui
la flatte, on ne trouve rien d'im-
possible, tout se fait avec plaisir,
les choses les plus dégoûtantes de-
viennent les plus agreables, les
plus chimeriques semblent les
plus réelles, les plus ridicules pa-
roissent les plus raisonnables.

Je ne sçauois mieux comparer

334 *Lettre de M. de S. André*
 ces fanatiques, qu'aux fous des
 petites Maisons. J'en ai vû un,
 qui s'imaginoit être Roy; il com-
 mandoit, il agissoit & faisoit tout
 en Roy; il déclaroit la guerre à
 ses voisins; il faisoit la paix avec
 eux; il déposoit les Officiers de sa
 Cour & ceux de ses armées; il en
 mettoit d'autres à leur place; il
 accordoit des graces aux uns; il
 en refusoit aux autres; aux uns il
 donnoit des Benefices, aux autres
 il faisoit des gratifications, &c.
 En toute autre chose il étoit rai-
 sonnable, & l'on ne s'appercevoit
 de sa folie, que quand l'idée de
 la Royauté lui revenoit.

Il en est de même de ces pré-
 tendus Sorciers; qu'on ne leur
 parle point du Sabbat, ils raison-
 nent de bon sens; ils ne don-
 nent des marques d'extravagance
 que lorsqu'ils en entendent par-
 ler; ils se figurent alors mille chi-

sur les Malefices. 335

meres, mille plaisirs imaginaires;
 il suffit qu'ils ayent rêvé une cho-
 se pour la croire, & pour l'affir-
 mer véritable. Aussi les Juges bien-
 sensez n'ont-ils aucun égard à
 leurs déclarations, si elles ne sont
 appuyées de témoignages irré-
 prochables.

Je pourrois encore les compa-
 rer aux personnes qui ont été pi-
 quées de la tarantule, ou mordues
 par quelque bête enragée. Les
 unes s'imaginent, lorsqu'elles
 sont dans l'accès de leur mal,
 qu'elles voyent dans le miroir
 qu'on leur présente, l'araignée
 qui les a piquées; elles se proster-
 nent devant elle, elles l'adorent.
 Les autres ont toujours devant
 les yeux la bête qui les a mordus,
 & tremblent devant elle de crainte
 & de frayeur: rien n'est capable
 de leur en faire perdre l'idée, &
 de les rassurer.

Les Sorciers font la même chose, l'idée qu'ils ont du Sabbat, du Diable qu'on y adore, & des choses qui doivent s'y passer, est si fortement gravée dans leur tête, qu'elle ne s'efface jamais : ils regardent comme incroyables, comme gens sans raison, ceux qui ne les écoutent pas, & qui semblent douter de ce qu'ils disent.

Les onguens dont ils doivent se frotter, contribuent encore à déregler leur imagination. Les narcotiques dont on les fait, jettent ceux qui s'en servent, dans un sommeil profond, & remplissent leur esprit de mille visions, de rêves agréables, conformes à ce qu'elles ont dans l'idée, & à leurs inclinations particulières. L'on trouve la description de ces onguens dans la Magie naturelle de Jean-Baptiste Porta, & dans
les

les œuvres de Jean Wier des préjugés des Démons.

On lit quelques Histoires dans Porta, dans une lettre du fameux Pere Simon de l'Oratoire à un de ses amis, au sujet du procès de nos Sorciers, &c. de personnes, qui après s'être frottées de ces onguents sont tombées dans l'affoissement, & se sont imaginées avoir été transportées en des lieux éloignés, où se tenoit le Sabbat, y avoir vû, & y avoir fait tout ce qu'on en dit dans le monde, & ce qu'on en lit dans les Livres; sans que celles, qui les avoient veillées, pussent les désabuser, quelques assurances qu'elles leurs donnassent, qu'elles n'étoient point sorties du lieu, où elles s'étoient graissées.

Quelques Demonographes pressez par ces exemples, & par les objections, qu'on leur fait d'ail-

338 *Lettre de M. de S. André*
 leurs, sur le prétendu transport
 en corps des Sorciers au Sabbat,
 sont forcez de convenir qu'ils n'y
 vont pas toujours corporellement,
 qu'ils y vont quelquefois seule-
 ment en esprit: ils avouent mê-
 me qu'il y en a qui ne sont Sorciers
 que par imagination, & qui ne
 sont jamais allez réellement, &
 de fait au Sabbat: Cependant ils
 se frottent tous du même on-
 guent, de la même graisse, aux
 mêmes endroits, dans le même
 tems; ils disent tous du Sabbat les
 mêmes choses, ils en rapportent
 tous les mêmes circonstances, ils
 confessent tous qu'ils y sont allez
 en corps, qu'ils y ont adoré le
 Diable, &c. de sorte que tout
 est égal du côté des uns & de celui
 des autres; que si quelques-uns
 vont au Sabbat en corps, ils doi-
 vent tous y aller de même; & qu'
 s'il y en a, qui n'y aillent point,
 aucun ne doit y aller.

sur les Malefices. 339
 Car, quel privilege, quelle pré-
 rogative ceux-ci auroient-ils, que
 ceux-là n'eussent pas? Il ne paroît
 point qu'aucun d'eux fasse des pac-
 tes particuliers, *ad hoc*, avec le Dia-
 ble; le pacte doit être general
 pour tous, la graisse dont ils se
 frottent en est le signe, & elle
 doit obliger le Diable à por-
 ter au Sabbat tous ceux qui s'en
 graissent, sans qu'il puisse s'en dis-
 penser, sous quelque prétexte, &
 pour quelque raison que ce puisse
 être.
 Je demanderois aux Partisans
 de ces prétendus Sorciers, pour-
 quoi une personne, qui n'est ja-
 mais allée au Sabbat, & qui n'en
 a peut-être jamais entendu par-
 ler, se trouvant par hazard avec
 un Sorcier dans le tems qu'il se
 graisse, & se graissant avec lui s'y
 trouve transportée à l'instant; &
 que dans le même tems un Sor-
 P ij

340 *Lettre de M. de S. André*
 cier de profession , qui se fera
 graissé pour y aller, restera dans
 son lit, & n'ira qu'en imagination
 Ce fait demeure constant dans le
 procès des Sorciers.

Je leur demanderois encore
 pourquoi ce Sorcier de hazard,
 qui n'avoit aucune idée du Sab-
 bat, ni par conséquent aucu-
 ne envie d'y aller, trouve à point
 nommé un Diable qui l'y trans-
 porte ; & que l'autre qui s'étoit
 disposé pour y aller, n'en trouve
 point, de sorte qu'il est obligé de
 rester chez lui faute de monture ;
 comment ce Diable se trouve à
 l'heure même, sans avoir été a-
 verti, pour y porter un homme
 qu'il n'attendoit pas, & qu'il n'a-
 voit jamais vû ni connu ; & que
 pour le prendre il oublie celui
 qu'il avoit coutume d'y porter, &
 qui l'attendoit ? Que répondroient-
 ils à toutes ces choses ?

sur les Malefices. 341

Que répondroient-ils encore, si
 on leur exposoit la misere extre-
 me où sont réduits la plûpart de
 ces malheureux, gens mandians
 de profession, qui n'ont ni feu
 ni lieu, & qui souvent n'ont
 pas dequoi couvrir leur nudité ?
 Nous les voyons tous les jours à
 nos portes, chargez de miseres,
 mourans de faim & de soif, le
 visage décharné, les yeux enfon-
 cez dans la tête, &c. Quel état
 pitoyable ! & comment le Diable
 ne les rend-il pas plus heureux, du
 moins en ce monde ?

Si ces miserables étoient en
 commerce avec lui ; s'il s'y étoient
 engagez par quelque pacte ou par
 quelque autre endroit ; quelque
 dur, quelque avare qu'il fût, il au-
 roit compassion de l'état pitoya-
 ble où il les verrait, il leur don-
 neroit du moins dequoi vivre &
 s'entretenir, lui qu'on dit le maî-

342 *Lettre de M. de S. André*
tre des trésors, & de toutes les richesses de la terre & de la mer.

Mais d'ailleurs, quelle apparence que ces malheureux s'engageassent avec lui, s'ils n'en esperoient quelque secours; s'ils ne se voyoient assurez de l'entretien & de la vie? S'il y avoit quelqu'engagement de leur part, à quelque condition qu'il fût, on les verroit se plaindre, s'il leur manquoit de parole, ce qui n'est jamais arrivé. Cet engagement prétendu est donc ordinairement une chimere, le Sabbat une chose imaginaire, & le transport en corps un véritable songe.

Puisque vous voulez sçavoir ce que Monsieur le Bourgeois Curé de Cerences, à qui j'avois communiqué le procès, m'écrivit en me le renvoyant; je finirai ma lettre par une copie de celle qui me fut rendue de sa part. Il me regarda d'abord comme un hom-

sur les Malefices. 343

me credule, qui se laissoit emporter au torrent, parce que je ne m'étois point expliqué avec lui, & que je voulois sçavoir son sentiment avant que de lui dire le mien.

Je vous renvoye, m'écrit-il, le procès des Sorciers; leur Sabbat est fait comme ceux de tous les Livres, de tous les tems & de tous les Pays: ils se graissent tous, & un grand homme noir à cornes les transporte par la cheminée: leur danse, le plaisir du basmetier, les enfans coupez par morceaux, bouillis avec des serpens dans la chaudiere, la poudre de malefice, l'enregistrement écrit par le Grand-Maitre avec du sang, le grand bouc, les chandelles noires, tout cela va par tout le même train. Ce que je trouve de particulier dans le Sabbat de la Haye-du-Puis, c'est que le Diable pour plus grande sûreté, met souvent sa marque sur ses vassaux.

344 Lettre de M. de S. André

C'est encore un endroit bien extraordinaire que les Sorciers y aient reconnu plus de cent Prêtres par leurs couronnes, sans songer que plus de la moitié portoient la calotte. De même tous tombent d'accord qu'ils dansoient fort longtemps, & aucun ne dit si c'étoit au son de la vielle, ou du cornet à bouquin. Il tomboit à charge au Juge de s'en informer; mais bien plus d'ordonner une accession de lieu. Il eût été impossible de ne point remarquer les pas de quatre mille danseurs; l'on y auroit trouvé l'herbe batüe; l'on y auroit vü le cercle prodigieux de leur ronde danse, la place de la chaudiere où il faisoit son orvietan diabolique.

Ces démonstrations eussent été superflues pour un esprit aussi credule que le vôtre; mais elles eussent été d'un grand secours au Bailly de P..... à Monsieur de M..... & à plusieurs autres celebres Philosophes, qui n'ont point d'estime pour des Diables aussi

sur les Malefices. 345

pauvres que paroissent ceux de la Haye-du-Puis. Pour moi, puisque vous avez voulu sçavoir mon sentiment, je suis convaincu de la verité de tout ce qui est rapporté au procès, jusqu'au rat qui parloit à un accusé de dix ans: cependant je suis encore plus votre serviteur, le Curé de Cerences. Ce premier Octobre 1688.

Si vous venez ici, Monsieur, dans le mois d'Avril, comme vous me le marquez, nous irons passer quelques jours avec ce Curé: vous aurez le plaisir d'y goûter les douceurs d'une vie champêtre, & vraiment Philofophique. Je l'en préviendrai au premier jour. Monsieur l'Abbé de Monmartin, qui s'est trouvé à l'ouverture de votre lettre, se fait par avance celui de vous y embrasser.

Quoique j'eusse dessein de finir ma lettre par la copie de celle de Monsieur le Bourgeois, j'ai cru

346 *Lettre de M. de S. André*
 que je ne devois pas omettre une
 circonstance qui m'étoit échappée,
 & qui me revient en mémoire, au
 sujet du régal que le Diable doit
 donner à ses conviez, de la danse
 & des autres divertissemens qui
 doivent l'accompagner; circon-
 stance qui vous fera connoître que
 l'imagination est la seule ouvriere
 de tout ce qui se dit du Sabbat,
 & de tout ce qui doit s'y passer.

Vous remarquerez donc, Mon-
 sieur, que quelque grande que soit
 la fête que le Diable donne aux
 Sorciers, quelque régale qu'ils y
 fassent, ils n'en reviennent point
 le ventre plus rempli, & n'en dé-
 jeûnent pas moins quand ils sont
 arrivez chez eux; & que quoi-
 qu'ils ayent passé la plus grande
 partie de la nuit à danser & à se
 divertir, ils n'en sont point plus
 endormis le lendemain, ils ne
 s'en levent pas plus tard, & ne

travaillent pas moins le reste de
 la journée. Ce qui n'arriveroit
 point si les choses se passoient de
 la maniere qu'ils le croient &
 qu'ils le disent. Et ce qui en fait
 une preuve convaincante & sans
 replique, c'est qu'on ne trouve
 dans les lieux où doit se tenir le
 Sabbat prétendu, aucune trace ni
 aucun signe qui puisse faire con-
 noître qu'il s'y soit passé la moin-
 dre chose.

Je finis, Monsieur, en vous as-
 surant qu'on ne peut être avec plus
 de respect que je suis, &c.





A MONSIEUR
DE L.....
DES SORCIERS.
SECONDE LETTRE.

C'Est avec plaisir, Monsieur, que je répons à la lettre, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire : Je m'en ferai toujours un véritable de contribuer à ce qui pourra satisfaire votre curiosité, & celle de Monsieur M. votre ami.

Plus je fais attention au procès des Sorciers, plus je déplore l'aveuglement de ces malheureux, persuadez qu'ils sont de la réalité des choses qu'ils ont rêvé, ils

les débitent comme vraies, & persuadent qu'elles sont telles à ceux qui les écoutent.

Je ne suis point surpris de la peine, que vous avez eue à faire revenir les personnes à qui vous avez communiqué ma lettre, de la prévention où elles étoient. On les avoit trompées dans le rapport qu'on leur avoit fait des charges du procès instruit à la Haye-du-Puis, lorsqu'on leur avoit dit que tous les accusez avoient reconnu leur crime; que quoiqu'ils eussent été interrogez séparément en differens tems & en differens lieux, ils étoient tous convenus des mêmes faits, & les avoient articulez & circonstanciez de la même maniere; qu'il n'y avoit rien dans les réponses aux interrogatoires differens, qui leur avoient été faits, qui ne fût conforme, & qu'il ne s'y étoit trouvé ni contrariété, ni variation.

Il paroît au contraire par la lecture du procès, que plusieurs des accusez ont desavoué formellement d'être allez au Sabbat, d'avoir eu aucun commerce avec le Diable, d'avoir fait aucun pacte avec lui, d'avoir fréquenté aucune personne suspecte de Magie & de Sortilege; ils l'ont soutenu de même dans les interrogatoires & dans les confrontations, & ils se sont par tout expliquez d'une maniere à ne laisser aucun soupçon de leur innocence.

Tout paroît pauvre, ridicule, impertinent, extravagant du côté de ceux qui se sont déclarez coupables, & de celui de la plupart des témoins qui ont été ouïs au procès. Les interrogatoires des accusez, les récolemens, & les confrontations sont remplis de contradictions, de faits faux & supposez, &c. L'on voit beau-

coup de crédulité & de prévention de la part des Juges, de celle de la plupart des témoins; de timidité & d'ignorance de celle des accusez, presque tous mendiants & imbeciles.

Vous m'avouërez, Monsieur, qu'un Juge credule & prévenu, quelqu'honnête homme qu'il soit d'ailleurs, change souvent la face des choses; il a l'art de persuader & de faire dire à des gens timides & foibles d'esprit, tels que sont les enfans, les vieillards & la plupart des femmes, tout ce qu'il veut, & peut-être ce qu'il croit lui-même.

Jugez, Monsieur, par les circonstances que je vais rapporter, ce qu'on doit penser de la verité du fait.

Il n'y en a pas une qui ne soit pleines d'extravagances incroyables en tout ce qu'ils prétendent se passer au Sabbat.

352 *Lettre de M. de S. André*

Les enfans que le Diable doit immoler pour faire la graisse qui se distribue aux Sorciers, au grand Sabbat de la veille du jour saint Jean-Baptiste, & dont il leur donne la chair à manger; son commerce prétendu avec les filles & les femmes qui s'y trouvent, & même avec les hommes; le transport qu'il doit faire des uns & des autres au lieu de l'assemblée; la marque qu'il doit imprimer sur leur corps, &c. en sont des preuves incontestables.

Les enfans qui doivent être immolez au Sabbat, y sont portez, disent nos Sorciers, par des femmes, qui les enlèvent pendant la nuit du sein de leurs meres, & de leurs nourrices: cependant je n'ai vû dans le procès aucune plainte de cet enlèvement prétendu, ni aucun témoin qui en ait parlé: On n'a même jamais entendu dire

sur les Malefices. 353

qu'on en eût enlevé aucun, qu'aucune mere, qu'aucune nourrice en eût fait la recherche. Preuve certaine de la supposition du fait, & qu'il n'existoit que dans l'imagination de ceux qui le rapportoient.

La chair de ces mêmes enfans, dont le Diable doit régaler sa compagnie, en est encore une preuve incontestable. Outre qu'elle ne pourroit suffire à rassasier un si grand nombre de personnes, à moins que le Diable n'eût l'art de la multiplier, pouvoir que Dieu ne lui a point donné; cette chair pourroit-elle se manger, étant cuite avec toutes sortes d'herbes de mauvais goût, qui la rendroient tout-à-fait dégoûtante, & de bêtes venimeuses, qui la rendroient poisonneuse & mortelle? La seule idée qu'on en auroit, seroit capable de rebuter les moins

354 *Lettre de M. de S. André*
délicats, & de donner de l'hor-
reur pour une semblable chose.

D'ailleurs, il ne paroît dans au-
cuns des lieux où l'on a dû tenir
le Sabbat, qu'on y ait jamais fait
de feu pour la cuire, ni pour pré-
parer aucun autre mets pour la
table des conviez.

Le prétendu commerce du Dia-
ble avec les femmes & les filles
du Sabbat; & celui des Incubes &
Succubes, qui doivent suppléer
au défaut des Sorciers & des Sor-
ciers, qui ne s'y trouvent point,
n'est pas moins chimerique.

Les Esprits n'ont ni os ni chair,
& ils ne sçauroient par eux-mê-
mes entrer en aucune conjonction
charnelle.

Regardez, Monsieur, le pré-
tendu transport des Sorciers au
Sabbat, comme un rêve, & les
Histoires qu'on en fait, comme
des contes. Monsieur de sainte

sur les Malefices. 355

Beuve s'explique sur ce transport
d'une maniere à nous faire con-
noître qu'il n'existe que dans l'i-
magination. *Si ce transport*, dit-il
dans ses Cas de conscience, *n'est*
point véritable quant au corps, mais
qu'il soit seulement imaginaire & en
fantôme, quand l'un des accusez té-
moigneroit contre l'autre touchant ce
transport, il témoigneroit comme si
c'étoit une chose réelle & corporelle,
& partant son témoignage ne seroit
pas recevable. Supposez donc qu'il plaise
au Roy faire une Ordonnance portant
Reglement touchant la maniere de pro-
ceder extraordinairement contre les
personnes accusées de Sortilege, il fau-
droit d'autres témoins que ceux-ci :
Deux, qui seroient irréprochables, se-
roient suffisans; on ne conçoit pas qu'il
puisse s'en trouver de tels, pour dé-
poser de ce transport, & de ces abo-
minations, comme de choses réelles &
corporelles, & non pas seulement ima-

356 *Lettre de M. de S. André
ginaires; & elles peuvent être imagi-
naires purement, sans participation
avec le Démon, l'imagination bles-
sée, &c.*

Monsieur de sainte Beuve a pré-
venu, comme vous voyez, tou-
tes les difficultez qu'on pourroit
faire naître du côté de la recon-
noissance des accusez, & des char-
ges qu'ils peuvent faire les uns
contre les autres. Il les regarde
comme des fanatiques, gens in-
capables de tester & de faire foi
en Justice. Il rejette les témoi-
gnages des personnes qui ne sont
pas exemptes de tout reproches,
ni d'un caractère à rapporter les
choses comme elles sont verita-
blement: Il ne croit point même
qu'il se puisse trouver de témoins
irréprochables, qui parlent du
transport, & de ce qui doit se
passer au Sabbat, comme de quel-
que chose de réel & de positif,

sur les Malefices. 357

dont ils ayent une pleine & entie-
re connoissance.

Ce transport prétendu a si peu
de fondement, que, de l'aveu
même des Sorciers, un Sorcier
éloigné de quarante ou cinquante
lieuës, du lieu où se tiendra une
assemblée generale, comme sont
celles des Sabbats generaux, s'y
trouvera dans le même tems que
celui qui sera dans le voisinage,
quoiqu'ils partent tous deux à la
même heure. Chose impossible,
& dont l'impossibilité justifie in-
contestablement que ce transport
n'est qu'en idée, & que tout ce
qu'on en dit n'existe que dans l'i-
magination du Sorcier & de la
Sorciere qui le déclarent.

Je veux qu'il se soit trouvé quel-
quefois pendant la nuit des per-
sonnes soupçonnées de Sortilege,
nuës dans quelque chemin, ou
dans quelque lieu écarté, en doit-

358 *Lettre de M. de S. André*

on inferer qu'elles soient Sorcieres, & que le Diable les y ait transportées ? Pourquoi ne veut-on point que ce soient, ou des Somnambules, qui dans leurs rêves sont sortis de leur lit, & ayant été éveillés en chemin, l'imagination encore remplie de leurs songes, ont dit aux personnes, qui les ont rencontrées, ce qu'ils avoient rêvé, croyant qu'il étoit véritable ; ou des Fanatiques, des Hypochondriaques, qui s'imaginant être véritablement Sorciers, ont quitté leurs maisons dans le tems que l'humeur melancholique étoit en mouvement, ont couru les chemins, comme font les Lycantropes, ou peut-être des Lycantropes même.

Combien y a-t-il de gens, qui rêvent en dormant, dont l'imagination est si vivement frappée de leurs rêves, que quoiqu'ils soient

sur les Malefices. 359

éveillés, ils sont longtems à revenir de leurs songes, & à se persuader qu'il n'y ait aucune réalité ? Ainsi s'étonnera-t-on d'en voir, qui se persuadent qu'ils vont en corps au Sabbat, que le Diable les y porte, & qu'ils y font des bacanales.

Mais d'ailleurs, pour peu qu'on fasse attention aux circonstances de ce prétendu transport, l'on en découvre aussi-tôt le ridicule. Quoi de plus extravagant que d'attacher au service de chaque Sorcier, Homme, Femme, Garçon, Fille, riche, pauvre, &c. un Diable particulier, qui vient le prendre chez lui chaque fois qu'il veut aller au Sabbat ? Ce Diable fait à ce manège attend son Homme au haut de la cheminée, & y reste jusqu'à ce qu'il soit prêt, sans murmurer lorsqu'il le fait attendre, ou qu'il le renvoye sans y aller.

360 *Lettre de M. de S. André*

S'il y a mille Sorciers, dix mille, vingt mille, comme il arrive quelquefois dans les assemblées générales, & particulièrement dans celle de la veille du jour saint Jean, il faut qu'il se trouve sur le champ autant de montures pour les y porter. Les Diables destinez pour cela se rendent chez eux à l'heure marquée, & les portent tous au Sabbat dans le même tems. Il n'y a ni Cheval d'Espagne, ni Cheval Anglois, Turc ou Tartare, qui coure avec tant de vitesse, qui fasse tant de chemin en si peu de tems.

Le Diable n'est-il point assez malheureux de porter avec lui la peine de son dam, sans lui attribuer de pareilles sujettions, sans fondement & sans preuves?

Vous voyez, Monsieur, des legions entières de Diables occupez au service des Sorciers. Je voudrois

sur les Malefices. 361

drois qu'on me rendît raison de ce que deviennent tous ceux qui leur ont servi de monture, pendant trois ou quatre heures que dure le Sabbat. Car aucun d'eux ne paroît dans l'assemblée: il n'y a, selon le rapport des Sorciers, que celui, qui sous la forme d'Homme, de Bouc ou de Chien, se trouve au milieu de l'assemblée & au milieu de la danse; & celui, qu'on appelle le Grand-Maitre, qui paroît toujours sous la figure humaine, & qui a soin de la cuisine; de donner aux Sorciers les chandelles de poix, pour venir aux superstitions qu'on dit qui se passent dans ces assemblées prétendues, il n'y en a point d'autre. Les Partisans du Sabbat se trouveroient embarrassés, si on leur faisoit une pareille question.

Voici un fait, qui me surprend encore davantage, que tous ceux

Q

dont je viens de parler, & dont je défilois les Philisophes les plus habiles de rendre raison. Quelque gros & massif que soit le corps d'un Sorcier; quelque long & étroit que soit le conduit de la cheminée par où il doit passer quand il va au Sabbat, il le franchit sans peine; son corps s'allonge & se retrecit quand il le faut, rien n'est capable de l'arrêter; il passeroit, en cas de besoin, par le trou d'une bouteille. Plus agile & plus dispos mille fois qu'un Savoyard il court, il vole le long de la cheminée, pour ne pas ennuyer le Diable qui l'attend.

Ce n'est pas encore tout. Quoique les Sorciers soient nuds lorsqu'ils vont au Sabbat, qu'il pleuve, qu'il vente, qu'il grêle, &c. qu'ils dansent, quand ils y sont, & qu'ils fassent toutes leurs manœuvres dans des ventes & des

coupes de bois, dans des lieux pierreux, couverts de broussailles, &c. ils n'en reçoivent aucune incommodité; le Diable les met à couvert de tout. Quel agrément & quel avantage pour eux!

C'en est trop sur cette matiere: revenons au transport que le Diable doit faire des Sorciers au Sabbat, & finissons cet article par la copie d'une lettre de feu Monsieur Lami, Medecin de la Faculté de Paris, Homme si connu dans le monde par sa profonde érudition, & par les Ouvrages qu'il a donnez au Public, lettre écrite dans le tems que le procès des Sorciers s'instruisoit à la Haye-du-Puis, à un de ses amis, qui me l'a communiquée.

Que dirons-nous, dit ce Sçavant Homme, des Sorciers & des Magiciens, que vos Villages produisent avec tant d'abondance, du transport des

364 *Lettre de M. de S. André*
trésors reconnu de tant de monde, &
de ce possédé, qui est la cause de la pri-
se de tant de malheureux. Je vous
assure, Monsieur, que le Diable n'a
point de part à tout ceci. Car tous ces
effets dépendent du mouvement local,
aucun corps ne peut être remué natu-
rellement que par un autre corps, com-
me je vais vous le démontrer. Un corps
n'est poussé, que parce qu'un autre, qui
est en mouvement, fait effort pour
continuer son chemin, ce qu'il ne peut
faire sans pénétrer ce qu'il rencontre,
ou sans le déplacer. Un corps n'en peut
point pénétrer un autre; il faut donc
qu'il le déplace, & partant qu'il le
mette en mouvement; ce qui n'arri-
veroit pas s'il pouvoit le pénétrer. Car
ce ne seroit point un obstacle pour lui,
& il continueroit son chemin, comme
s'il n'y avoit rien.

Vous me direz peut-être, Mon-
 sieur, que quoique le Diable soit
 un pur esprit, il ne laisse pas d'a-

gir sur les corps, & de leur imprimer du mouvement. Vous me citerez à cette occasion l'ame de l'Homme, qui toute spirituelle & immatérielle qu'elle est, anime son corps, & le fait mouvoir. Vous me citerez encore l'exemple de Jesus-Christ, que cet Esprit enleva du desert où il s'étoit retiré, pour le transporter sur le pinnacle du Temple, & de-là sur le haut de la montagne.

Je vous répondrai que Dieu a créé l'ame de l'Homme pour l'unir à son corps, pour être le principe de toutes ses actions, & de tous les mouvemens differens qu'il fait; qu'il n'a point créé les Anges pour une même fin; qu'il ne leur a point donné de corps à animer; que lorsqu'ils agissent sur quelqu'un, c'est par sa permission ou par son commandement, qu'il ne leur a accordé ce pouvoir que

366 *Lettre de M. de S. André*
 dans des occasions importantes,
 & pour des raisons qui nous sont
 inconnues. Le Diable auroit-il
 osé, sans cela, toucher à la per-
 sonne sacrée du Sauveur du mon-
 de, auroit-il pû même le faire?

Il n'est pas vrai-semblable que
 Dieu accorde un tel pouvoir à
 cette intelligence, pour transpor-
 ter un malheureux Sorcier au Sab-
 bat, pour lui donner occasion de
 le renier, de renoncer à Crême
 & à Baptême, & de faire mille
 abominations & mille sacrileges.

La marque prétendue, que le
 Diable doit apposer sur le corps
 des Sorciers, n'est point d'un au-
 tre alloi, d'un autre caractère, que
 le commerce qu'il doit avoir avec
 eux, que le transport qu'il en doit
 faire aux prétendues assemblées
 nocturnes, & elle ne justifie pas
 mieux la réalité du Sabbat, & cel-
 le des choses qui doivent s'y passer.

Je veux qu'une marque insensi-
 ble, qui se trouve sur le corps d'un
 Homme ou d'une Femme, soit
 de quelque considération; cepen-
 dant, quelle raison a-t-on de l'im-
 puter au Diable, de la lui faire
 faire avec l'ongle du petit doigt
 de l'une de ses mains, lui qui n'a
 point de mains, puisqu'il n'a point
 de corps, & qui ne peut par con-
 sequent imprimer avec le doigt
 aucun caractère, sur le corps d'un
 Sorcier ou d'une Sorciere.

Mais, quand on supposeroit
 que le Diable pourroit emprunter
 un corps étranger, & faire avec
 l'ongle quelque marque à l'en-
 droit où il l'appliqueroit, cette
 marque ne seroit pas pour cela
 ineffaçable ni insensible. Comme
 elle doit se faire sans aucune ef-
 fusion de sang, & qu'elle n'est par
 consequent que superficielle, & à
 la peau, elle s'effaceroit peu à

368 *Lettre de M. de S. André*

peu, il n'en resteroit dans la suite aucune trace ni aucun vestige. D'ailleurs, quelle qualité auroit cet ongle pour rendre insensible une chair qu'il n'entameroit point; & qui, quand il l'entameroit, n'y feroit qu'une simple blessure, qui se gueriroit comme les autres, sans laisser dans la partie aucune chose extraordinaire, qui pût la faire distinguer?

S'il se trouve donc quelque marque insensible sur le corps d'un Homme ou d'une Femme, on ne la doit regarder, ni comme une preuve de Sortilege, ni comme une empreinte de l'ongle du Diable. L'insensibilité est un pur effet de la nature ou de l'art.

On ne peut disconvenir qu'il n'y ait dans l'Homme & dans tous les Animaux, des parties naturellement insensibles, comme sont le poil, les cheveux, les cornes,

sur les Malefices. 369

les ongles, les dents, &c. & qu'il n'y en ait, qui, quoique d'un sentiment très-exquis, le deviennent par accident, ou par maladie. Nous en voyons les effets dans les chutes, la paralysie, la lepre, &c.

On ne peut encore disconvenir qu'il n'y ait des drogues, qui étant appliquées sur une partie la rendent insensible. Les cauteres, l'opium, l'aimant blanc, & la plupart des narcotiques ont cet effet. J'ai vû un Prêtre, qui ayant pris deux grains seulement d'opium en lavement, devint d'une insensibilité si grande dans toutes les parties de son corps, que quoiqu'on le pinçât très-fort, & qu'on le piquât avec des aiguilles, il ne sentoit aucune douleur; insensibilité qui dura plusieurs jours, & dont on eut beaucoup de peine à le faire revenir.

Vous sçavez, Monsieur, l'effet

Qv

370 *Lettre de M. de S. André*

que les Naturalistes attribuent à l'aimant blanc, & de quelle maniere en parle Christophe de Gammon dans sa semaine. Une épée, un couteau touché de cette pierre perce la chair, sans qu'il en sorte une goutte de sang, sans que le blessé souffre la moindre douleur.

Il peut arriver que quelque portion du même suc, des mêmes humeurs dont se forment & se nourrissent le poil, les ongles, les os, &c. ou de ceux qui causent la lepre, la paralysie, se porte sur une partie, & la rende insensible aux endroits où elle s'attache. La même chose peut aussi arriver par l'application de quelqu'une des drogues dont je viens de parler. L'insensibilité est plus ou moins grande, elle dure plus ou moins de tems, selon que l'humour ou la drogue dont on s'est servi, est plus ou moins abondante; qu'elle

sur les Malefices. 371

a plus ou moins de force; & que la partie sur laquelle elle tombe, résiste plus ou moins à son action.

Le Diable a si peu de part à ces sortes de marques, qu'il y a des accusez qui avouent leur crime, sur le corps desquels l'on n'en a pû découvrir aucune, quelque perquisition qu'on en ait faite. Il y en a même, qui, quoiqu'ils ayent reconnu être allez plusieurs fois au Sabbat, ont déclaré dans leurs interrogatoires, qu'ils n'avoient aucune connoissance que le Diable les y eût marquez. Cependant, de l'aveu de plusieurs Sorciers, le Diable doit marquer chaque Sorcier trois fois, en trois tems differens, & en trois parties differentes; marques qu'on n'a sçû découvrir sur aucun de ceux qui ont été visitez & éprouvez par la lancette; les certificats des Medecins & des Chirurgiens qui ont

Qvi

372 *Lettre de M. de S. André*
 procéda à la visite, ne faisant mention que d'une seulement.

Ce que j'y trouve encore de singulier, c'est que toutes les marques qui doivent être faites du même ongle, & de la même manière, se trouvent toutes différentes les unes des autres en grandeur, en figure & en couleur.

Toutes ces prétendues marques ne doivent être regardées que comme des Etres de raison, des choses supposées, auxquelles on ne doit avoir aucun égard. Tant de Juges y ont été trompez, qu'on ne sçauroit apporter trop de précautions dans la visite qu'on on fait. Nous en trouvons un exemple considerable dans le chapitre 10. du septième Livre des Préceptes de Médecine & de Chirurgie de Pigray.

La Cour de Parlement, dit cet Auteur, étant réfugiée à Tours, nom-

sur les Malefices. 373

ma Messieurs le Roy, Falaiseau, Renard, Medecins du Roy, & moi pour voir & visiter quatorze personnes tant Hommes que femmes, qui étoient appellantes de mort pour être accusées de Sorcellerie: la visitation en fut faite par nous, en présence de deux Conseillers de ladite Cour. Nous vîmes les rapports qui avoient été faits, sur lesquels avoit été fondé leur jugement par le premier Juge. Je ne sçai pas la capacité ni la fidélité de ceux qui avoient rapporté, mais nous ne trouvâmes rien de ce qu'ils disoient; entre autres choses, qu'il y avoit de certaines places sur eux du tout insensibles. Nous les visitâmes fort diligemment sans rien oublier de tout ce qui y est requis, les faisant dépouiller tous nuds; ils furent piquez en plusieurs endroits; mais ils avoient le sentiment fort aigu. Nous les interrogeâmes sur plusieurs points, comme on fait les melancholiques: nous n'y reconnûmes que de pauvres gens,

374 *Lettre de M. de S. André
stupides, dépravés de leur imagina-
tion; les uns qui ne se scuoient de
mourir, & les autres qui le desiroient.
Notre avis fut de leur bailler plutôt
l'Hellebore pour les purger, qu'autre
remede pour les punir, ne voulant pas
juger par la voye commune, mais par
celle de la raison. La Cour les renvoya
suivant notre rapport.*

Quelqu'un pourroit m'objecter
que dans le tems qu'on a fait à la
Haye-du-Puis & à Carenten, le
procès aux Sorciers, on leur a
trouvé plusieurs marques insensibles,
& entre autres au Curé de
Coignies; marques justifiées par
des certificats en bonne forme de
Medecins & de Chirurgiens, qui
les avoient visitez en consequence
d'Ordonnance de Justice.

Avant que de répondre à cette
objection, j'aurai l'honneur de
vous dire, Monsieur, qu'on a mis
sur le compte du Curé de Coi-

sur les Malefices. 375

gnies, mille choses qui ne se sont
point trouvées veritables. Je m'en
fuis informé de l'ancien Curé de
Creteville en Beautois, Homme
de merite, son voisin, qui le
voyoit très-souvent, & de quel-
ques Gentilshommes qui le con-
noissoient particulièrement, qui
tous m'ont assuré, qu'aux Fem-
mes près, il n'y avoit rien à dire
à sa conduite; que tout son mal-
heur étoit venu de la part de
Charlotte le Vavasseur, autre-
ment dite la Diablesse, sa belle-
sœur, la plus méchante de tou-
tes les femmes, qui par jalousie,
interest ou autrement, lui profes-
roit tous les jours mille injures,
le traitant de scelerat, de Sorcier,
de Magicien, d'Homme à brû-
ler. Ce qui avoit donné lieu de le
faire passer pour tel dans le mon-
de.

Le Curé de Coignies decreté de

376 *Lettre de M. de S. André*
 prise de corps, arrêté & conduit
 aux prisons de Carenten prêté l'in-
 terrogatoire, & justifie son inno-
 cence du côté de la Magie, & du
 Sortilege; cependant, de la requi-
 sition du Substitut du Procureur
 general du Roy, le Juge ordonne
 qu'il seroit visité par Medecins &
 Chirugiens, aux faits de la dé-
 couverte de la marque du Diable.
 L'on examine toutes les parties
 de son corps; l'on y cherche cette
 prétendue marque; on le sonde en
 differens endroits avec la lancette.
 Comme il avoit été incommodé
 d'ulceres à une jambe, l'on s'y
 attache particulièrement; l'on y
 trouve un endroit insensible; on
 ne doute point que ce ne soit la
 marque prétendue, on le publie
 de même dans le monde, & sans
 examiner la cause de cette insen-
 sibilité, & la qualité de la mar-
 que, qui étoit une simple excoria-

sur les Malefices. 377
 tion, on le condamne comme
 Sorcier & comme Magicien, &
 il auroit été puni comme tel, si
 l'exécution n'avoit pas été surcise
 par une lettre de cachet.

Le certificat du Medecin & des
 Chirugiens, qui procederent à la
 visite, fait foi de ce que j'ai l'hon-
 neur de vous dire. En voici la co-
 pie, que j'ai tirée sur l'original au
 Greffe de Carenten.

*Nous sous-signez Guillaume Mahieu,
 Sieur de Lilletot, Docteur en Medeci-
 ne, demurant en la Ville de Caren-
 ten; Thomas Noblet, Lieutenant des
 Chirugiens de ladite Ville; Nicolas le
 Rosier & Antoine le Lodei, Maîtres
 Chirugiens & anciens Jurez audit
 lieu, attestons que ce 16. jour de May
 1670. en execution de l'Ordonnance de
 Justice dudit jour, nous nous sommes
 transportez en la Chambre du Conseil,
 en présence de Messieurs les Juges, nous
 avons fait déchausser Maître Antoine*

378 *Lettre de M. de S. André Questier, Prêtre Curé de Coignies, & lui avons trouvé plusieurs excoriations très-vermeilles en diverses parties de la jambe droite, lesquelles nous avons trouvées très-sensibles, fors une occupant la partie mentionnée dans l'attestation du 5. du présent mois dans laquelle nous avons de rechef porté la lancette de la profondeur d'un travers de doigt, sans aucun sentiment, ainsi qu'il est mentionné dans ladite attestation du 5. de ce mois. Fait cedit jour & an susdits, signez Mahieu, Noblet, le Rosier, & le Lodei.*

Je n'ai pu trouver au Greffe de Carenten le rapport de la premiere visite.

Bien loin que ce rapport dût porter les Juges à condamner à mort le Curé de Coignies, il devoit les engager tout au moins, à suspendre leur jugement jusqu'à ce qu'il y eût au procès des charges suffisantes contre lui. En effet,

il ne paroïssoit rien dans l'excoriation en question, qui pût faire soupçonner qu'il y eût du fait du Diable : Il n'y avoit ni trace, ni vestige d'impression d'un ongle, ni cicatrice, ni figure particuliere, ni aucune chose, qui dût les porter à le croire.

Cette excoriation étoit vermeille, comme les autres, & elle n'en differoit en rien que du côté de l'insensibilité, laquelle avoit été causée ou par les remèdes qu'on avoit appliquez dessus, ou par l'épanchement de quelque suc narcotique, ou par l'obstruction de quelques fibres nerveuses.

Si vous consultez les cas de conscience de M. de sainte Beuve, ils vous apprendront que ces sortes de marques ne peuvent passer ni pour une preuve, ni pour une demi-preuve de Sortilege,

380 *Lettre de M. de S. André*
 si on n'est préalablement assuré
 que ce signe, cette insensibilité,
ne soient point de l'homme ni des ef-
fets de son temperamment ; mais que
se sont des œuvres du Démon, & pour
en être assuré qu'il faut consulter, &
ſçavoir le sentiment des Medecins les
plus capables. Ce sont les termes
 dans lesquels est conçue la répon-
 se que M. de sainte Beuve a faite
 à la question qui lui avoit été pro-
 posée. Il ne veut pas, comme
 vous voyez, que pour juger de
 cette marque on s'adresse à d'au-
 tres qu'à des Medecins ſçavans &
 experimentez, qui puissent en
 porter un Jugement sain, & un
 témoignage irréprochable.

Si tous les Juges qui ordonnent
 ces sortes de visites, en ufoient de
 même; si pour les faire ils se ser-
 voient de Chirurgiens habiles, &
 sur tout qui ne fussent point pré-
 venus; & s'ils faisoient eux-mê-

sur les Malefices. 381

mes attention à ce que dit M. de
 sainte Beuve, tant sur cette marque
 que sur le transport prétendu, ils ne
 condamneroient pas, comme ils
 font quelquefois des personnes in-
 nocentes du crime qu'on leur im-
 pute au dernier supplice.

Quoique la Déclaration du Roy
 du mois de Juillet 1682. ordon-
 ne qu'on punisse de mort les Sor-
 ciers quand le cas y échoit; elle
 ne les regarde ni comme gens en
 commerce avec le Diable, & qui
 portent sa marque; ni comme
 gens qui soient transportez réel-
 lement & en corps au Sabbat, &
 qui l'y adorent; elle les regarde
 comme des gens qui sont ordinai-
 rement des seducteurs, des impo-
 siteurs, des empoisonneurs, &c.

L'Eglise ne les regarde point
 d'une autre maniere. L'excom-
 munication qu'elle prononce con-
 tre eux, n'est point une preuve

382 *Lettre de M. de S. André*
 qu'ils aillent en corps au Sabbat, ni qu'ils y soient transportez par le Diable; elle ne parle ni de ces prétendues assemblées nocturnes, ni de ce qui doit s'y passer. Il suffit que ces malheureux fassent des Malefices, qu'ils soient Sorciers d'effets ou de nom, pour encourir l'Excommunication de l'Eglise. Ils croient être véritablement Sorciers; ils croient aller réellement au Sabbat, y adorer le Diable, y renier Crême & Baptême, y renoncer à Jesus-Christ & à son Eglise, y faire tout ce qu'on peut s'imaginer de plus abominable; ils cherchent à le persuader à d'autres, & à les faire tomber, comme eux dans l'idolâtrie. En faut-il d'avantage pour les faire chasser de l'Eglise, pour les faire excommunier?

L'Eglise lance bien ses foudres contre les pecheurs publics, con-

sur les Malefices. 383
 tre les Heretiques & Schysmatiques, à plus forte raison le doit-elle faire contre des gens, qu'on ne peut regarder que comme des Idolâtres, des criminels de leze-Majesté Divine, qui cherchent à détruire le culte du vrai Dieu, pour établir celui du Diable, & à infecter le peuple de leur idolâtrie.

Le second des deux chapitres attribué faussement au Concile d'Ancyre, veut que les Prêtres dans chaque Eglise qui leur est confiée, publient dans leurs Prédications que les femmes qui s'imaginoient être transportées pendant la nuit dans l'air, & aller de Province en Province à la suite de Diane & d'Herodias, étoient dans l'illusion & trompées par les phantômes que le malin esprit faisoit naître dans leur imagination. Les Sorciers sont dans le même cas;

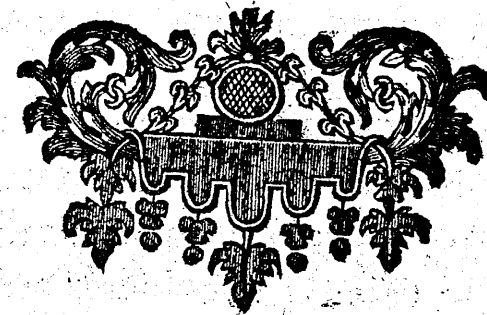
384 *Lettre de M. de S. André*
leur lit est le lieu où se tient le Sabbat, où ils dansent, où ils festinent, où ils font toutes les choses qui doivent s'y passer.

Toutes ces considerations devroient ouvrir les yeux aux personnes credules, & prévenues du Sabbat & des Sorciers, sur tout aux Juges qui regardent impitoyablement ces miserables Fanatiques, & les condamnent au feu, quoiqu'ils ne soient coupables d'aucun autre crime.

S'il vous restoit encore, Monsieur, quelque doute sur ce que je vous ai dit du Sabbat & des Sorciers; lisez la Lettre du Pere Simon de l'Oratoire, dont je vous ai parlé dans ma précédente, vous la trouverez dans le second tome de la Bibliotheque critique. Vous connoissez le merite de l'Auteur; lisez aussi celle que Cyrano de Bergerac a écrite contre les Sorciers;

sur les Malefices. 385

ciers; elles vous feront connoître que la plupart de ce qu'on dit des Sorciers & des Magiciens, est ridicule & impertinent, & que tout ce qu'on leur attribue est sans fondement; & qu'on n'en fait presque aucune Histoire, qui ne soit supposée. Je suis, &c.



386 Lettre de M. de S. André



A MONSIEUR
DE M.....
DES SORCIERS.
TROISIEME LETTRE.

MONSIEUR,

On ne peut être plus sensible que je le suis, à l'accident qui est arrivé à Monsieur de L..... vous me consolez en m'apprenant que son Chirurgien vous a assuré qu'il en sera quitte pour la peur, & que sa blessure n'aura aucune suite: Marquez lui bien, je vous en prie, la part que j'y prends. Il est

Sur les Malefices. 387

vrai que je lui avois promis de l'informer de ce qui a donné lieu au procès qu'on a fait aux Sorciers au Bailliage de la Haye-du-Puis, de quelle maniere ce procès a été instruit, & comment il a fini, & de lui dire mon sentiment sur l'affaire de Marie Bucaille, qui a fait tant de bruit dans cette Province. Je me ferai un plaisir de vous en instruire. Vous pourrez l'en entretenir quand il sera mieux, & même lui lire ma lettre.

La maniere dont le procès des Sorciers a commencé à la Haye-du-Puis, ne vous en donnera pas une idée plus avantageuse, que celle que vous avez eue par le détail que j'en ai fait à M. de L.... Cette Scene a commencé par le nommé Jacques Noël du Bourg de la Haye-du-Puis, & continuée par Charles Basneville de la Parroisse

Rij

388 *Lettre de M. de S. André*
de Varanguebec, tous deux gens
timides & de peu d'esprit.

Jacques Noël est le prétendu
possédé, dont a parlé Monsieur
Lami dans le commencement de
la lettre, dont j'ai envoyé copie à
Monsieur de L. . . . Il étoit neveu
de feu Monsieur Noël, que vous
avez vû Professeur de Philosophie
au College d'Harcour à Paris,
qui n'avoit mis en apprentissage
à Côtance, chez Jean Rommy
Sellier, où il commença à donner
des marques de la foiblesse de
son esprit.

Il étoit stupide; il parloit peu;
il s'imaginoit voir des spectres,
qui l'épouventoient; il étoit sujet
aux convulsions épileptiques, dans
lesquelles il faisoit des grimaces
des contorsions, des cris & des
mouvements si extraordinaires,
qu'ils effrayoient toutes les per-
sonnes qui approchoient de lui,

sur les Malefices. 389

& le faisoient regarder comme un
Démoniaque, comme un Hom-
me enforcé.

Sur le bruit qui s'en répandit à
la Haye-du-Puis, où il étoit alors,
le Procureur Fiscal requit qu'il en
fût informé, & que Jacques Noël
fût oui sur plusieurs faits qui re-
gardoient le prétendu Malefice.
Sur ce requisitoire le Bailly or-
donna que Jacques Noël seroit
entendu, & en consequence il se
transporta le vingt-cinq Fevrier
de l'année 1669. en la maison
de Louise Ernouf, mere dudit
Jacques Noël, où il proceda à son
audition.

Jacques Noël interrogé sur les
faits en question, accuse plusieurs
Particuliers de Sortilege, & de
l'avoir maleficié, pour n'avoir
point voulu aller au Sabbat avec
eux.

Il étoit de l'interêt des Sorciers,
Rij

390 *Lettre de M. de S. André*
 pour s'entretenir dans les bonnes grâces de leur Maître, d'engager Jacques Noël dans leur Corps; ils s'adressent pour cet effet au nommé Charles Godefroy de la Paroisse de Fleury, Ecolier de troisième au College de Côtance, Fils de Sorcier & Sorcier lui-même, qui, par bonheur pour eux, logeoit dans un des appartemens de la maison de Rommy. Godefroy qui ne cherchoit qu'à faire plaisir à ses Confreres, ne fut pas longtems à faire connoissance avec Jacques Noel, & à entrer en commerce avec lui; il le caresse; il lui donne de grandes idées de la chose qu'il avoit à lui proposer; il lui fait entrevoir une fortune apparente; il l'engage enfin, & lui fait promettre d'aller au Sabbat avec lui.

Godefroy qui ne connoissoit pas encore le caractère de Jacques

sur les Malefices. 391

Noël, au lieu de prendre ses précautions, & de lui faire signer son engagement, s'arrête à sa parole; il en donne avis à ceux qui l'avoient chargé de la commission qui le font sçavoir aux autres; l'on en fait par tout des réjouissances; on se dispose à le recevoir au premier Sabbat comme un Homme d'importance; on parloit même de lui faire une députation solennelle, lorsqu'on apprit son changement.

Quel chagrin, Monsieur, pour ce pauvre Godefroy, quand il le vit chancelant; car Jacques Noël n'osa lui dire d'abord qu'il n'iroit point au Sabbat; il lui fit seulement naître des difficultez qui lui faisoient assez connoître qu'il avoit changé de dessein. Godefroy redouble ses soins & ses assiduites auprès de lui; il le prie; il le menace, mais inutilement.

R. iiii

392 *Lettre de M. de S. André*

Godefroy au defespoir a recours au Diable, il l'engage à se joindre avec lui pour faire revenir Jacques Noël par douceur ou par force, & l'obliger à lui tenir la parole qu'il avoit donnée : Ils mettent l'un & l'autre tout en usage, sans pouvoir en venir à bout, de forte qu'ils sont obligez de l'abandonner; & l'on ne pense plus qu'à se vanger de lui, & à le punir du mépris qu'il avoit fait du corps où l'on vouloit le placer. Jacques Noël va vous dire lui-même de quelle maniere s'est passée la negociation, & les maux qu'on lui a fait souffrir, pour n'avoir pas tenu sa parole.

Jacques Noël déclare dans sa première audition, que dans le temps qu'il étoit en apprentissage chez Rommy, Godefroy qui demouroit dans la même maison, & avec lequel il avoit fait

sur les Malefices. 393

connoissance, lui dit un jour, que s'il vouloit être Sorcier, il lui feroit avoir autant d'or & d'argent qu'il en souhaiteroit, & goûter toute sorte de plaisir; qu'ayant demandé à Godefroy ce que cela vouloit dire, il lui fit réponse que c'étoit d'aller au Sabbat, qu'il avoit un pere & un oncle qui y alloient, & qui l'y meneroient dès qu'il le voudroit, de laquelle proposition il eut horreur; que Godefroy lui en reparla plusieurs fois, lui recommandant toujours de garder le secret; & que voyant qu'il n'y vouloit pas consentir, il le menaça, & lui dit qu'il se repentiroit de son refus.

Jacques Noël ajoûte que quelques jours après, il lui apparut la nuit dans un cabinet où il étoit couché, un grand homme noir, accompagné de Godefroy, qui lui dit qu'il falloit qu'il tint la

R v

parole qu'il avoit donnée audit Godefroy, & qu'il se donnât à lui, lui faisant les mêmes offres que Godefroy lui avoit faites, auquel Homme il ne voulut rien promettre, dont il demeura tout effrayé; que son effroi redoubla lorsque cet Homme disparut avec Godefroy, ayant fait tous deux en sortant un si grand bruit, qu'il fut entendu par les voisins, qui lui en demanderent raison le lendemain.

Jacques Noël déclare ensuite qu'en passant un soir vis-à-vis des grandes Portes de l'Eglise Cathédrale de Côtance, il fut renversé sur le pavé, une lanterne qu'il avoit à la main d'un côté, & son chapeau de l'autre, qu'il fut relevé par quelques personnes charitables qui passoient dans le moment, qui le firent entrer dans une maison voisine, où il tomba

en pamoison, & le remenerent ensuite chez son maître; qu'en passant un autre soir proche l'Eglise saint Nicolas du même lieu, il fit rencontre d'un Homme fort noir & affreux, qui avoit une gaule à la main, qui le sollicita d'aller avec lui, & le conduisit jusqu'à la maison de Rommy, où il entra tout troublé, sans cependant s'en découvrir ni à Rommy ni à sa femme, qui lui demanderent ce qu'il avoit.

Jacques Noël parle encore dans cette audition, & dans les autres que le Juge lui fait prêter dans la suite, de quelques autres visions qu'il avoit eûes à Côtances; il reconnoît même qu'il avoit un jour promis à Godefroy d'aller au Sabbat, mais qu'il s'en étoit repenti sur le champ; & après s'être contredit & avoir varié dans les circonstances les plus essentielles,

396 *Lettre de M. de S. André*
 sur ce qui avoit dû se passer à
 Coûtance, il tombe sur deux a-
 vantures qui lui étoient arrivées à
 la Haye-du-Puis, auxquelles il at-
 tribue pareillement son prétendu
 malefice.

Il dit qu'étant allé à la Haye-
 du-Puis vers les Fêtes de Noël de
 l'année 1667. il rencontra Jacques
 Harivel, Fils de Laurens Plein-
 de-Vin, lequel s'étant apperçu
 qu'il rioit de l'état où il le voyoit
 s'approcha de lui, & lui donnant
 un coup de tête lui dit qu'il se re-
 pentiroit de sa raillerie; que peu
 de jours après, lui Jacques Noël
 sortant de la maison du Sieur
 Boiffier, Bailly du lieu, sur les
 huit à neuf heures du soir, il lui
 sembla voir dans un herbage où
 il passoit, un homme & une fem-
 me ayant chacun une lanterne à
 la main, qui s'approcherent de
 lui, que les lanternes ayant disparu

sur les Malefices. 397

tout d'un coup, ils le jetterent
 par terre, le traînerent dans la
 bouë, & le maltraiterent pendant
 près de trois heures; qu'alors il
 fut entendu criant & se plaignant
 par quelques voisins qui vinrent
 à son secours, & le menerent en
 la maison de sa mere, où il tom-
 ba évanoui; & qu'étant retourné
 à Coûtance quelques jours après,
 il y fut travaillé de convulsions
 violentes, qui durerent plusieurs
 jours, dans lesquelles il perdoit le
 sentiment & la connoissance.

A l'avanture près de Jacques
 Harivel, on ne trouve rien dans
 les réponses de Jacques Noël aux
 interrogatoires, que le Juge lui
 fait dans la suite, qui soit confor-
 me à ce qu'il a dit. Il desavoue
 même la rencontre qu'il a dû fai-
 re de l'Homme & de la Femme,
 qui l'avoient maltraité; il suppose
 à la place celle d'une troupe de

398 *Lettre de M. de S. André*
Sorciers qui tenoient leur Sabbat,
& dansoient nuds dans une piece
de terre où il devoit passer.

Ces Messieurs ne l'eurent pas si-
tôt apperçu, qu'ils voulurent pro-
fiter de l'occasion, & l'engager à
entrer dans leur corps, comme il
l'avoit promis à Charles Gode-
froy; pour cet effet ils députèrent
Jacques Harivel, dont je viens de
parler, & Nicolas le Monnier,
Boulangier du Bourg de la Haye-
du-Puis, qui étoient de la trou-
pe, lesquels vinrent au-devant de
lui, & le conduisirent au lieu de
l'assemblée.

Jacques Noël eut peur à leur
approche, & voulut dire *Jesus-*
Maria, ce qu'il ne put faire; il se
remit un peu lorsqu'il reconnut
les députez, qui le rassurerent, &
lui dirent, *Viens Jacques, viens mon*
ami avec nous, tu auras ta part du
plaisir: ce qu'il fit.

sur les Malefices. 399

Quand Jacques Noël fut arrivé
au lieu de la danse, Harivel lui
présenta une chandelle de poix
noire allumée, qu'il refusa; il fit
cependant quelques tours de dan-
se avec eux; mais la peur l'ayant
repris, il voulut encore dire *Jesus-*
Maria, qu'il ne put prononcer: Il
tomba en même tems à terre,
d'où il fut relevé par Nicolas le
Monnier, qui lui dit de prendre
courage, & qu'il ne lui arriveroit
point de mal. Lorsqu'il fut relevé
il apperçut au milieu de la danse
un Homme noir à cornes, ayant
les yeux tous étincelans, & les
mains sur les hanches, qu'il crût
être le Diable.

Quoique Jacques Noël fût ac-
coûtumé à voir ces fortes de visa-
ges, il fut si troublé dans ce mo-
ment, qu'il ne prit point garde si
c'étoit l'Homme noir qu'il avoit
rencontré proche l'Eglise saint

400 *Lettre de M. de S. André*

Nicolas de Couëtance, ou celui qui étoit venu le visiter dans son cabinet, ou quelqu'autre, qui paroïssoit sous la même forme.

Il n'y a point de propositions avantageuses que l'assemblée ne fit à Jacques Noël pour l'engager à son service : On le tenta même par l'endroit le plus sensible ; on lui présenta trois Demoiselles des plus belles & des mieux ajustées, qu'il crût être des Démons travestis sous cette figure, lesquelles mirent tout en usage pour le corrompre & le faire consentir à ce qu'on lui demandoit. Jacques Noël, aussi ferme & inébranlable qu'un rocher, résiste à tout, rien n'est capable de l'attendrir & de l'ébranler.

Les Sorciers voyant qu'il n'étoit pas possible de le gagner, consentirent enfin qu'il se retirât chez lui, sous promesse, de sa

sur les Malefices. 401

part, qu'il ne diroit rien de ce qu'il avoit vû, jurant qu'il n'en parleroit point, après quoi les mêmes députez qui étoient allez le prendre, le remenerent jusqu'à la barrière de la piece où se tenoit l'assemblée, par-dessus laquelle ils lui aiderent à passer. Comme il y demeura accroché par sa culotte, & qu'il se mit à crier ; Nicolas le Monnier, Homme charitable, revint sur ses pas, le décrocheta, & le conduisit jusqu'au chemin qui conduisoit à la maison de sa mere, & avant que de le quitter, il lui fit encore promettre, sous serment, qu'il ne diroit rien de ce qui s'étoit passé.

Quoiqu'on puisse dire des Sorciers, vous m'avouerez, Monsieur, qu'ils sont bonnes gens, & qu'ils ne cherchent point à faire du mal. Jacques Noël a eu grand tort de s'en plaindre.

402 *Lettre de M. de S. André*

Il est vrai qu'il n'a rien dit, dans sa première audition, de l'assemblée où il avoit dû se trouver; qu'il n'en a parlé dans la seconde, que parce qu'il y a été forcé par le Juge, & qu'il n'a dit même qu'une partie des choses qui s'y étoient passées: Et s'il s'est expliqué davantage dans les autres, ç'a été pour satisfaire à sa conscience, qui lui faisoit incessamment des reproches, & pour obeir aux ordres du grand Penitencier, & des Docteurs qu'il avoit consultez.

Je ne vous en dirai point davantage sur ce sujet, si la curiosité vous portoit à voir le procès, vous y trouveriez tant de pauvreté & d'extravagance, que vous seriez surpris, que des Juges aussi habiles que ceux qui ont entendu Jacques Noël, l'ayent écouté, & les ayent fait rédiger par écrit, d'autant plus que Monsieur Noël,

sur les Malefices. 403

Professeur d'Harcour, auquel ils avoient donné avis dès le commencement, de l'état où étoit son neveu, & qui sur cela avoit consulté Messieurs les Medecins de la Faculté de Paris, leur avoit répondu qu'ils devoient le regarder comme un hypocondriaque, un visionnaire, un homme à envoyer aux Anticyres, aux Petites-Maisons, & nullement comme un Démoniaque ou un enforcélé. Il envoya même au Bailly de la Haye-du-Puis, qui étoit son ami particulier, une ordonnance des Medecins qu'il avoit consultez, pour lui faire faire les remedes qui convenoient à son mal.

Jacques Noël dit lui-même dans sa troisième audition du 13. May 1669. que son oncle ayant consulté sa maladie aux Medecins de Paris, ils avoient répondu qu'il n'y avoit rien qui ne fût naturel,

404 *Lettre de M. de S. André*
& qu'ils lui avoient ordonné plusieurs saignées du bras & du pied, des purgations, des bains, &c. Ce qui ne fut point executé.

C'est cependant sur le témoignage de ce visionnaire, & sur celui de quelques personnes qui l'avoient vû tomber en convulsion, & qui lui avoient entendu parler de Charles Godefroy, & de l'assemblée prétendue où il avoit dû se trouver, que les Juges decretent originairement de prise de corps ledit Godefroy; ils envoient au domicile de son pere, chez lequel il étoit alors, une legion de Sergens & de gens armez pour l'arrêter. Comme il étoit aimé de tous ses voisins, un chacun s'empressa de le secourir, & bien en prit aux Sergens & à ceux qui les accompagnoient, de se retirer promptement; toute la Parroisse de Fleury étoit déjà en émotion,

& peu s'en fallut, qu'on ne sonnât le tocsin pour les faire charger.

Les Juges regarderent leur retraite comme une rebellion à Justice; ils en firent dresser un Procès-Verbal, & ils auroient decreté toute la Paroisse de Fleury, si quelques-uns de leurs amis ne leur avoit fait entendre qu'ils avoient agi avec trop de précipitation, qu'ils auroient dû s'informer auparavant du caractère & de la conduite de Charles Godefroy; & que d'ailleurs ils n'auroient pas dû, sans autres preuves, le decreter sur les dires d'un fou, que les Medecins regardoient comme tel; ce qui les engagea à s'en informer, avant que de passer plus outre. Sur le rapport qu'il leur en fut fait ils cessèrent les poursuites qu'ils faisoient contre lui, & contre ceux qui avoient empêché qu'il ne fût arrêté prisonnier.

406. *Lettre de M. de S. André*

Il ne leur eût point fallu d'autres preuves de l'innocence de Godefroy, que celles qui résul-
toient des réponses de Jacques Noël aux interrogatoires qu'ils lui avoient faits. Quelques charges que ce visionnaire eût faites contre lui, il avoit été forcé de reconnoître dans son audition du 8. Mars 1669. que dans le tems qu'il étoit tourmenté le plus fortement par les spectres qui lui apparoissoient, & qui vouloient le forcer de se donner à eux, il avoit prié Charles Godefroy de venir coucher avec lui, parce qu'il avoit peur, & qu'il ne pouvoit coucher seul, ce que Godefroy lui avoit accordé deux fois, pendant lesquelles il avoit été bien tourmenté, *Sans, dit-il, que Godefroy qui dormoit toujours, & qu'il ne pût éveiller, s'en appercût.*

Si Godefroy avoit été l'auteur

Sur les Malefices. 407

du prétendu Malefice, qu'il eût menacé Jacques Noël, & qu'il eût entré plusieurs fois, comme il l'a dit, avec le Diable dans le cabinet où il étoit couché, pour le tourmenter & le forcer d'aller au Sabbat avec lui; il est certain que Jacques Noël ne se seroit pas adressé à lui pour le rassurer dans la crainte où il étoit du côté des mêmes spectres.

Rommy, sa femme, sa sœur, & tous les voisins que Jacques Noël a citez pour témoins dans ses auditions, m'ont assuré plusieurs fois qu'il n'étoit rien de tout ce qu'il avoit dit, & que tous ceux qui l'avoient vû dans le tems qu'il étoit à Costance, l'avoient regardé comme un extravagant; son Confesseur même m'en a parlé comme eux.

La foiblesse de son esprit alloit si loin, & la crainte du Malefice

408 *Lettre de M. de S. André*
 avoit fait tant d'impression sur son imagination, qu'il se persuadoit à tous momens que le Diable le suivoit par tout, qu'il lui disoit de se pendre, qu'il se libérerait par là de tous ses chagrins, & qu'il deviendrait bien-heureux. Ce qu'il auroit fait un jour, si Louise Ernouf sa mere ne l'avoit prévenu & coupé une corde, qu'il avoit attachée pour cet effet au plancher de son cellier.

Les Juges auxquels il avoit fait cette déclaration dans sa quatrième audition, & à qui Louise Ernouf l'avoit pareillement faite, au lieu de prendre, comme ils auroient dû faire, ces pensées pour des foibleffes d'esprit, pour des marques d'une imagination blessée, en attribuerent la cause au recelement qu'il avoit du faire de quelques personnes qu'il avoit vûes à la prétendue assemblée où
 il

sur les Malefices. 409
 il s'étoit trouvé, lesquelles il n'avoit point voulu nommer par considération.

Le Diable le tentoit alors, & il avoit envie de s'en défaire dans la crainte qu'il ne les nommât dans la suite, ces personnes lui étant beaucoup plus cheres, que toutes celles qu'il avoit nommées dans les auditions précédentes, & ayant bien plus d'interêt de les conserver.

Combien voit-on tous les jours de gens foibles d'esprit & timides, dont l'imagination est blessée, comme l'étoit celle de Jacques Noël, à qui il prend de pareilles envies, & qui se pendent effectivement, sans que le Diable les y pousse? Ils s'imaginent, comme lui, que le Diable sous la figure d'un grand Homme noir, les suit par tout, qu'il les pousse à se pendre ou à se jeter dans des puits,
 S

410 *Lettre de M. de S. André*
 dans des précipices. Ils ne sont pas si-tôt purgez de l'humeur, qui blesse le cerveau, & qui déregle l'imagination, qu'ils ne voient plus de Diable, qu'ils n'ont plus de pareilles tentations, de semblables envies.

Lisez, Monsieur, à cette occasion, le Livre d'Hypocrate des maladies des Filles, vous trouverez que cette maladie leur est ordinaire, & que les Hommes craintifs & foibles d'esprit, y sont sujets comme elles. Si nos Juges avoient vû ce Livre, ils y auroient reconnu Jacques Noël, & n'auroient pas donné dans ses visions, ni exposé, comme ils ont faits dans la suite, une quantité d'innocens à perir, sur la déclaration de ce Fanatique.

Ni la rebellion de Fleury, ni tout ce qu'on put leur dire au sujet de Charles Godefroy, ne les

sur les Malefices. 411

rendit pas plus circonspects dans la procedure, qu'ils tinrent à l'endroit des autres personnes, dont Jacques Noël avoit parlé dans ses auditions. Les contradictions, les extravagances, les rapsodies, les impertinences qu'on leur y faisoit remarquer, étoient chez eux des artifices du Démon, pour empêcher qu'on y ajoutât foi, & qu'on ne punit les coupables. C'en étoit assez pour pousser les choses à l'extrémité; ils decretent de prises de corps toutes les personnes que Jacques Noël avoit dû voir dans l'assemblée où il disoit qu'il s'étoit trouvé; ils les font arrêter & constituer prisonnier au Château de la Haye-du-Puis.

Le Procureur Fiscal obtient en même tems Monitoire contre tous ceux qui auroient eu part au Malefice de Jacques Noël, & qui se seroient trouvez aux assemblées.

412 *Lettre de M. de S. André*
 des Sorciers, &c. On le publie
 dans toutes les Parroisses, on le
 fulmine. Une infinité de gens s'y
 font réserver pour déposer des
Oui dire; quelques-uns rapportent
 qu'ils avoient entendu dire à
 Charles Basneville, dont je vous
 ai parlé dans le commencement
 de ma Lettre, Homme du caractere
 de Jacques Noël, qu'ils s'étoit
 trouvé, comme lui, à une assem-
 blée de Sorciers; le Procureur
 Fiscal requiert qu'il soit entendu;
 le Juge l'ordonne de même; il
 comparoit sur l'assignation qu'on
 lui donne, & dépose que deux ans
 ou deux ans & demi auparavant,
 comme il revenoit de la maison
 de Robert Dupin, de la Parroisse
 de Varanguébec, où il étoit allé
 jouer de la vielle aux noces de son
 fils, il trouva à une heure après
 minuit dans le bois d'Etencelin,
 une grande troupe de gens nuds

sur les Maléfices. 413
 qui dansoient, tant dans les ventes
 du côté du chemin, que dans le
 grand bois de l'autre côté, dont il
 eut grande frayeur; que quelques-
 uns lui dirent de marcher, & qu'il
 ne lui seroit point fait de mal;
 qu'ils se séparèrent alors en deux
 pour lui faire passage, & qu'il
 n'en connut aucuns.

Vous conviendrez avec moi,
 Monsieur, que le plaisir de la
 danse est bien peu de chose chez
 les Sorciers; ils n'ont ni vielle, ni
 violon, ni musette, ni tambour,
 ni flute, ni haut-bois, ni aucun
 instrument de musique qui puisse
 les animer, & les faire danser en
 cadence; ils n'ont pas même un
 chanteur ni une chanteuse, qui
 leur donne un mauvais air, une
 méchante chanson.

Le Diable est un terrible maî-
 tre, il traite ces malheureux com-
 me des chiens, il les laisseroit
 S iij

414 *Lettre de M. de S. André*

pendre pour un teston, bien loin de contribuer à ce qui peut leur faire quelque plaisir.

Raillerie à part, l'occasion de Charles Basneville étoit belle pour les Sorciers, ils ne devoient point la manquer; à quelque prix que ce fût, ils devoient l'arrêter & l'engager à leur service; il étoit sur les lieux; il étoit commode & facile, & il se feroit donné à eux pour peu de chose. C'est un grand avantage que d'avoir à son service un Homme de ce caractère; l'on en fait ce qu'on veut; on le mène par tout; on ne craint point qu'il quitte pour aller ailleurs.

Comme quelques témoins avoient déposé qu'ils avoient entendu dire à Charles Basneville, qu'il avoit reconnu dans l'assemblée, plusieurs personnes qu'il ne nomméroit point, & qu'il avoit dit dans sa déposition qu'il n'en

sur les Malefices. 415

connut aucunes; le Procureur Fiscal requit qu'il fut arrêté prisonnier, ce qui fût ainsi ordonné & exécuté. On lui fit ensuite prêter l'interrogatoire, dans lequel il déclara qu'il n'avoit osé nommer aucune de celles qu'il avoit vûes au bois d'Etenclin, dans la crainte qu'il ne lui arrivât comme à Jacques Noël, & qu'on ne l'enforcât; qu'il avoit même été menacé par une personne de la troupe, qui lui dit que s'il parloit de ce qu'il avoit vû, il ne vivroit pas vingt-quatre heures, ajoutant que dans la surprise & la frayeur où il se trouva quand il se vit au milieu de tant de personnes nuës, il se mit à prier Dieu, & à dire *Le bon Jesus & la Vierge Marie me veillent assister*; qu'il entendit aussi-tôt une voix qui dit, *Passe Charlot, il ne te sera point fait de mal*, qu'il reconnut certainement être celle de Ni-

416 *Lettre de M. de S. André*
 colas le Monnier, Boulanger de
 la Haye-du-Puis, qu'il vit ensuite
 avec les autres étant proche de
 lui.

Ce Nicolas le Monnier est le
 même dont a parlé Jacques Noël
 qui lui avoit rendu de si bons offi-
 ces en pareille occasion. Il falloit
 que cet Homme fût bien charita-
 ble pour en user envers eux avec
 tant de bonté.

Charles Basneville ayant encore
 nommé quelques personnes qu'il
 avoit du reconnoître, dit au Juge
 qu'il n'avoit point connoissance
 d'y en avoir vû d'autres. Le Juge
 persuadé qu'il n'avoit pas tout
 dit, au lieu de le mettre en liber-
 té, le renvoya dans la prison où il
 resta jusqu'au deux Octobre 1669.
 qu'il fut entendu pour la troisié-
 me fois.

Basneville déclare de rechef,
 que la crainte qu'il avoit eüe de

sur les Malefices. 417
 souffrir quelque Malefice, l'avoit
 longtems empêché de dire la ve-
 rité; qu'il avoit même déjà eu
 une étrange maladie, qu'on n'a-
 voit point connue, laquelle avoit
 des intervalles si differens, qu'un
 jour il paroissoit à l'extrémité &
 comme mourant, & que l'autre
 il se portoit bien, & travailloit à
 son ordinaire. La même chose
 arrive souvent aux épileptiques,
 qui ne sont pas maleficies pour
 cela. Et après avoir nommé un
 Particulier qu'il avoit vû avec les
 autres dans le bois d'Enteclin, il
 dit que la troupe étoit fort nom-
 breuse, qu'ils dansoient tous, &
 faisoient bien du bruit, & que
 comme la lune étoit claire, &
 donnoit beaucoup de lumière,
 elle lui fournit le moyen de re-
 connoître ceux qu'il avoit nom-
 mez. Cet interrogatoire prêté,
 Basneville fut renvoyé chez lui.

418 *Lettre de M. de S. André*
où il se pendit quelques jours
après.

Quel fondement peut-on faire
sur la déclaration d'un Homme de
cette nature? Je demanderois aux
Juges de la Haye - du - Puis, s'ils
croient qu'il soit possible que dans
une nuit aussi claire & aussi cal-
me, que l'étoit celle en question,
l'on auroit distingué de loin les
voix, & même les paroles de ceux
qui se seroient entretenus, Char-
les Basneville se soit trouvé tout
d'un coup au milieu de cette trou-
pe, sans s'en être apperçu.

La circonstance du tems, qu'il
dût se trouver dans cette assem-
blée prétendue, n'est pas moins
considérable. C'est un Homme
qui sort de nôces, après avoir fait
bonne chere; qui marche la nuit
dans un bois éloigné de maisons;
que la peur saisit; qui d'ailleurs
avoit entendu parler de Sabbat, de

Sorciers & de malefices, à l'oc-
casion de la maladie de Jacques
Noël, laquelle faisoit beaucoup
de bruit, qui apprehendoit le mê-
me sort, & qui, quand il n'auroit
été, comme il l'étoit effective-
ment, ni timide, ni foible d'es-
prit, n'auroit pû en l'état où il
étoit, juger sainement des choses,
ni en rendre un témoignage assu-
ré: Cependant les Juges donnent
dans ces visions, comme dans cel-
les de Jacques Noël, & décrètent
de prise de corps sur son témoi-
gnage une infinité de pauvres gens,
leurs font leur procès, & les con-
damnent comme coupables, quoi-
qu'innocens.

Nos Sorciers qui voyoient le
trouble qu'avoient causé la ren-
contre de Jacques Noël, & celle
de Charles Basneville, furent plus
circonspects dans la suite; ils pri-
rent toutes les précautions neces-

420 *Lettre de M. de S. André*
 faire pour n'y pas retomber. C'est
 ici, Monsieur, que vous allez voir
 en campagne la cavalerie légère
 du Grand-Maître.

Une nuit qu'il se tenoit dans le
 bois de Limor, ou celui d'Eten-
 clin, l'on entendit de loin un Hom-
 me avec des Chevaux, qui venoit
 vers le lieu de l'assemblée; l'on
 tint conseil aussi-tôt, & l'on dé-
 tacha six Chevaux de l'Ecurie du
 Grand-Maître, qu'on fit monter
 par autant de Cavaliers, qui vin-
 rent à toute bride fondre sur lui.
 Cet Homme qui dormoit appa-
 remment sur un de ses Chevaux,
 s'éveillant à leur approche, re-
 brousse chemin, & s'enfuit dans le
 premier Village; il y met l'allar-
 me; les Habitans tous effrayez se
 levent promptement, & prennent
 les armes, croiant que c'étoit quel-
 que parti ennemi, qui vouloit les
 surprendre: Car on parloit en ce

sur les Malefices. 421
 tems-là de Corsaires Saltins, qui
 rôdoient sur nos côtes, & ils ap-
 prehendoient quelque descente de
 leur part. Je crois même que nous
 avions aussi la Guerre avec les
 Hollandois, dont les Arma-
 teurs se faisoient voir souvent, &
 nous menaçoient de pillage.

Quoiqu'il en soit, l'épouvante
 fut si grande, qu'une femme
 grosse du Village en accoucha de
 peur, & l'on n'osa plus passer la
 nuit par le bois; on prenoit mê-
 me des escortes quand on y passoit
 de jour.

Le bruit qui se répandit aussi-
 tôt de cette aventure, anima en-
 core davantage le Procureur Fis-
 cal; il résolut de faire publier un
 nouveau Monitoire, & de faire
 faire une nouvelle information;
 mais comme il vit que le Rece-
 veur des Droits de Contrôle avoit
 ordre de le faire payer, son ar-

422 *Lettre de M. de S. André*
 leur se rallentit, & il se contenta de faire entendre quelques témoins, qui rapportèrent ce qu'ils en avoient entendu dire, de sorte que cet incident n'eut aucune suite, & qu'il s'attacha seulement à continuer le procès, qu'il avoit entrepris sur les déclarations de Jacques Noël, & de Charles Basneville, & à le mettre en état d'être jugé.

Voilà, Monsieur, de quelle manière a commencé le procès qu'on a fait à la Haye-du-Puis aux personnes qui se sont trouvées accusées de Sorcillege, & comment l'on a procedé à son instruction. Je n'ai rien avancé, que je n'aye tiré des déclarations de Jacques Noël & de Charles Basneville, de celles que les accusez ont faites dans les interrogatoires qu'ils ont prêté devant le Juge; de leurs récolemens aux mêmes interrogatoires; de

sur les Malefices. 423
 leurs confrontations les uns aux autres; des dépositions & récolemens des témoins, & de leurs confrontations aux mêmes accusez.

J'ai cherché par tout à apprendre des nouvelles des Diabes, qui étoient au service de ces malheureux lorsqu'ils furent arrêtez, quelle figure ils firent dans ce moment, & ce qu'ils devinrent dans la suite. Ils se disperferent de côté & d'autre, & on ne les revit plus depuis; s'ils avoient bien fait, ils auroient pris le parti du *Monsieur* d'Agrippa, ils se seroient précipitez dans la Douvre, & auroient passé la mer pour aller chercher pratique ailleurs.

Ce procès a eu la même fin, qu'ont la plûpart de ceux de cette nature. Les Juges les condamnerent à mort, & sur l'appella Cour de Parlement confirma leur Jugement, lequel auroit eu son execution, si

424 *Lettre de M. de S. André*

elle n'avoit été surfise par un ordre exprès de Monsieur le Chancelier. Cet ordre fut donné sur la remontrance que fit au Conseil Monsieur Pellot Premier Président, contre l'avis duquel l'Arrest avoit été rendu.

Monsieur le Procureur General eut ordre en même tems d'envoyer au Conseil les motifs de l'Arrest, & l'état de la procedure, ce qu'il fit. Comme Monsieur le Chancelier n'y eut aucun égard, & qu'il ne révoqua point l'ordre qu'il avoit donné, Messieurs du Parlement firent au Roy une très-humble remontrance à laquelle Sa Majesté n'eut pareillement aucun égard.

Cette remontrance qui m'a été communiquée par une personne du premier rang, me paroît belle, sçavante, digne de l'auguste Corps qui l'a faite; mais elle ne

sur les Malefices. 425

me semble point concluante. Elle prouve bien qu'il y a des Sorciers par imagination, gens qui croient l'être véritablement, qui sont persuadez qu'ils vont au Sabbat en corps, qu'ils y adorent le Diable, & qu'ils y commettent toutes sortes d'abominations, d'impietez, de sacrilèges, & qui le confessent de même. Elle prouve encore qu'il y a des Enchanteurs & des Empoisonneurs, gens qui font des Malefices sur les Hommes & les Animaux; mais elle ne justifie point que le Sabbat des Sorciers soit quelque chose de réel; qu'ils y soient transportez en corps; qu'ils y fassent effectivement les choses qui doivent s'y passer: Elle ne justifie point aussi que le Diable soit ordinairement auteur des Empoisonnemens & des Malefices qui se font. C'étoit pourtant là de quoi il étoit question, & ce

426 *Lettre de M. de S. André*
 qui avoit donné lieu à la condam-
 nation de mort contre les accu-
 sez.

C'a été, suivant les apparences,
 à cette occasion, que la Déclara-
 tion du Roy du mois de Juillet
 1682. a été renduë. Aussi est-elle
 adressée uniquement au Parle-
 ment de cette Province, où elle a
 été enregistrée. Je vous en ai parlé
 dans ma seconde lettre, & fait
 voir de quelle maniere elle regar-
 de & traite les Sorciers.

Vous remarquerez, Monsieur,
 que depuis l'Arrest du Conseil qui
 a déchargé les prétendus Sorciers
 de la peine de mort, à laquelle ils
 avoient été condamnez, on n'a
 parlé ni de Sorciers, ni de Male-
 fices; & tous ceux, qui se croioient
 Maleficies, même Jacques Noël,
 se sont trouvez gueris aussi-tôt
 que leur imagination n'a plus été
 frappée de l'idée qu'ils s'en étoient
 formée.

sur les Malefices. 427

Le contraire seroit arrivé, si les
 accusez avoient été véritablement
 Sorciers & Auteurs des Malefices
 qu'on leur imputoit. L'Arrest du
 Conseil les auroit rendus plus har-
 dis qu'ils n'étoient auparavant. On
 les auroit vûs porter le crime en
 triomphe; on n'auroit entendu
 parler que d'Empoisonnemens &
 de Malefices; le Sabbat seroit de-
 venu une chose publique, com-
 bien auroit-on vû de libertins qui
 auroient voulu entrer en com-
 merce avec le Diable pour être
 transportez dans les lieux où ils
 auroient eu dessein d'aller: com-
 bien de débauchez eussent peut-
 être cherché à lui faire la cour pour
 avoir le plaisir des Succubes: com-
 bien d'hommes eussent acheté à
 ce prix le plaisir de se vanger de
 leurs ennemis, &c.

Je trouve, Monsieur, les Juges
 Superieurs bien embarrassés quand

428 *Lettre de M. de S. André*

ils ont à juger des procès de cette nature; ils sont obligez de suivre la Jurisprudence ordinaire, de juger *Secundum allegata & probata*; ils voyent des témoins qui font des charges considerables contre lesquels il n'y a point de reproches; ils trouvent des accusez, qui bien loin de se défendre, conviennent de tout ce qui est rapporté contre; ils sont d'ailleurs persuadez de la probité des Juges qui ont instruit & jugé un procès, peuvent-ils s'empêcher de confirmer leur jugement?

C'est dans ce cas que s'est trouvé le Parlement de cette Province dans l'affaire de nos Sorciers. Il a depuis considéré qu'il pouvoit y avoir de l'abus & de la prévention du côté des Juges inferieurs; qu'ils pouvoient persuader & faire dire aux témoins les choses autrement, qu'elles n'étoient en effet,

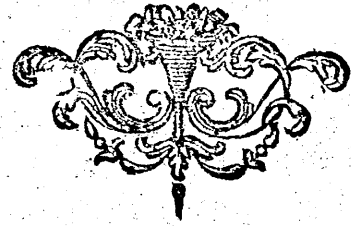
sur les Malefices. 429

intimider les accusez, & les obliger d'avouer des crimes dont ils étoient innocens, ou qu'ils n'avoient commis qu'en idée; & dans tous les procès qui se sont présentez dans la suite, il a voulu examiner les choses par lui-même, & en juger avec pleine connoissance; & pour ne point tomber dans l'erreur, où jettent ordinairement les préjugez, il a voulu s'assurer des faits avant que de les croire, & en connoître la verité avant que d'en décider.

Nous en avons un exemple dans le procès de Marie Bucaille, dont vous me parlez. Le Parlement a infirmé la Sentence de mort, que le Juge des lieux avoit prononcée contre elle, & l'a jugée conformément à la Déclaration du mois de Juillet 1682. aux peines que meritoient les cri-

430 Lettre de M. de S. André
mes dont elle s'est trouvée atteinte & convaincue.

Comme ma lettre seroit trop longue, je ne vous ferai point aujourd'hui l'histoire de cette prétendue Sorciere, je la réserve pour une autre fois.



A MONSIEUR

DE M.....

DES SORCIERS.

QUATRIEME LETTRE

MONSIEUR,

Marie Bucaille, de l'affaire de laquelle vous voulez que je vous informe, n'étoit ni Sorciere, ni Magicienne. Le Juge qui a instruit son procès & qui l'a jugé, n'auroit pas dû, à mon avis, la regarder & la condamner comme telle. Voici son Histoire.

Marie Bucaille, fille en réputa-

432 *Lettre de M. de S. André*
 tion de Dévoté, étoit en commerce avec un Moine qui la dirigeoit. Pour couvrir ce commerce, & l'entretenir, elle se sert du masque de la dévotion : elle affecte un genre de vie tout extraordinaire, une piété toute exemplaire. Il n'y a rien qu'elle ne mette en usage pour faire croire qu'elle est une Beate, une Sainte; elle pratique tout ce que l'hypocrisie la plus fine & la plus ingénieuse peut inventer de plus specieux, de plus imposant pour s'attirer le respect, la veneration & la confiance des gens de bien. Son Directeur n'oublie rien de son côté de ce qui peut contribuer à ce dessein; il publie par tout ses grandes qualitez; il l'éleve au dessus de tout ce qu'il a paru de Saints & de Saintes dans le monde.

Comme il passoit pour Homme de bien, il n'eut pas de peine

sur les Malefices.

433
 à persuader ce qu'il disoit, sur tout aux Dévots & aux Dévotes. On ne parla plus dans Vallongnes & dans les lieux voisins, que de Marie Bucaille : Tout le Peuple la regarda comme une véritable Sainte; un chacun s'empressa de l'aller voir, & de se recommander à ses prieres; on ne fut pas longtems sans lui faire faire des miracles : Ses Factums ne parlent que des malades desesperez qu'elle a gueris, des pecheurs les plus endurcis dans le crime qu'elle a convertis, des prodiges qu'elle a faits. On lui fait sonder les cœurs, découvrir les actions, & les pensées les plus secretes. L'on attache des legions d'Ange à son service, qui l'avertissent de tout ce qui se passe au dehors, de tout ce qui s'y dit & ce qui s'y fait, qui la transportent dans tous les lieux où elle veut aller; qui la font paroître en

T

434 *Lettre de M. de S. André*
 même tems dans les differens endroits où sa présence est nécessaire, soit pour y faire des œuvres de charité, ou pour y donner de nouvelles marques de piété, ou pour y executer les ordres du Seigneur.

Dieu touché, disoit-on, de la piété, de l'amour & de la charité de cette sainte Fille, lui accorde la plus grande de toutes les faveurs, qu'il ait jamais accordée aux plus grands Saints, & dont nous n'avons des exemples, que dans la personne de saint François d'Assise & de sainte Catherine de Siene. Il imprime sur les parties de son corps les stygmates de la Passion; & ce qu'il y a de plus surprenant, Dieu par une grace speciale, qu'il n'avoit point accordée aux autres, renouvelle ces stygmates tous les Vendredis de chaque semaine; en memoire de sa Passion.

sur les Malefices. 435

Comme elle vouloit être la plus humble de toutes les creatures; elle ne pensoit qu'aux choses qui pouvoient l'humilier & l'aneantir davantage. Elle demande au Seigneur un esprit de soumission à sa sainte volonté, & un nouveau sujet de mortification & de souffrances; Dieu dans cette supposition exauce sa priere, il envoie une troupe de Diables dans son corps, qui la tourmentent & la persecutent; elle regarde ses souffrances avec plaisir; elle en fait un sacrifice à son Dieu; elle le prie avec ardeur de les continuer, & même s'il se peut de les augmenter.

Ne soyez point surpris, Monsieur, qu'une si sainte fille ait été en si grande veneration parmi le peuple, & que tant de personnes de qualité & de consideration soient devenues ses Apologistes,

436 *Lettre de M. de S. André*

& lui ayent donné de si grandes marques de distinction ; elles le feroient encore aujourd'hui , si Dieu outré des crimes de cette malheureuse , n'avoit pas permis qu'on eût découvert ses artifices , sa malice & ses impostures.

Si j'avois été crû dès le commencement qu'elle parut dans le monde , elle n'auroit pas abusé si longtemps de la credulité de tant de gens de bien , ils auroient bientôt connu le caractère de cette hypocrite.

J'aurai l'honneur de vous dire , que m'étant trouvé à Vallongnes , dans le tems qu'elle commençoit à faire du bruit , & que son Directeur la prônoit par tout , Monsieur l'Abbé Lallier , Curé & Officiel du lieu , Homme d'un très-grand mérite , & qui fait tout avec beaucoup de prudence , me pria de me transporter avec lui dans la Sacristie de son Eglise , où

sur les Malefices.

437

il y avoit une assemblée à ce sujet , ce que je fis. Là , je trouvai le bon Pere qui faisoit l'éloge de son Heroine , & l'élevoit au-dessus de tout ce qu'il y a de Saints & de Saintes en Paradis , même au-dessus de tous ceux de son Ordre ; il affectoit même d'en parler avec un respect à tout ce qu'on en pourroit penser. J'entendis tout ce qu'il voulut dire , & quand il eut cessé de parler , Monsieur l'Abbé Lallier , qui n'étoit point persuadé de la sainteté de Marie Bucaille , m'engagea à dire ce que j'en pensois. Je pris le contrepied de tout ce qu'avoit dit l'Apologiste ; je fis connoître à l'assemblée , ou que cette personne avoit l'imagination blessée , ce qui arrive à bien des Dévots & des Dévotes , qui jeûnent , qui veillent & se mortifient trop , dont je leur citai quelques exemples ; ou qu'il y a

438 *Lettre de M. de S. André*

voit de l'hypocrisie & de l'imposture de sa part, & peut-être des personnes qui étoient auprès d'elle. Je m'adressai ensuite au bon Pere, que je ne soupçonnois point d'être de la partie; je lui dis plusieurs fois qu'il en seroit la duppe, & je lui rapportai à cette occasion quelques Histoires qui étoient à sa connoissance. Tout autre que lui y auroit fait attention, mais il étoit trop intéressé à la chose, pour ne pas soutenir la gageure & la pousser jusqu'où elle pouvoit aller, ne prévoyant pas alors que l'artifice pût se découvrir.

Je proposai dans ce moment de sequestrer la prétendue Beate, (laquelle on ne voulut point me faire voir) dans un lieu sûr, où elle n'eût aucun commerce, aucune communication avec d'autres personnes que celles qu'on lui donneroit, qui la garderoient à vûe; d'examiner toutes ses actions,

sur les Malefices. 439

& d'en faire le rapport aux Commissaires qui seroient nommez, gens sans intérêt & sans prévention, qui jugeroient des choses saine-ment, pour prendre ensuite les mesures nécessaires pour découvrir la verité, telles qu'on a coutume de prendre en semblables occasions.

L'Apologiste qui ne s'accommodoit point de ce que je disois, & qui craignoit qu'on ne découvrit par là l'imposture, prit en même tems la parole; & comme il y avoit dans l'assemblée beaucoup de Partisans de la prétendue Beate, & de gens prévenus en sa faveur; on ne voulut point entrer dans cet expedient. Ce qui m'obligea d'en proposer un autre, qui fut de l'envoyer dans un des Convents de cette Ville, pour y être vûe & examinée par M. l'Evêque & ses Grands-Vicaires, ex-

T iij

440 *Lettre de M. de S. André*
pedient qui ne fut pas mieux goûté que l'autre, quoique Monsieur l'Abbé Lallier y donnât beaucoup.

Le Moine continua de soutenir la gageure; & il l'a toujours soutenue, jusqu'à ce que la friponnerie ait enfin été découverte, & qu'on ait fait le procès à sa Devote. Alors la crainte le saisit; il eut peur qu'il ne lui arrivât comme à Gofredy; il quitta son Convent avec précipitation; & se retira dans un lieu éloigné, où une Puissance étrangère l'a mis à couvert des poursuites qu'on a faites, & de la condamnation de mort, qu'on a prononcée contre lui.

Marie Bucaille, de Beate & de Sainte qu'elle étoit, devient accusée de Magie & de Sortilege, d'avoir eu commerce avec le Diable, & d'avoir fait pacte avec lui.

sur les Malefices. 441

L'on informe contre elle; on la décrete de prise de corps; on l'arrête; on la constitue prisonniere aux Prisons Royales de Vallongnes; on lui fait prêter l'interrogatoire sur les faits dont elle est accusée; on lui confronte les témoins qui avoient déposé contre elle, & quelques complices qui l'avoient chargée dans leurs interrogatoires; on la condamne à mort comme coupable de Sortilege & de Magie; elle appelle de la Sentence; sur l'appel, Messieurs de la Cour de Parlement se défiant du premier Jugement, procederent avec beaucoup de circonspection, & ayant vu qu'il n'y avoit rien qui fût dans le cas de la Déclaration du Roy, du mois de Juillet 1682. & qui méritât la mort; ils mirent l'appellation & ce dont, &c. au neant; ils réformerent la Sentence, & commuerent la peine

442. *Lettre de M. de S. André*
de mort en celle du fouet & du
bannissement, je crois qu'ils y a-
jouterent celle d'avoir la langue
percée.

Tous les Juges devant lesquels
on porte de semblables procès,
devroient suivre cet exemple, y
apporter les mêmes précautions;
décider avec la même prudence;
& ne pas confondre l'impiété, la
profanation & le sacrilège, avec la
Magie & le Sortilège.

Je finissois ici ma lettre, si Char-
lotte le Vavasseur, dont je vous
ai parlé dans la première & la se-
conde que j'ai eu l'honneur de
vous écrire, & dont je vous ai
promis l'Histoire, ne me donnoit
occasion de la continuer. Cette
femme, qui, tant qu'elle a vécu
a porté le nom de Diabesse, ne
s'étoit pas rendue moins fameuse
du côté du Sortilège & de la Ma-
gie, que Marie Bucaille de celui

sur les Malefices. 443

de la Dévotion & de la sainteté;
elle étoit, dit-on, en commerce
avec le Diable, qui l'avertissoit
comme les bons Anges faisoient
Marie Bucaille, de tout ce qui se
passoit au dehors. L'on en fait
quelques Histoires, qu'il n'étoit
pas permis de révoquer en doute
dans le tems. En voici deux entre
autres, qui ont fait beaucoup de
bruit, lesquelles se trouvent rap-
portées par plusieurs témoins dans
le procès de Carenten.

Le jour précédent de celui qu'
elle devoit être exécutée à mort,
Monsieur de saint Quentin, Prêtre,
Frere du Receveur des Tailles de
Carenten, étant allé aux Prisons
pour la consoler, sur ce qu'on lui
avoit dit qu'elle se désespéroit,
elle dût lui dire que son affaire, &
celle des autres prisonniers accu-
sez comme elle de Sortilège, a-
voit fait beaucoup de bruit au

444 *Lettre de M. de S. André*
 Conseil ; qu'il y avoit ordre de
 surseoir l'exécution de l'Arrest du
 Parlement, qui les condamnoit à
 mort, & qu'on en auroit bien-tôt
 la nouvelle. A quoi l'on ajoûtoit
 que deux heures après il étoit ar-
 rivé un courier avec la surseance.

Quoique le fait ne se soit point
 trouvé véritable ; toutesfois, com-
 me il arriva dans le même tems
 un ordre de surseoir l'exécution
 de l'Arrest, le bruit s'en répandit
 sur le champ, & l'on publia par
 tout que le Diable l'en avoit a-
 vertie.

Un autre bruit se répandit peu
 après, que cette femme parlant
 au même Monsieur de saint Quen-
 tin, du procès qui s'étoit instruit
 à la Haye-du-Puis, elle lui avoit
 dit que le Bailly de ce lieu venoit
 d'être décreté de prise de corps
 par le Conseil. L'on regarda en-
 core ce bruit comme une chose

sur les Malefices. 445

certaine, dont le Diable lui avoit
 appris la nouvelle. Les amis du
 Bailly de la Haye-du-Puis en fu-
 rent allarmez, & peut-être le fut-
 il lui-même quand il la scût. Cet-
 te allarme ne dura pas long-
 tems : Monsieur de saint Quentin
 désavoua tout ce qu'on disoit, &
 il ne parut rien du prétendu decret
 qui faisoit tant de bruit.

Cette femme est morte depuis
 au Château de l'Isle-Marie, où
 Monsieur le Maréchal de Belle-
 fonds la fit conduire à la sortie
 des Prisons de Carenten. Ce Sei-
 gneur eut pour elle toute la cha-
 rité, qu'on peut avoir, tant du
 côté du corps, que de celui de
 l'ame ; & quoiqu'il pût faire, il
 ne put jamais dompter son natu-
 rel farouche, ni la faire revenir de
 ses emportemens ; elle devint a-
 vent que de mourir toute stupide
 & hebetée.

446 *Lettre de M. de S. André, &c.*

Quoique ma lettre soit très-courte, il est si tard & le froid si grand, que je suis obligé de quitter la plume, après vous avoir réitéré les assurances de mon respect, & de l'attachement parfait avec lequel je suis, &c.

F I N.



*Approbation de M. le Moine, Docteur de la Maison
& Société de Sorbonne, & Chanoine
de Saint Benoist.*

J'AY lû par l'ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, un Manuscrit, qui a pour titre, *Lettres de M. de S. André, au sujet de la Magie, &c.* Dans l'état où il est présentement, au moyen des corrections, changemens, retranchemens & additions qu'on y a faites, & qu'on a jugez necessaires; on en peut permettre l'impression, qui servira à faire connoître les tromperies, les faussetez & les impostures que mettent ordinairement en usage ceux & celles, qui veulent s'attirer dans le monde la réputation infâme d'être au nombre des Magiciens & Magiciennes, Sorciers & Sorcieres, Malfaieteurs & Malfaiettrices; & contribuera à donner de l'éloignement & de l'horreur des pratiques criminelles, & des condamnables superstitions, profanations & impietez sacrileges, que l'on attribue à ces sortes de gens, que l'Eglise excommunie & regarde comme des impies & des abominables. Donné en Sorbonne, ce neuf Fevrier mil sept cent vingt-trois. A. LE MOINE.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre, à nos amez & feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requestes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartient, Salut. Notre bien-ame Marc-Robert d'Espilly, Libraire à Paris, nous ayant fait supplier de lui accorder nos Lettres de

Permission pour l'impression d'un Livre qui a pour titre, Let-
 de M. de S. André, Medecin, au sujet de la Magie, des Malefi-
 ces, & des Sorciers, où il rend raison des effets qu'on attribue
 aux Démons; Nous avons permis & permettons par ces Pré-
 sentes audit d'Espilly, de faire imprimer ledit Livre en telle
 forme, marge, caractère, conjointement ou separement, &
 autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire
 vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le temps
 de trois années consecutives; à compter du jour de la date
 desdites Présentés; Faisons défenses à tous Libraires, Im-
 primeurs, & autres personnes de quelque qualité & condition
 qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans
 aucun lieu de notre obéissance; à la charge que ces Présentés
 seront enregistrés tout au long sur le Registre de la Commu-
 nauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois
 mois de la date d'icelle; que l'impression dudit Livre sera faite
 dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & en beaux
 caractères, conformément aux Reglemens de la Librairie; &
 qu'avant que de l'exposer en vente, le Manuscrit ou imprimé
 qui aura servi de copie à l'impression dudit Livre, sera remis
 dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, es
 mains de notre très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux
 de France, le sieur Fleuriau d'Armenonville; & qu'il en sera
 ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque Pu-
 blique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans
 celle de notre très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux
 de France, le sieur Fleuriau d'Armenonville; le tout à peine
 de nullité des Présentés. Du contenu desquelles vous mandons
 & enjoignons de faire jouir l'Exposant ou ses Ayans-causes
 pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait
 aucun trouble ou empêchement: Voulons qu'à la copie desdites
 Présentés qui sera imprimée tout au long au commencement ou
 à la fin dudit Livre, soit ajoutée comme à l'original: Com-
 mandons au premier notre Huissier ou Sergent de faire pour
 l'exécution d'icelle tous Actes requis & nécessaires sans deman-
 der autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Ch: rto
 Normande, & Lettres à ce contraires; Car tel est notre plai-
 sir. Donné à Paris le dix-neuvième jour du mois de Fevrier
 l'an de grace mil sept-cens vingt-trois, & de notre Regne le
 huitième. Par le Roy en son Conseil, NOBLET.

Registré (ensemble la cession) sur le Registre de la Com-
 munité des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 312,
 N° 464. conformément aux Reglemens, & notamment à
 l'Arrest du Conseil, du 13. Aoust 1703. A Paris, le quinze
 Mars 1723. BALLARD, Syndic.

J'ai cédé à M. Osmont, Libraire-Imprimeur à Paris, un
 quart dans le présent Privilege, suivant les Conventions fai-
 tes entre nous. A Paris, ce 27. Fevrier 1723.
 R. Mo D'ESPILLY.